

Vallée du Larboust

14-18

Tome III

Ils sont revenus de l'Enfer...

- GARIN
- CATHERVIELLE
- POUBEAU
- JURVIELLE
- PORTET
- GOUAUX



Christian RIVES

Vallée du Larboust

14-18

Tome III

Ils sont revenus de l'Enfer...

du même auteur :

AVENTURES à LUCHON ~ Luchon côté jardin ~	roman
HISTOIRE des THERMES de LUCHON	récit historique et technique
NICOLAS en vacances à CAZAUX-de-LARBOUST	album illustré par l'auteur
LE JOURNAL de 20 heures	dessins humoristiques
IL ME FAUT VOUS CONTER...	contes poétiques illustrés par l'auteur
LA MACHINE A REMONTER LE TEMPS ~ L'inconscient ~	roman psychologique
PORTRAITS (livre + CD)	poésies, chansons, peintures et sculptures
MON JARDIN SECRET (livre + CD)	album illustré par l'auteur
SAINT AVENTIN ~Témoignages du temps passé ~	récit historique
CAZEAUX-de-LARBOUST ~ En ce temps-là... ~	récit historique
VALLÉE du LARBOUST - 14-18 Tome I <i>Morts pour la France</i>	récit historique
BILLIÈRE ~ Histoire...et souvenirs ~	récit historique
CASTILLON-de-LARBOUST ~ Savoir d'où l'on vient... ~	récit historique
SAINT AVENTIN ~ Église romane XI ^e et XII ^e siècles ~	brochure
Oô - "Village que j'aime"	récit historique
GARIN - La pierre à l'édifice -	récit historique
VALLÉE du LARBOUST Histoire des églises romanes	récit historique
Le LARBOUST Vallée Gourmande	récit historique
CATHERVIELLE La terre nourricière	récit historique
VALLÉE du LARBOUST 14-18 Tome II - <i>Ils sont revenus de l'Enfer...</i>	récit historique
VALLÉE du LARBOUST 14-18 Tome III - <i>Ils sont revenus de l'Enfer...</i>	récit historique

Vallée du Larboust

14-18

Tome III

Ils sont revenus de l'Enfer...

Christian RIVES

Photo-compo-Christian RIVES

Photo de couverture : Michel SACOURTADE de Portet-de-Luchon

© Christian RIVES – LUCHON

ISBN N° 979-10-93962-10-8

Ce livre est dédié à tous nos soldats du Larboust qui ont défendu notre Liberté, en combattant durant la guerre de 14-18 - sans eux nous ne serions là pour témoigner de leur bravoure - puis sont **revenus de l'Enfer..**

Un hommage respectueux et solennel leur est rendu.

J'adresse mes chaleureux remerciements à toutes les familles du Larboust pour leurs précieuses contributions, par l'apport de :

- photos ;
- témoignages ;
- renseignements ;
- correspondances de guerre.

Témoignages obtenus de :

- Théophile FONTAN fils de Jules FONTAN de Cathervielle, avec l'aimable autorisation de Jacques FONTAN petit-fils du soldat Jules ;

- Paulette SEVIN/LACAVE née MENGARDUQUE, témoignage recueilli auprès de son père Bertrand MENGARDUQUE de Poubeau. Document aimablement mis à disposition par Christian SEVIN, fils de Paulette, petit-fils de Bertrand ;

- Marie-Thérèse MADON, née SACOURTADE, en hommage à son père Michel SACOURTADE de Portet-de-Luchon.

Correspondances de guerre :

- famille BILOT de Portet-de-Luchon

Toutes les guerres sont inutiles
(Jean Giono)

Devoir de mémoire

Ce devoir de mémoire s'inscrit tout naturellement dans l'objectif fixé par l'association des Editions du Patrimoine Culturel du Larboust (E.P.C.L), qui a pour vocation - dans un cadre non lucratif, il faut le rappeler - de recenser, puis d'éditer pour mieux le protéger le Patrimoine de la Vallée.

En aucun cas il ne s'agit en l'occurrence d'un livre d'Histoire, loin s'en faut.

La Guerre de 14-18 a été maintes fois relatée par les médias et notamment par les éminents historiens, qui l'ont retracée dans ses grandes lignes.

Cette guerre a été évoquée encore plus souvent, en cette année de commémoration du centenaire de la fin des hostilités.

Les drames humains ont été plus rarement évoqués.

L'occasion nous est donc offerte ici de s'attarder davantage sur nos soldats revenus saufs des combats et qui ont traîné derrière eux des séquelles profondes, jusqu'à leurs derniers souffles de vie.

La Vallée du LARBOUST 14-18 (tome I) - livre édité en 2014 - a rendu hommage aux vaillants soldats « **Morts pour la France** ».

« *La Vallée du LARBOUST 14-18 - Ils sont revenus de l'Enfer...* » (Tome II et Tome III), rend hommage aux soldats qui sont revenus vivants des combats.

Certes ils sont revenus de l'Enfer, mais dans quelles conditions ?

Blessures diverses et variées :

- blessures par armes de guerre : éclats d'obus ou de balles qui les rendaient méconnaissables à leur retour au village et dans leurs foyers ;

- « gaz moutarde » qui entraînaient des lésions pulmonaires irréversibles.

Il faudra attendre bien des années avant que les Commissions de Réforme (*) de l'armée ne reconnaisse l'existence de cette maladie !

- blessures morales, psychologiques, stress post-traumatiques, gelures, etc.

Nos poilus ont attendu au plus fort de la guerre, en vain, les permissions promises qui n'étaient malheureusement plus accordées !

Les seules octroyées plongeaient certains de nos soldats dans le plus grand désarroi lorsqu'ils quittaient le Front. Ils retrouvaient des scènes inappropriées, à « l'arrière ».

Dans les grandes villes les scènes insoutenables étaient insoutenables : femmes vêtues de belles robes avec ombrelles assorties, messieurs dans leurs plus beaux appareils, voitures qui rayonnaient de mille feux dans les grandes avenues.

Bref ils découvraient une vie en tout point éloignée de la leur, face à l'ennemi...face à la mort.

Certains permissionnaires regrettaient cette courte pause, et préféraient de loin leur vie au front, loin d'une société apparemment bien éloignée du quotidien des combattants.

En vérité cela était une apparence, car en réalité la France « bougeait », ce qui permettait d'approvisionner les lignes et leurs cantonnements de toutes denrées et munitions nécessaires ; le plus important était le « pinard », seul réconfort d'importance, avec les lettres des familles acheminées jusqu'à eux.

(*) abrégé par « CR » dans tout le livre.

Il ne semble pas évident que ces braves soldats se battaient pour la Patrie, en réalité ils se battaient pour la survie de leurs frères d'armes, les seuls qui à leurs yeux méritaient d'avoir leur plus proche attention.

Combien de ces soldats ont pensé franchir la frontière espagnole toute proche ? Mais ils ne pouvaient s'y résoudre en pensant aux copains qui étaient restés au front !

« - Lors d'une permission Jean Félix avait acheté au marché de Luchon un « truc », une cloche, pour son béliet. Avant de repartir rejoindre son régiment, il demanda à sa famille que de temps en temps et en son absence, elle fasse tinter la cloche. Puis il repartit au front... mais n'en revint pas, tout comme il le craignait.

Depuis, il est de tradition, à chaque réunion de famille, de faire sonner la cloche suspendue à la poutre, suffisamment fort afin que Jean Félix l'entende...depuis là où il se trouve. »

Dans les tranchées : des rats, de la boue, de la neige et le froid. Les plus jeunes qui montaient la garde – parfois âgés de 18, 19 ans enrôlés par manque de combattants – finissaient par s'endormir debout dans les tranchées, leurs vêtements blanchis par la neige.

Les cigarettes distribuées compensaient en partie l'ennui entre les assauts, mais surtout aidaient à masquer l'odeur pestilentielle des cadavres enlisés qui jonchaient le sol.

Les correspondances par courrier furent les seuls moyens de garder le contact avec les familles. Mais les soldats n'ignoraient pas que leurs lettres seraient détruites dans la mesure où leur contenu dénoncerait la vérité sur la vie au front, au quotidien.

La censure militaire veillait, et gommait bien d'autres réalités, beaucoup moins réjouissantes !

Bien des révoltes ont été enregistrées, elles étaient organisées par des mutins contre les dures règles imposées par les supérieurs hiérarchiques, notamment en ce qui concerne les permissions de plus en plus réduites sinon supprimées, et la répétition des jours de front imposés.

La règle, des 2 jours de front puis repli au 2^e rang durant 2 jours, enfin repli au 3^e rang pour deux autres jours de repos pour revenir au front par rotation, était désormais caduque.

Les soldats concernés par la Mobilisation Générale du 01/08/1914, relevaient des « classes » comprises entre 1887 et 1919.

Ce qui revient à dire que les plus anciens soldats, de la classe 1887 - nés 20 ans plus tôt en 1867- avaient 47 ans lors de la Mobilisation Générale du 01/08/1914.

De retour de l'Enfer, nos soldats, retournés aux travaux des champs, se sont réinsérés du mieux qu'ils purent pour retrouver leurs durs labeurs du quotidien, tout en masquant leurs infirmités.

Mais les séquelles physiques, pour beaucoup d'entre eux, les ont empêchés de créer leur propre foyer avec femme et enfants.

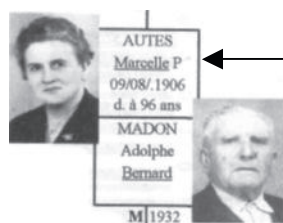
Pour eux ce fut une double peine !

C'est ainsi que les plus jeunes générations auront à cœur de s'informer du passé, de découvrir leurs ancêtres qui ont permis, de par leurs sacrifices humains, de faire en sorte qu'elles profitent cent ans après des doux moments de Paix.

Avant-propos

Afin de faciliter la lecture des pages suivantes, en voici les clés, par quelques exemples, plus particulièrement en ce qui concerne les arbres généalogiques de chaque soldat :

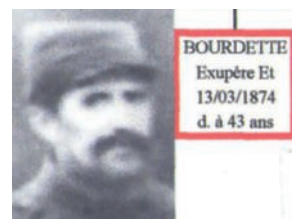
1- Cases des différents arbres généalogiques présentés :



* En règle générale les cases des arbres généalogiques sont bordées de traits pleins noirs. Au-dessous, Le « **M** » suivi de l'année indique la date du **Mariage** ;

(dans d'autres cas, parfois, suivi de « **div.** » et l'année, mentionne la date du **divorce**).

* Les cases bordées de traits rouges épais continus, indiquent que le soldat est « *Mort pour la France* » durant la guerre 14-18, si non plus tard, des suites de ses blessures ou des maladies contractées (voir tome I du livre : « *La vallée du Larboust 14-18* » ;



* Les cases bordées de tirets rouges, indiquent que le soldat a été blessé durant la guerre de 14-18 ;

* Les cases bordées d'un double trait rouge, indiquent que le soldat a participé à la guerre, sans avoir, fort heureusement, été blessé.



2- Les légendes des couleurs utilisées, sont mentionnées en tête de chaque arbre généalogique présenté. Elles permettent une meilleure lecture du village d'origine des personnes qui figurent sur l'arbre généalogique considéré.

famille GOUAUX

BILLERE	
SAVENTIN	
CASTILLON	

3- Les différents **Régiments**, corps d'armée, d'affectation des soldats de 14-18, sont abrégés comme suit :

- **RIC** : Régiment d'Infanterie Coloniale ;
- **RIT** : Régiment d'Infanterie Territorial ;
- **RIL** : Régiment d'Infanterie Légère ;
- **RA** : Régiment d'Artillerie ;
- **RAC** : Régiment d'Artillerie Coloniale ;
- **RAL** : Régiment d'Artillerie Lourde ;
- **RMZ** : Régiment de marche des Zouaves ;
- **R Dragon** : Régiment de Dragons ;
- **R Génie** : Régiment du Génie ;
- **Bat. Chass.** : Bataillon des Chasseurs à pied ;
- **Ch.** : Chasseurs à pied ;
- **C.O.A** : Commis et Ouvriers d'Administration

- Chaque Régiment est précédé de son numéro d'ordre : ex. **83^e RI**.
- Les caractères en **gras**, permettent d'accentuer et de faciliter la lecture des moments forts du parcours militaire du soldat.
- Ces parcours militaires en provenance des « Registres Matricules »^(*), sont notés en caractères de couleur **rouge**, de la couleur du sang versé, ce qui permet d'accentuer les plaies profondes tant physiques que morales.

Vocabulaire employé par l'armée :

- « **service d'active** » : après la conscription, les jeunes gens âgés de vingt ans étaient incorporés dans l'armée, afin d'effectuer leur service militaire. En période de paix il arrivait que l'on tire au sort les appelés ;
- « **réserve** » : dès la fin du service militaire, donc après deux ans, les soldats étaient versés, en temps de paix, dans un corps d'armée de réserve ;
- « **aux armées** » : en cas de conflit armé, c'est le temps passé en guerre, dans l'une ou l'autre des deux zones : 1) Zone des armées (ZA), au front ; 2) Zone intérieure (ZI), au **dépôt** ;
- « **rentrer au dépôt** » : après une blessure, le soldat changeait de « ligne », non plus en première au front, mais en deuxième voire troisième ligne, afin de soigner ses blessures ;
- « **sortir du dépôt** » : dès qu'il était guéri, le soldat revenait au front, en première ligne ;
- « **réforme** » : pour les soldats qui souffraient d'un problème de santé, qui les empêchait de participer au service actif ;
- « **service auxiliaire** » : y étaient versés les soldats les plus âgés, sinon blessés voire inaptes au service armée, les invalides. L'armée manquait d'hommes et n'hésitait pas à mobiliser un maximum de soldats pour des tâches auxiliaires, très utiles au demeurant ;
- « **démobilisation** » : temps à partir duquel le soldat ne faisait plus partie de l'armée ;
- « **exemptés** » : le soldat « soutien de famille » était provisoirement exempté de service, en période de paix. Chaque année une commission statuait sur l'évolution de sa position familiale. En cas de conflit armé, il était appelé « aux armées », sans attendre.

Par ailleurs, il est à noter que la règle édictée voulait que le soldat tué soit « enregistré » dans la commune où il résidait en partant aux armées.

Ceci étant, on ne manquera pas de relever « l'esprit » et « la lettre », plus ou moins respectés. Peut-on en vouloir aux villages de St Aventin et de Oô, d'honorer la mémoire du soldat Germain SORS, né à Oô le 13/11/1891 décédé le 18/08/1915, également mentionné sur la stèle de marbre blanc en l'église de St Aventin. Il y a bien d'autres exemples encore enregistrés.

(*) CD31 : Conseil Départemental de la Haute Garonne.

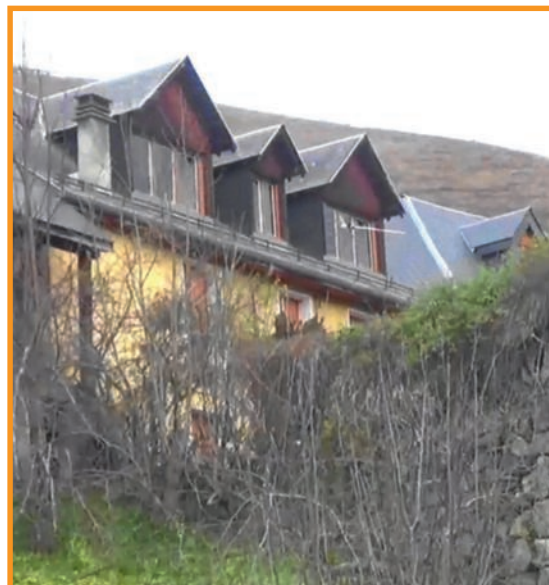
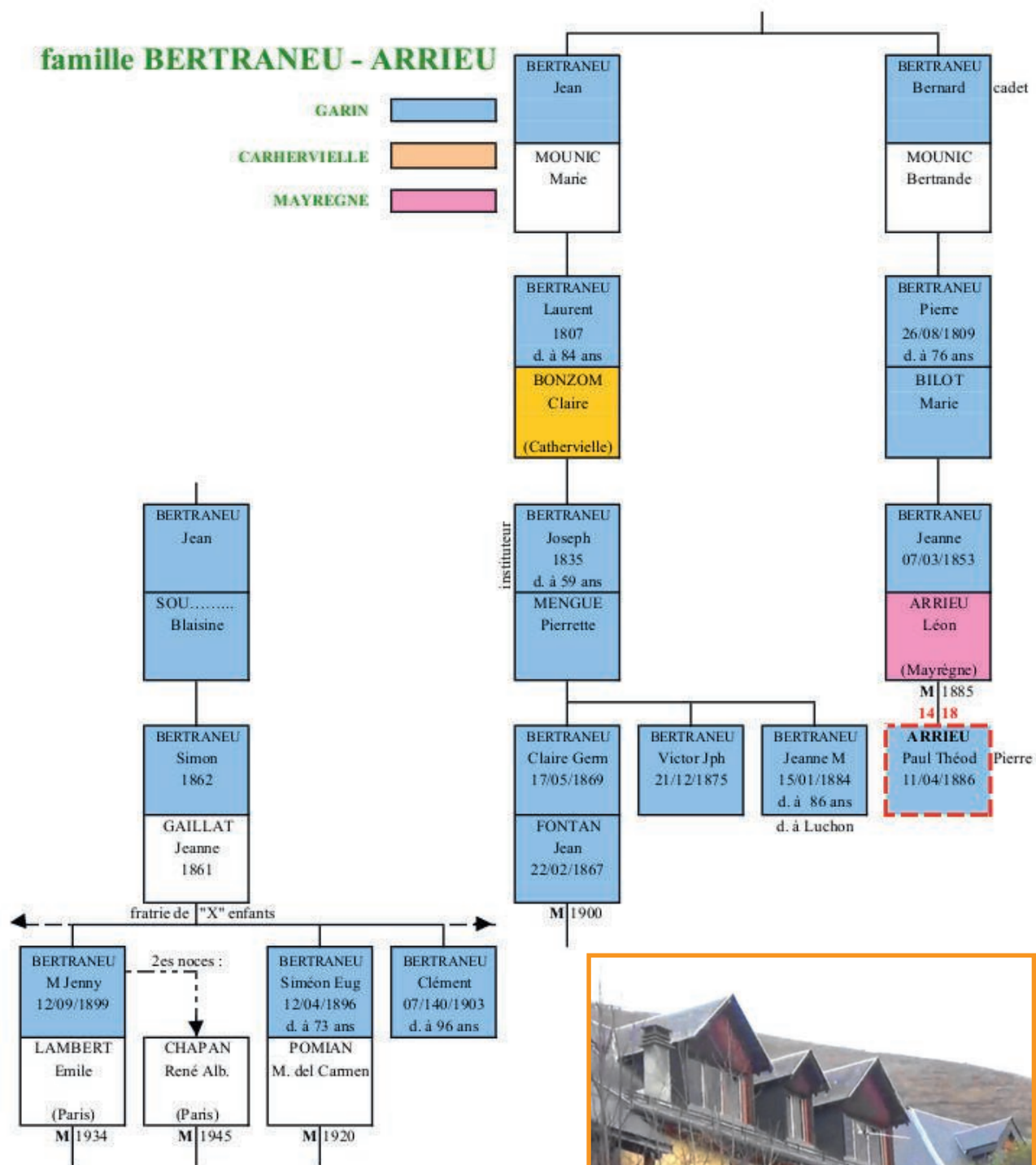
GARIN

Familles :

- ARRIEU
- AUTES
- BERTRANEU
- BON
- COMET
- ESTINES
- FOUJEAN
- GARET
- GAYS
- GOURGUET
- ST BLANCAT
- SANCHOU
- SARTHE
- SAUDINOS
- TERCE
- TINÉ

Pierre AUTES

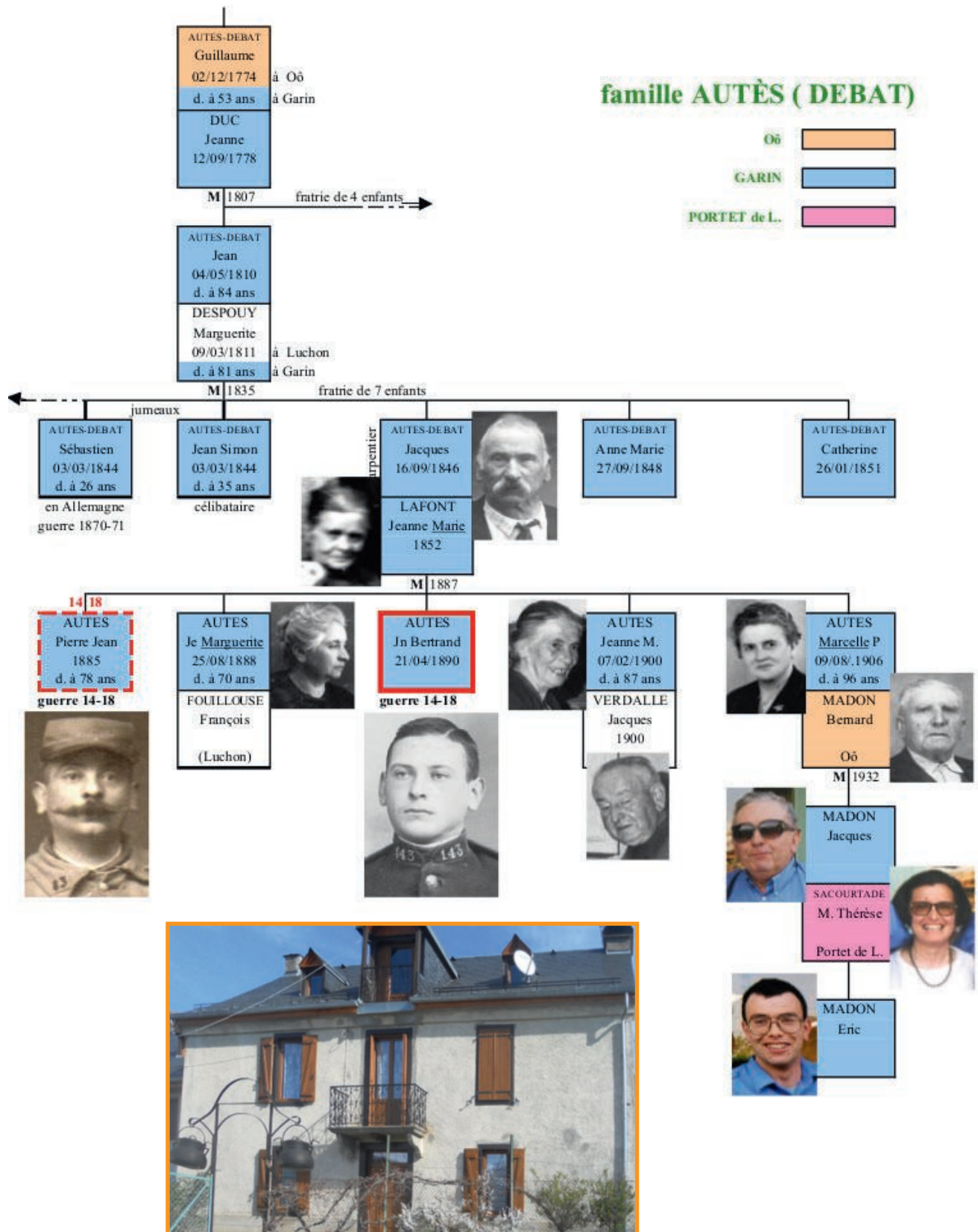
Paul Théodore ARRIEU



ARRIEU Paul Théodore (Pierre) né à Garin le 11/04/1886, classe 1906, n° matricule 956, fils de Léon et de BERTRANEU Jeanne.

- ajourné en 1907 pour « *faiblesse* » ;
- exempté en 1908 pour : « *luxation double des deux coudes* » ;
- classé **service auxiliaire** le 09/12/1914 [à 28 ans] ;
- incorporé à la **17^e Section d'Infirmiers** à compter du 29.03/1915 ;
- maintenu dans le service auxiliaire, **17^e Section d'infirmiers** le 12/04/1915 ;
- réforme temporaire par la CR de Toulouse du 14/02/1918 pour : « *Bronchite suspecte du sommet droit, amaigrissement, dyspnée d'effort* » ;
- réforme temporaire par la CR de St Gaudens du 07/01/1919 ;
- réforme temporaire renouvelée par la CR de St Gaudens du 06/01/1920 pour même motif ;
- réforme et proposé pour pension temporaire **40% d'invalidité** par la CR de Toulouse du 15/03/1920 pour : « *Induration sommet gauche, dyspnée d'effort, asthénie, amaigrissement. État général défectueux* » ;
- réformé définitivement et proposé pour pension permanente 40% d'invalidité par la CR de Toulouse du 08/03/1922.

Pierre Jean AUTES



AUTES Pierre Jean né le 16/11/1885 à Garin, n°matricule 1350, classe 1905, cultivateur, fils de Jacques et de LAFONT Marie.

- ajourné en 1906 ;
- classé service armé le 09/12/1914 [à 29 ans] ;
- incorporé le 20/02/1915, soldat de 2^e classe ;
- classé service auxiliaire pour : « *inapte définitif à servir aux armées* » par la CR du Rhône pour : « *Tremblements névropathiques du membre inférieur droit avec démarche d'habitude contractée au cours des opérations* » ;
- passé au **83^e RI** le 18/01/1918 ;
- dépôt de démobilisation **83^e RI** de St Gaudens ;
- se retire à Garin ;
- réforme temporaire, proposé pour pension temporaire 30% d'invalidité par la CR de Toulouse le 03/10/1919 pour : « *Atrophie musculaire du type Charcot. Double pied creux, orteils en griffe.* »
- réforme temporaire, et proposé pour pension temporaire 30% d'invalidité par la CR de Toulouse du 27/08/1920 pour : « *Atrophie musculaire du type Charcot double pied creux, orteils en griffe, impotence des deux membres inférieurs.* »
- réforme temporaire et proposé pour pension temporaire 30% d'invalidité par la CR de Toulouse le 29/07/1921 pour : « *Atrophie musculaire progressive pied-bot orteil en griffe.* »
- réforme temporaire et proposé pour pension temporaire 30% d'invalidité par la CR de Toulouse du 02/06/1922 pour : « *Atrophie musculaire névrite* » ;
- pension de 720 francs concédée le 31/08/1922 avec jouissance du 03/10/1920 ;
- classé service auxiliaire et proposé pour pension permanente 30% d'invalidité par la CR de Toulouse le 26/05/1924 pour : « *Tremblement du membre inférieur droit de nature psychonevrotique sans atrophie musculaire, abolition des réflexes tendineux.* »
- classé sans affectation et rayé des contrôles le 01/03/1927 ;
- certificat d'Ancien Combattant délivré le 28/01/1933, renouvelé le 05/02/1938 ;
- libéré du service militaire le 15/10/1934 ;



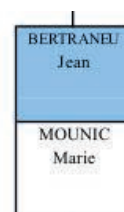
4 frères BERTRANEU

famille BERTRANEU

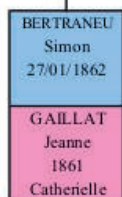
GARIN



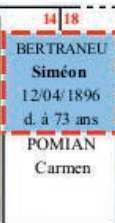
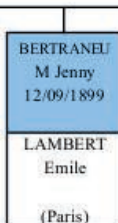
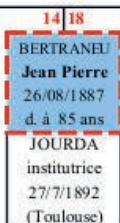
CATHERVIELLE



fratrie de 3 enfants



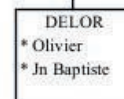
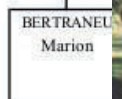
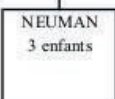
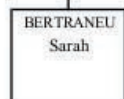
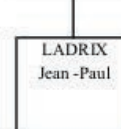
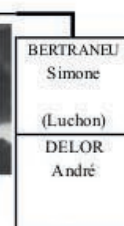
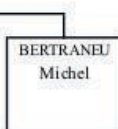
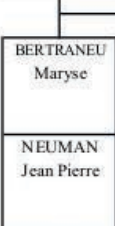
fratrie de 6 enfants



M 1920



Officier dans
l'Ordre national
du mérite



BERTRANEU Odon Jean né le 02/01/1887 à Cathervielle, habitant **Garin**, cultivateur, taille 1 m65, n°matricule 975, classe 1907, fils de Simon et de GAILLAT Jeanne.

- mis en route le 08/10/1908, soldat 2^e classe ;
- passé dans la réserve de l'armée active le 01/10/1910 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- parti aux armées le 12/08/1914 [à 27 ans] ;
- passé au **2^e RA Lourde** le 01/09/1915 ;
- le 25/08/1916 : « *blessé accidentellement en service près de Verdun : fracture cuisse droite par roue de caisson.* » ;
- rentré au dépôt le 25/08/1917 ;
- passé au service auxiliaire par la CR de la Seine du 17/03/1917 pour : « *Raccourcissement de 4 cm du membre inférieur droit, raideur légère du genou sans limitation des mouvements, atrophie au mollet et à la cuisse.* » ;
- passé à la **17^e section** le 22/10/1918 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 05/04/1919 ;
- réformé et proposé pour pension temporaire de 40% d'invalidité par la CR de Toulouse du 01/10/1919 pour : « *Raccourcissement de 5 cm du membre inférieur droit avec raideur du coup de pied. Marche en équinisme. Amyotrophie 2 cm à la cuisse et 1 cm au mollet.* »
- dépôt de démobilisation **17^e** de Toulouse ;
- réforme définitive et proposé pour pension temporaire **40% d'invalidité** par la CR de Toulouse du 07/12/1920 pour : « *Raccourcissement 5 cm membre inférieur droit. Raideur du coup de pied, marche en équinisme.* »
- pension de 960 francs accordée avec jouissance au 07/03/1921 ;
- certificat d'Ancien Combattant délivré par St Gaudens le 19/08/1929 ;
- réforme définitive n°3 par la CR de Toulouse du 22/03/1940 pour : « *Claudication par déviation colonne vertébrale* » ;

BERTRANEU Jean Pierre né le 26/08/1887 à Garin, cultivateur, taille 1m 71, n°matricule 1019, classe 1907, fils de Simon et de GAILLAT Jeanne.

- mis en route le 01/10/1908, dragon de 2^e classe ;
- envoyé en disponibilité le 25/09/1910 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- rappelé, mobilisation du 01/08/1914, arrivé au corps le 03/08/1914 [à 27 ans] ;
- passé au **14^e RI Lourde** le 01/12/1915 ;
- passé au **84^e RI** le 24/08/1916 ;
- parti en renfort à l'**Armée d'Orient**, le 28/08/1916 ;
- passé au **20^e Escadron du Train** le 25/09/1916 ;
- passé au **15^e Escadron du Train** des Equipages le 01/10/1917 ;
- rapatrié d'Orient le 04/03/1918 ;
- passé au **3^e Escadron du Train** le 29/10/1918 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 02/04/1919 ;
- dépôt démobilisateur **17^e Train** de Montauban
- service armé invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 25/06/1930 pour : « **Reliquat de phlegmon cuisse gauche, crises de paludisme alléguées** » ;
- maintenu service armée, invalidité inférieure à 10% (sans origine pour paludisme) par décision de la CR de Toulouse du 17/10/1930, pour : « **Reliquat inappréciable de paludisme, reliquat de phlegmon de la cuisse gauche** » ;
- maintenu service armée proposé pour pension temporaire 10% par décision de CR de Toulouse du 29/04/1932 pour : « **Reliquat de phlegmon cuisse gauche (10%), reliquats de paludisme** » ;
- réformé par la CR de Toulouse du 12/02/1934 pour : « **Reliquat de phlegmon cuisse gauche** » ;
- maintenu service armée proposé pour pension temporaire 10% par la CR de Toulouse du 20/01/1936 pour : « **Reliquat de phlegmon cuisse gauche** » ;
- pension temporaire de 10% concédée par notification ministérielle le 03/03/1936 à la suite de la proposition de la CR de Toulouse du 12/02/1934 ;
- libéré du Service Militaire le 15/10/1936 ;
- pension définitive de **10%** concédée le 01/06/1938 à la suite de la CR de Toulouse du 20/01/1936, valable du 25/06/1936.

BERTRANEU Fortuné Blaise né le 01/06/1892 à Garin, étudiant, n°matricule 1391, classe 1912, taille 1 m75, fils de Simon et de GAILLAT Jeanne.

- engagé volontaire pour quatre ans le 04/01/1912 [à 20 ans] ;
- canonnier de 2^e classe ;
- nommé **Brigadier** le 26/09/1912 ;
- nommé **Maréchal des logis** le 08/10/1913 ;
- passé au **18^e RA** le 21/01/1915 ; passé au **82^e RALourde** ;
- aux armées le 01/11/1915 ;
- nommé **Maréchal des logis chef** le 01/11/1915 ;
- nommé **Adjudant** le 03/06/1916 ; passé au **86^e RALourde** le 13/06/1916 ;

- *atteint d'intoxication par les gaz le 26/08/1917* ;
 - passé au **81^e RALourde** le 06/12/1917 ;
 - a suivi les cours de perfectionnement d'artillerie à l'école de Fontainebleau du 14/09 au 23/11/1917 ;
 - promu **Sous-Lieutenant** d'artillerie à titre temporaire pour prendre rang le 01/12/1917 ;
 - passé au **289^e RALourde** le 01/01/1918 ;
 - affecté au **82^e RALourde** le 09/07/1919 ;
 - proposé pour le maintien en activité invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 31/01/1922 pour : « *Reliquat d'intoxication par gaz* » ;
 - proposé pour le maintien en activité emploi sédentaire et pour pension temporairement 25% par la CR de Toulouse du 28/09/1925 ;
 - promu **Lieutenant** cadre latéral le 01/12/1921 ;
 - passé au **118^e RAO** le 01/01/1924 ; passé au **23^e RAO** le 24/04/1924 ;
 - proposé pour le maintien en activité pour pension permanente 25% par la CR de Toulouse du 21/08/1925 pour : « Reliquat d'intoxication par gaz, pharyngo-laryngite subaiguë post hypéritique » ;
 - admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite proportionnelle le 4/01/1927 ;
 - nommé **Lieutenant de Réserve** ;
 - proposé pour maintien dans les cadres et pour pension temporaire 50% « *aggravation* », décision de la CR de Toulouse du 11/05/1936 pour : « *1- Troubles pulmonaires, 2- Pharyngo laryngo trachéite, dysphonie légère* » ;
 - pension définitive 55% concédée le 04/06/1937 suite CR de Toulouse du 05/06/1935 et du 11/05/1936 valable du 05/06/1935 ;
 - promu **Capitaine de Réserve** par décret du 10/07/1939.
-
- **citation** : à l'ordre du Régiment en date du 14/01/1919 ;
 - **décoration** : **Croix de Guerre**
 - **Chevalier de la Légion d'Honneur** par décret du 24/12/1938

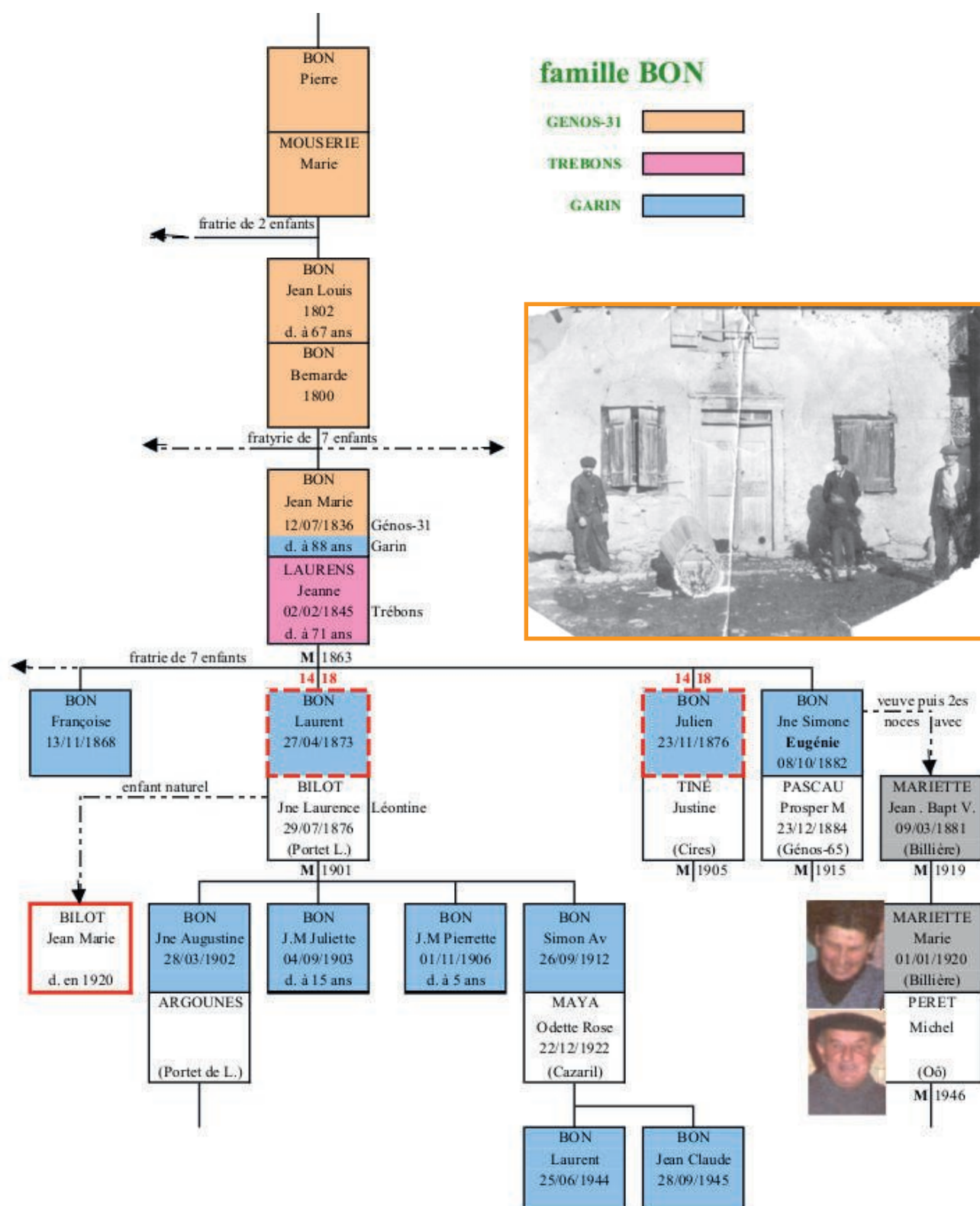


BERTRANEU Siméon Eugène né le 12/04/1896 à Garin, domestique, n° matricule 124, classe 1916, taille 1 m67, fils de Siméon et de GAILLAT Jeanne.

- engagé volontaire pour quatre ans, le 12/01/1915 [à 19ans] ;
 - passé au **57^e RA** à Toulouse canonnier de 2^e classe 19/01/1915 ;
 - nommé 1^{er} canonnier conducteur le 29/07/1915 ;
 - aux armées le 10/09/1915 ;
 - nommé **Brigadier** le 15/04/1916 ;
 - quitte les armées et embarqué à destination de l'**Armée d'Orient** le 11/01/1917 ;
 - passé au **21^e RAColoniale** le 01/04/1917 ;
 - rapatrié le 10/12/1917 ;
 - passé au **57^e RA** le 03/12/1918 ;
 - arrivé à la **17^e Région** le 04/01/1919 ;
 - mis à la disposition de la Compagnie du Midi à Toulouse comme homme d'équipe à compter du 04/01/1919 ;
 - classé affecté spécial de la Compagnie du Midi des chemins de fer en qualité d'homme d'équipe à Toulouse le 28/10/1919 ;
 - maintenu service armé et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 21/11/1919 pour : « *Reliquat léger de paludisme, amaigrissement, asthénie. Etat général satisfaisant* » ;
 - certificat de bonne conduite « accordé » ;
 - maintenu service armé et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 29/11/1921 pour : « *Reliquat de paludisme* » ;
 - maintenu service armé et proposé pour pension permanente 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 11/07/1923 pour : « *Reliquat de paludisme* » ;
 - maintenu service armé proposé pour pension permanente 10% par la CR de Toulouse du 12/10/1928 pour : « *Reliquats inappréciables de paludisme (invalidité actuelle inférieure à 10%)* » ;
 - passé en domicile dans la subdivision de Tarbes le 30/11/1928.
- **citation** : par ordre de la Division en septembre 1917
 - **décorations** : **Croix de Guerre** et **Médaille Interalliée** dite « de la Victoire »



Laurent et Julien BON



BON Laurent né le 27/04/1873 à Garin, cultivateur, classe 1893, n° matricule 1193, taille 1 m59, fils de Jean Marie et de LAURENT Jeanne.

- affecté au **59^e RI** le 16/11/1894, soldat de 2^e classe ;
- envoyé en congé le 28/09/1897 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- passé à la Réserve le 01/11/1897 ;
- rappelé à l'activité le 01/08/1914 [à 41ans] ;
- classé non disponible en qualité de garde champêtre à Garin du 01/10/1907 au 18/04/1915 ;
- incorporé à compter du 28/04/1915 ;
- détaché à la Poudrerie nationale de Toulouse le 24/12/1915 ;
- classé service auxiliaire sur proposition de la CR de Muret le 21/09/1915 pour : « *hémorroïdes monorchydées* » ;
- renvoyé provisoirement sans ses foyers le 18/10/1915 ;
- incorporé au **23^e RA** à compter du 23/12/1915 ;
- classé service armé par la CR de Toulouse du 09/03/1916 ;
- déclaré inapte 1 mois par la CR de Toulouse du 31/08/1916 ;
- classé service auxiliaire par la CR de Toulouse du 29/03/1917 pour : « *Tachycardie* » ;
- détaché dans ses foyers au titre de l'agriculture le 26/05/1917 ;
- passé au **57^e RA** le 10/11/1917 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 18/01/1919 ;
- dépôt démobilisateur le **57^e RA** à Toulouse ;
- se retire à Garin ;
- **campagne contre l'Allemagne** du 28/04/1915 au 18/10/1915 et du 23/12/1915 au 25/05/1917 ;
- passé au **23^e RA** le 31/07/1919 ;
- libéré du service militaire le 01/10/1921.

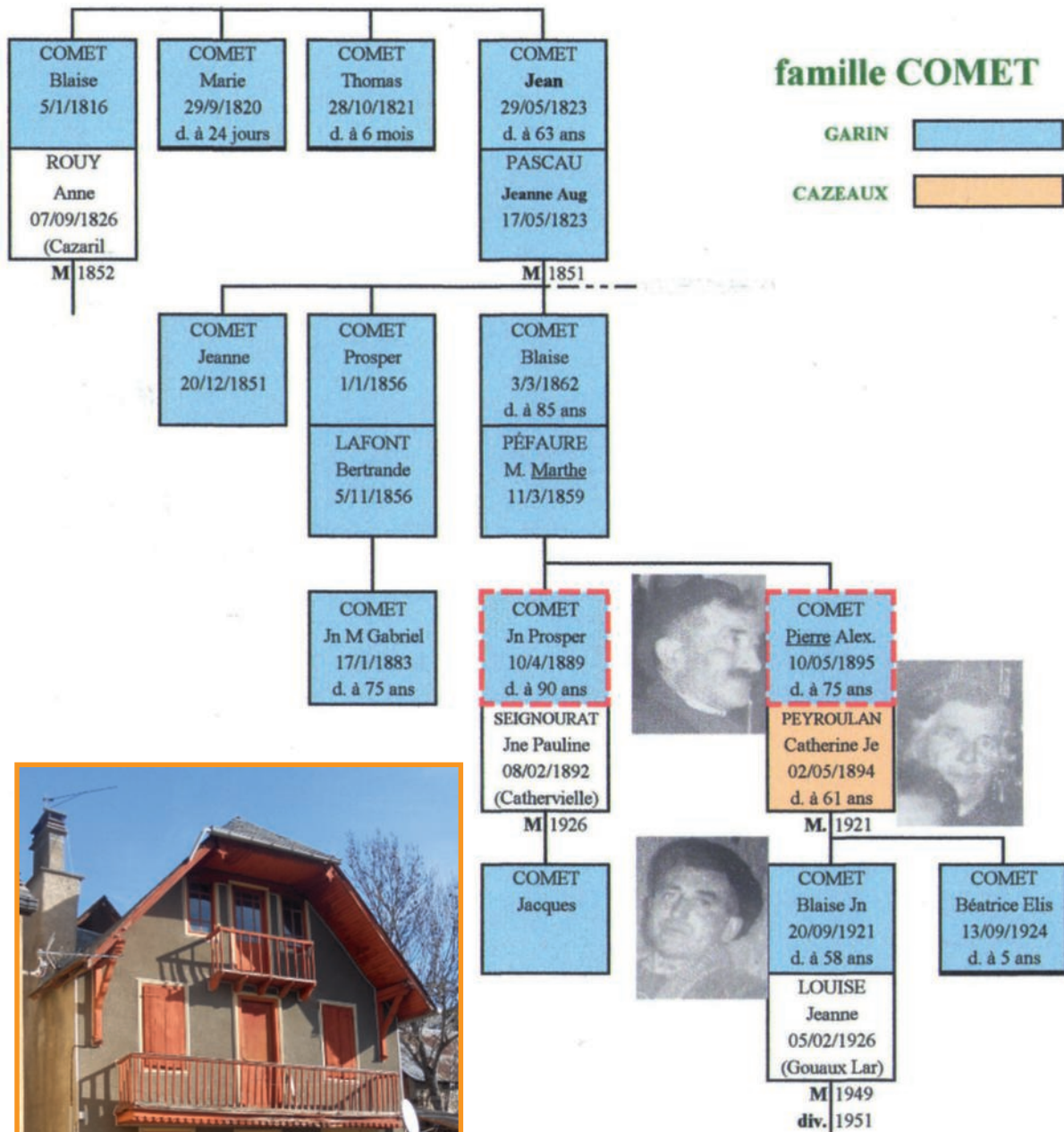
BON Julien né le 23/11/1876 à Garin, cultivateur, classe 1896, n° matricule 840, taille 1 m70, fils de Jean Marie et de LAURENS Jeanne.

- affecté au **59^e RI** le 15/11/1897, soldat de 2^e classe ;
- revenu postérieurement à son incorporation, dispensé (frère en service) ;
- envoyé en disponibilité le 06/01/1899 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- a accompli une 1^{ère} période d'exercices dans le **83^e RI** du 07/03 au 03 /04/1904 ;
- a accompli une 2^e période d'exercices dans le **83^e RI** du 08/04 au 05/05/1907 ;
- rappelé le 03/08/1914 [à 38 ans] ;
- passé au **308^e RI** le 22/12/1915 ;
- **blessure au Moulin de la Faux le 16/05/1917 par éclat d'obus à la joue droite** ;

- dirigé sur le CRP de Roumazières le 11/06/1918 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation février 1919 ;
- dépôt démobilisateur 14^e RI à Toulouse ;
- se retire à Cornebarrieu-31 ;
- classé service auxiliaire et proposé pour pension temporaire 25% d'invalidité par la CR de Toulouse du 17/10/1919 pour : « *légère fistule salivaire à droite. Perte de 12 dents. Troubles gastriques. Etat général passable* » ;
- maintenu service auxiliaire, proposé pour une pension temporaire de 30% d'invalidité par la CR de Toulouse du 22/07/1920 pour : « *Légère fistule salivaire droite, troubles gastriques, Etat général médiocre (blessure de guerre)* » ;
- réformé définitivement et proposé pour pension temporaire de 30% d'invalidité par la CR de Toulouse du 13/01/1921 pour : « *Fistule salivaire droite. Limitation à 1 cm ½ de l'ouverture buccale, perte de 12 dents. Troubles gastro intestinaux. Etat général passable. Crises épileptiformes. Bon état général* » ;
- réformé définitivement et proposé pour pension temporaire 30% d'invalidité par la CR de Toulouse du 28/10/1921 pour : « *Fracture branche montante du maxillaire supérieur. Fistule salivaire* » ;
- réformé définitivement et proposé pour pension temporaire 30% d'invalidité par la CR de Toulouse du 27/12/1922 pour : « *Fistule salivaire droite, suite fracture du maxillaire. Pas de troubles pulmonaires* » ;
- réformé et proposé pour pension permanente 30% d'invalidité par la CR de Toulouse du 05/12/1923 pour : « *Fistule salivaire droite, limitation à 1 cm 1/2 de l'ouverture buccale et perte de 12 dents. Perte de la phalange unguéale de l'index gauche* » ;
- réformé définitivement et proposé pour pension temporaire de 45% d'invalidité par la CR de Toulouse du 05/02/1926 pour : « *Fistule salivaire droite avec limitation de l'ouverture buccale à 1 cm 1/2. Emphysème pulmonaire avec affaiblissement généralisé du murmure vésiculaire. Perte de la phalange unguéale de l'index* » ;

(NDA) Sur les documents « Matricules » de 1896 (AD31), il n'est pas fait mention des citations et autres décorations qui concernent l'intéressé.

Jean Prosper et Pierre COMET



COMET Jean Prosper né à **Garin** le 10/04/1889, classe 1909, fils de Blaise et de PÉFAURE Marthe

- incorporé le 05/10/1910, alors clerc de notaire ;
- nommé **caporal** le 24/07/1911 ;
- rengagé le 22/02/1912 pour trois ans, à compter du 01/10/1912, en Algérie, pour des opérations dans le Maroc occidental, en guerre ;
- remis soldat de 2^e classe le 22/05/1913 ;
- remis soldat de 2^e classe le 16/02/1914 [à 25 ans] ;
- caporal le 06/10/1914 ;
- **blessé le 24/09/1915 par éclat d'obus** ;
- promu **Caporal** courrier le 18/10/1916 ;
- **« pieds gelés »** le 20/04/1917 ;
- nommé **Sergent** courrier le 20/03/1919, détaché comme Sergent secrétaire à l'Etat Major du **19^e Corps d'Armée** du 20/07/1919 au 06/01/1920, en Algérie ;
- promu **Sergent Major** le 27/02/1920 ;
- guerre du Maroc, promu **Adjudant** le 18/02/1922 ;
- rengagé le 21/03/1922 pour trois ans à compter du 02/04/1922 ;
- Maroc, Algérie, Syrie, etc... ;
- promu Adjudant-Chef le 05/07/1925 au **2^e R Etranger d'Infanterie** en Algérie;
- **citation** : *« Tireur parfait de calme et d'à propos. Enterré par l'éclatement d'un obus, a refusé l'évacuation, a continué à manœuvrer sa pièce jusqu'à la fin de l'attaque »* ;
- **décorations** : Médaille du Maroc, Médaille coloniale, Croix de guerre, Médaille Militaire.



Médaille du Maroc



Croix de Guerre



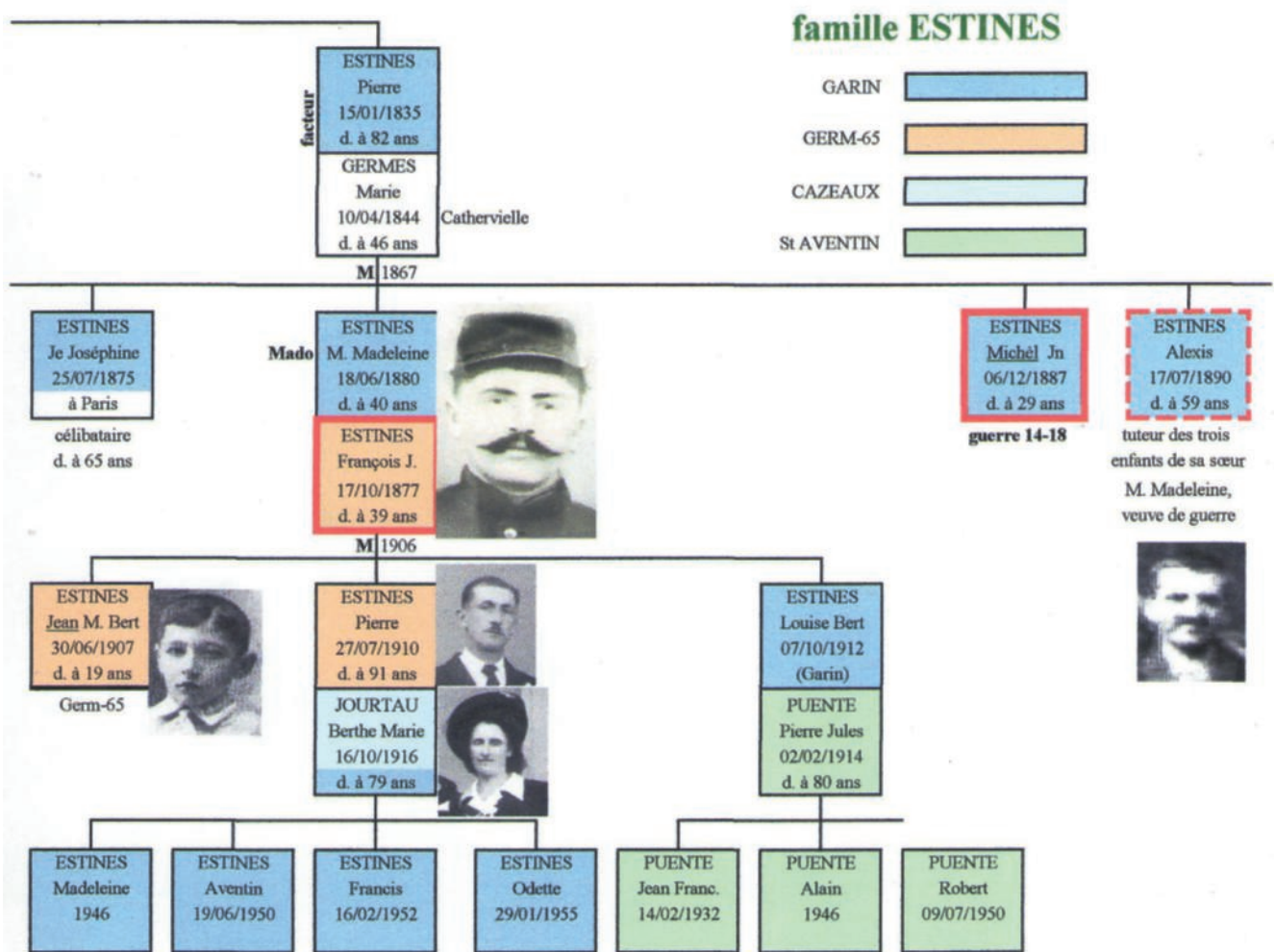
Médaille Militaire

Pierre COMET né à **Garin** le 10/05/1895, classe 1915, taille 1m63, fils de Blaise et de PÉFAURE Marthe.

- incorporé le 19/12/1914 au **20^e RI** de Marmande ;
 - passé à la **17^e Section COA** (Commis, Ouvrier, Administration) [non combattants, mis en zone arrière par rapport au front], le 24/03/1915 ;
 - puis au **57^e RA** le 15/04/1915 ;
 - mis en congé illimité le 14/09/1919, avec certificat de bonne conduite « accordé » ;
 - versé à la Poudrerie de Toulouse le 11/09/1939 ;
 - réformé pour : « *atrophie très importante des biceps et brachial gauche* ».
-
- **décoration : Médaille de Verdun** en 1915 ;
 - inscrit sur le « *Livre d'Or des soldats de Verdun* ».



Alexis ESTINÈS



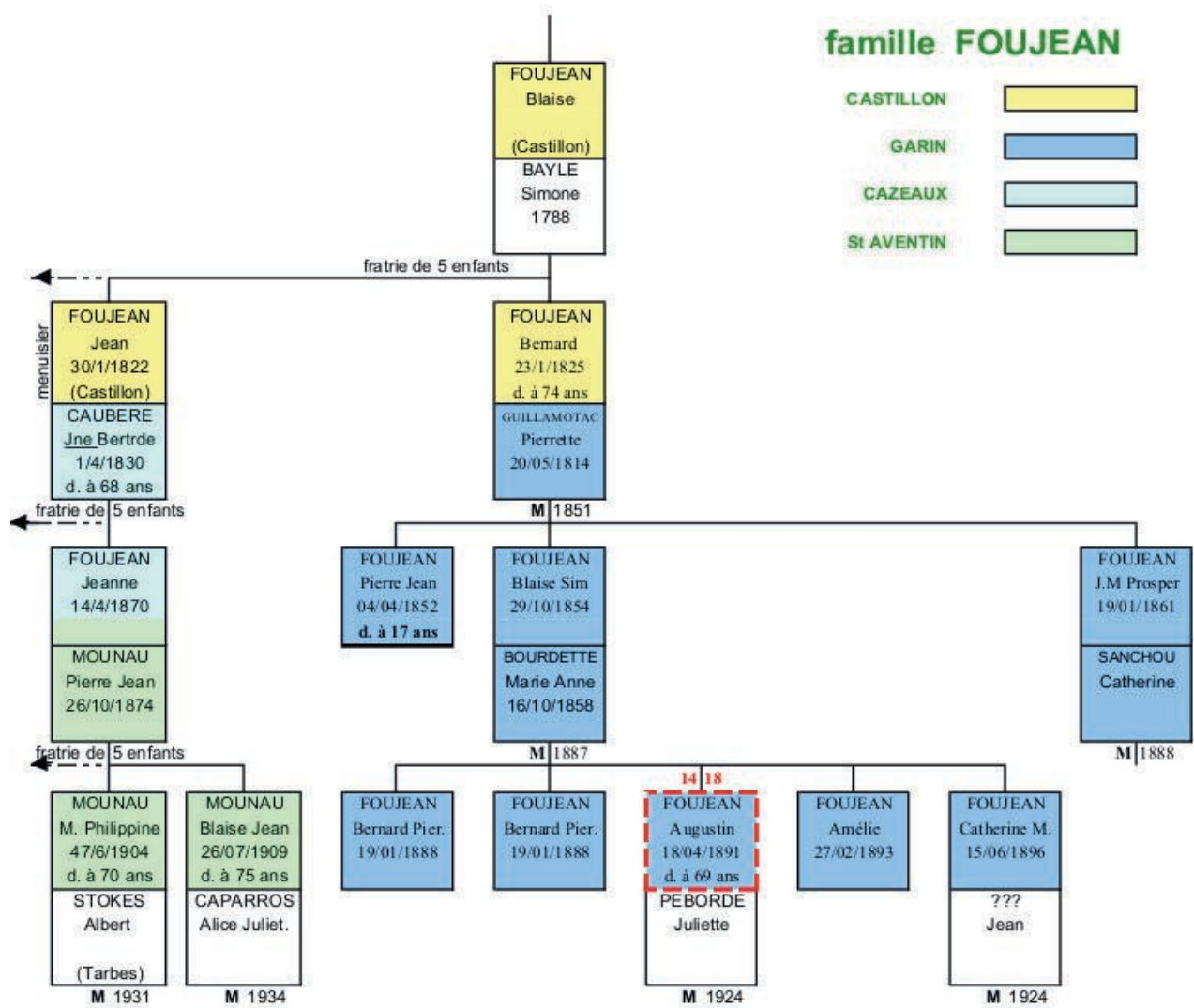
maison ESTINÈS-BOURBON

ESTINÈS Alexis (dit « Chéchi »), né le 17/07/1890 à **Garin**, classe 1910, taille 1m69, fils de Pierre et de GERMES Marie.

- incorporé le 10/10/1911, 2^e canonnier conducteur au **17^e Escadron** du Train des Equipages ;
- « aux armées » le 02/08/1914 [à 24 ans] ;
- **atteint de maladie aux armées le 06/04/1916 : « broncho-pneumonie »** ;
- évacué le 06/04/1916, puis rentré au dépôt le 27/04/1916 ;
- passé au **101^e RAL** le 01/11/1917, puis au **103^e RAL** ;
- congé illimité de démobilisation le 23/07/1919 ;
- réforme définitive le 28/12/1928 pour : « **troubles urinaires, touché à la vessie, apparus depuis 1925, avec légère obscurité respiratoire** » ;
- pensionné à 100% pour « **tuberculose rénale** » ;
- pensionné à 50% pour « **néphrotomie gauche** » [incision d'un rein pour en extraire un calcul] ;
- **citation** : le 20/06/1918 : « *Alerté d'urgence le 22/03/1918, le 7^e groupe du 103^e RAL combat sans arrêt depuis ce moment. Après avoir fourni un effort considérable pour l'organisation et la défense d'un secteur difficile, il a donné au cours des 6 journées de combat.. ...[illisible]... sous l'habile direction de son chef de commandement Sagols, un magnifique exemple de froide bravoure, d'audace et de ténacité. Menacé par la progression ennemie, ne se replie que sous les balles de l'Infanterie en évacuant son matériel par échelon, ne cessant de tirer que pour changer de position. Harcelant l'ennemi de jour et de nuit par des tirs d'une grande précision qui lui imposent de lourdes pertes et continue seul pour une large part à briser son élan* » ;
- **décorations** : Croix de Guerre avec étoile de vermeil et Médaille de la Victoire.



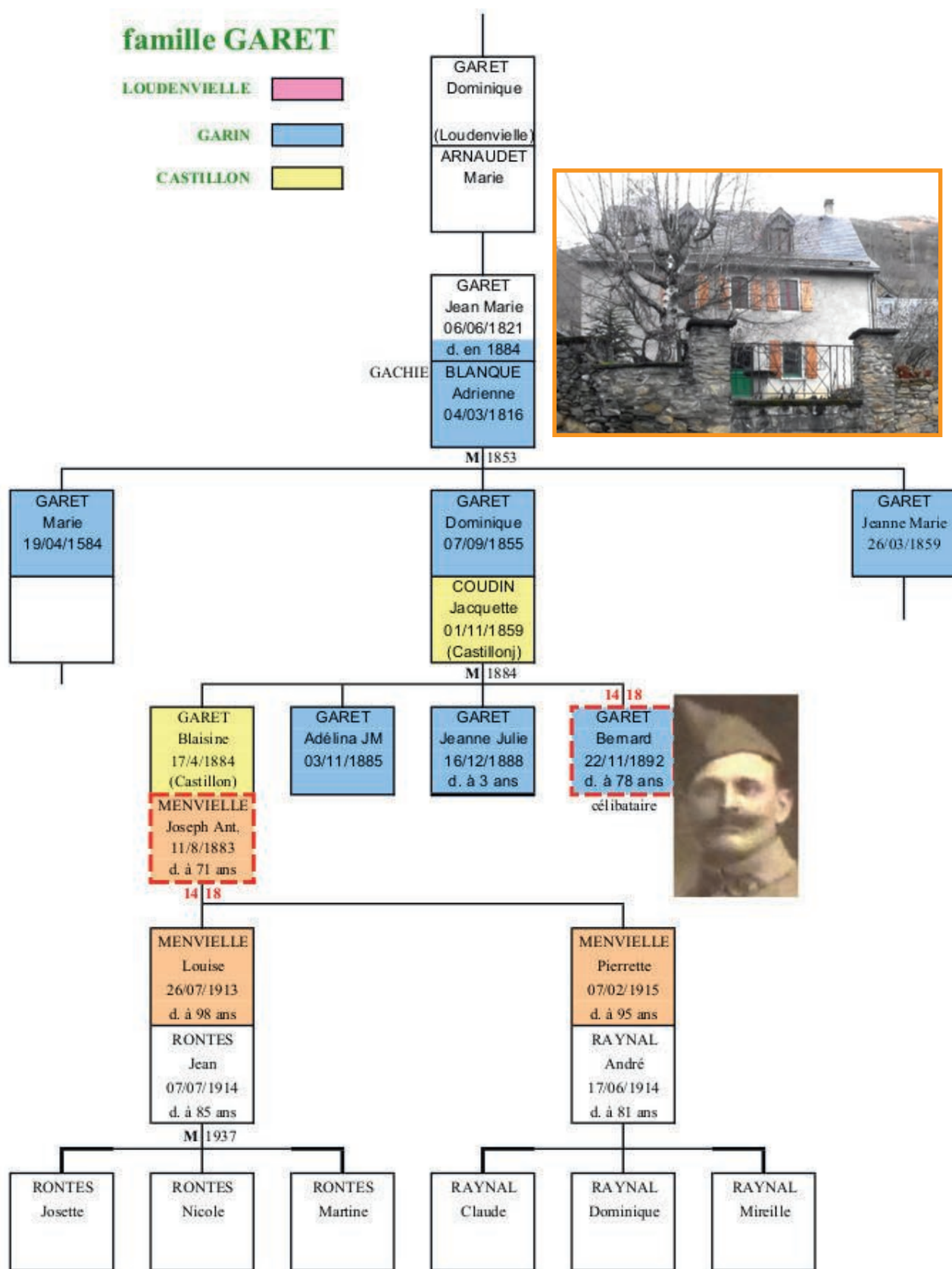
Augustin FOUJEAN



FOUJEAN Augustin né le 18/04/1891 à Garin, charpentier, n°matricule 1273, classe 1911, taille 1 m81, fils de Blaise et de BOURDETTE Marie.

- incorporé à compter du 10/10/1912 ;
- aux armées le 10/08/1914 ;
- évacué *blesé le 02/09/1916 (sans autre indication)* ;
- dirigé le 25/11/1916 sur le 4^e groupe du 57^e RA ;
- passé au 21^e RA Coloniale le 01/04/1917 ;
- passé au 57^e **RA de Campagne** le 23/11/1918 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 26/08/1919 ;
- dépôt démobilisateur le 23e RA de Toulouse ;
- se retire à Garin ;
- maintenu service armé et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 29/03/1920 pour : « *Reliquat léger paludisme, hypertrophie légère de la rate, amaigrissement* » ;
- maintenu service armé invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 05/04/1922 pour : « *Reliquat de paludisme* » ;
- maintenu service armé invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 23/04/1923 pour : « Reliquat de paludisme » ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- maintenu service armé et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 03/02/1926 pour : « *Léger reliquat de paludisme* » ;
- maintenu service armé et proposé pour pension d'invalidité inférieure 10% par la CR de Toulouse du 21/12/1927, pour même motif ;
- certificat d'Ancien Combattant délivré par St Gaudens le 04/06/1928 ;
- passé « sans affectation » le 01/05/1929 ;
- invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 29/11/1929 pour : « *Reliquat blessure fesse droite par éclat d'obus, paludisme allégué* » ;
- maintenu service armé invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 17/09/1930 pour « *Paludisme allégué* » ;
- affecté à la Poudrerie de Toulouse le 15/12/1935 ;
- demande de pension rejetée : « *N'est pas susceptible d'être admis au bénéfice d'une pension pour le motif suivant : La demande est recevable mais l'infirmité n'entraîne qu'une gêne fonctionnelle inférieure à 10%* » ;
- renvoyé dans ses foyers le 18/12/1939.

Bernard GARET

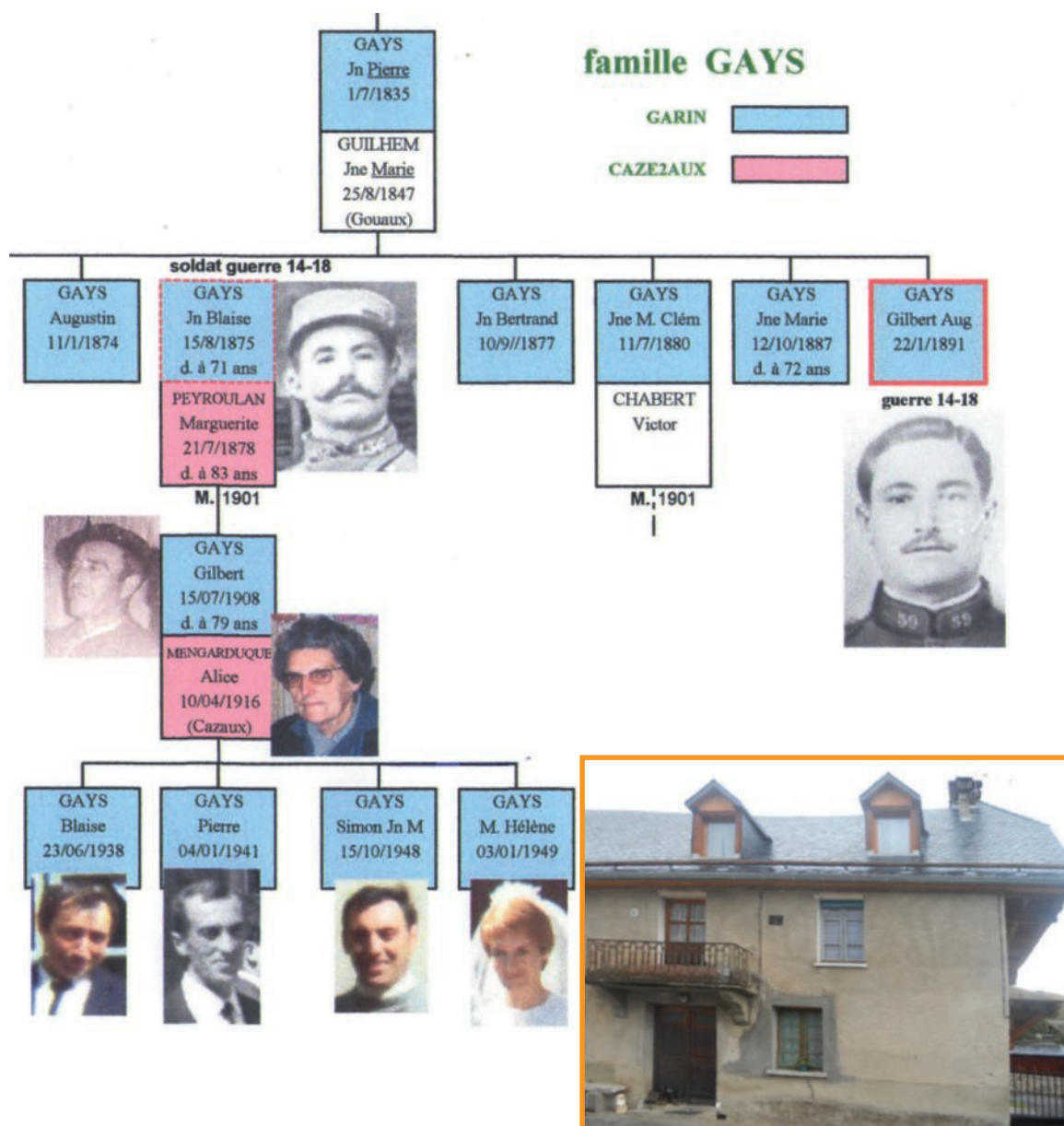


GARET Bernard né le 22/11/1892 à Garin, cultivateur, n° matricule 1411, classe 1912, taille 1 m67, fils de Dominique et de COUDIN Blaisine Pierrette



- incorporé à compter du 09/10/1913, soldat de 2^e classe [à 21 ans]
- *blessé le 24/08/1914 par éclat d'obus au pied ;*
- *blessé le 12/05/1915, plaie à la tête ;*
- passé au 83^e RI le 05/08/1915 ;
- passé au 88^e RI le 30/09/1915 ;
- blessé le 19/04/1917 au Mont-Haut : *« cou traversé par balle, lésion du larynx partie interne de la 2^e phalange du petit doigt éraflée et amputation de l'annulaire, le pouce traversé et l'épaule effleurée » ;*
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation **83^e RI** de St Gaudens le 27/08/1919 ;
- se retire à Garin ;
- maintenu service armé et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 03/12/1919 pour : *« 1- Perte de 2 phalanges de l'annulaire droit, 2- légère dyspnée » ;*
- maintenu service armé et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 09/12/1921 pour : *« Perte phalangine phalangette annulaire droit, limitation mouvements du pouce » ;*
- maintenu service armé et proposé pour pension permanente de 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 17/07/1923 pour : *« Perte partielle annulaire droit » ;*
- passé à la **17^e Section d'Infirmiers** le 15/05/1923 ;
- passé « sans affectation » le 01/05/1930 ;
- affecté au CM d'I n° 1714 le 15/01/1935 ;
- maintenu service armé, proposé pour pension définitive de 10% par la CR de Toulouse du 28/04/1937 pour : *« 1- Définitif à 10% perte de la phalangine et de la phalangette annulaire droit, 2- Cicatrice base du cou par balle » ;*
- **demande révision de pension rejetée**, notification du 14/03/1938. *« Ne peut quant à présent que bénéficier de la pension définitive de 10% concédée par arrêté du 30/10/1926 à raison de la 1^{ère} infirmité, pour le motif suivant : Le taux de l'infirmité ne s'est pas accru de 10%. En ce qui concerne la 2^e infirmité, la demande est recevable mais le degré d'invalidité étant inférieur à 10% la dite infirmité n'ouvre pas droit à pension » ;*
- rappelé à l'activité le 26/08/1939, affecté au CM d'Infanterie le 27/08/1939 ;
- **citation** : par ordre de la Brigade le 02/05/1917 : *« Soldat brave et énergique au cours de l'attaque du 17/04/1917, sous un bombardement ardemment violent et malgré le tir très nourri des mitrailleuses ennemies est allé ravitailler en grenades la 1^{ère} ligne et a été atteint par 3 balles. Blessé le 21/04/1917 à Prosnes (Marne), blessé au Mont Kemmel (Belgique) le 21/04/1918, blessure au-dessus de la cheville jambe gauche, blessé le 07/09/1918, blessure à l'aisselle. »*

Gilbert Augustin et Jean Blaise GAYS



maison GAYS à St Tritous



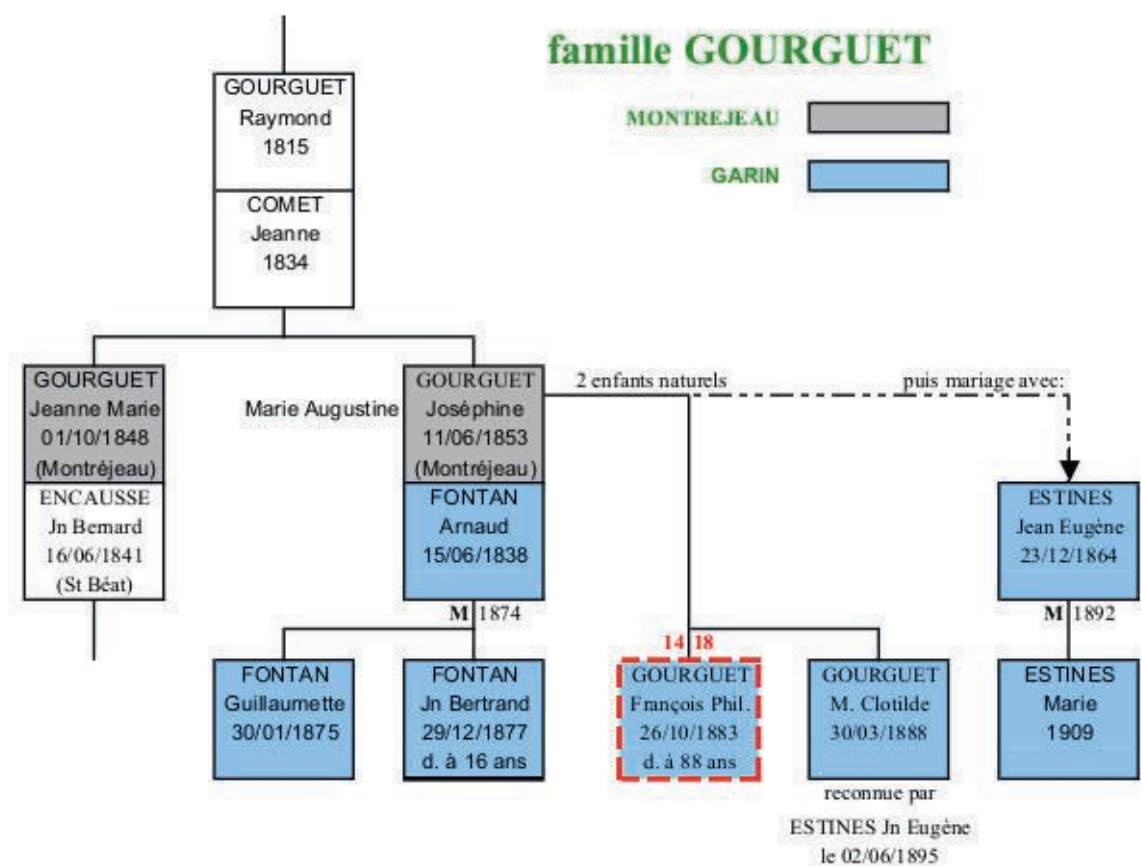
Jean Blaise GAYS né le 15/08/1875 à **Garin**, classe 1895, taille 1m66.

- pris par tirage au sort, affecté au **83° RI** le 16/11/1896, soldat de 2^e classe ;
- soldat de 1^{ère} classe le 25/07/1898 ;
- mis en congé le 20/09/1899 en attente du passage dans la réserve, avec certificat de bonne conduite « accordé » ;
- admis dans la réserve le 01/10/1899 ;

- rappelé aux armées le 14/08/1914, au **136^e RIT** ;
- passé au **16^e RIT** le 06/05/1917 ;
- passé au **10^e RIT** le 16/07/1917 ;
- mis à la disposition du chemin de fer, affecté au **5^e R** du **Génie**, le 18/11/1918 ;
- démobilisé le 31/12/1918, du **2^e R** du **Génie** ;
- libéré du service militaire le 10/11/1924.



François GOURGUET



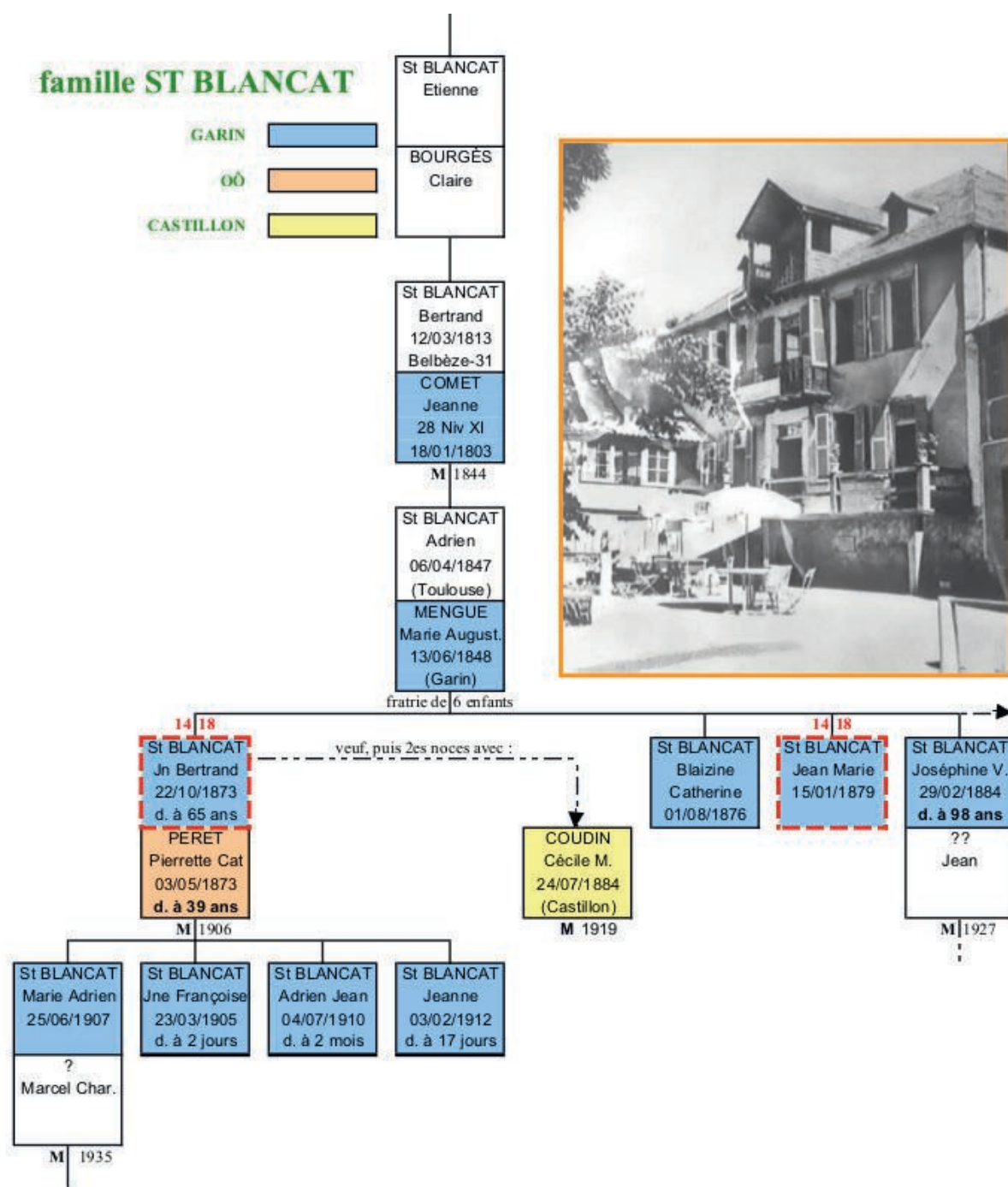
GOURGUET François né le 26/12/1883 à Garin, n°matricule 1329, classe 1903, taille 1 m58, cultivateur, de père inconnu et de Joséphine.

- mis en route le 16/11/1904 ;
- soldat de 2^e classe le 16/11/1904 ;
- passé au 45^e RI le 24/04/1907 ;

- envoyé dans la disponibilité le 12/07/1907 en attendant passage dans la réserve ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- passé au **24^e RI Coloniale** le 15/04/1914 ;
- rappelé le 1^{er}/08/1914 [à 31 ans] ;
- déclaré inapte 2 mois par la CR de Perpignan le 18/08/1916 ;
- parti aux armées le 17/08/1914 ;
- évacué malade le 12/09/1914 ;
- reparti au front le 22/11/1914 ;
- blessé évacué le 30/09/1915 ;
- blessé à la côte 193 N.P de ..., « **plaie du poignet gauche par balle, vision du carpe gauche** » ;
- réforme temporaire de 2^e catégorie ;
- proposé pour gratification de 8^e catégorie 10% par la CR de Béziers le 12/03/1917 pour :
« **raideur articulaire du poignet et des 4 derniers doigts de la main gauche.** » ;
- maintenu réformé temporairement en 2^e catégorie pour le même motif par la CR de St Gaudens le 19/06/1917 ;
- admis à la réforme temporaire avec gratification d'un montant de 100 francs ;
- réforme temporaire renouvelée et gratification maintenue pour le même motif par la CR de St Gaudens le 29/04/1918 ;
- Maintenu réforme temporaire avec gratification de la même catégorie par la CR de St Gaudens du 17/02/1919 pour même motif ;
- réforme temporaire et pension temporaire de 40% d'invalidité par la CR de Toulouse le 07/09/1920 pour : **main gauche extension permanente des 3 doigts, raideur légère du poignet** » ;
- réforme définitive proposée avec pension permanente de 40% d'invalidité par la CR de Toulouse le 08/04/1921 pour : « **membre supérieur gauche, extension permanente des 3 derniers doigts de la main, ébauche de flexion de l'index.** » ;
- admis à une pension de 960 francs par arrêté du 14/06/1922 avec jouissance au 12/03/1921 ;
- Certificat d'ancien combattant obtenu le 04/06/1928 par St Gaudens.
- **décoration : Médaille de la Victoire de la commémoration de la grande Guerre ;**



Jean Bertrand et Jean Marie St BLANCAT



St BLANCAT Jean Bertrand né le 22/10/1873 à Garin, cultivateur, classe 1893, n° matricule 1213, taille 1 m67, fils d'Adrien Valentin et de MENGUE Marie Augustine.

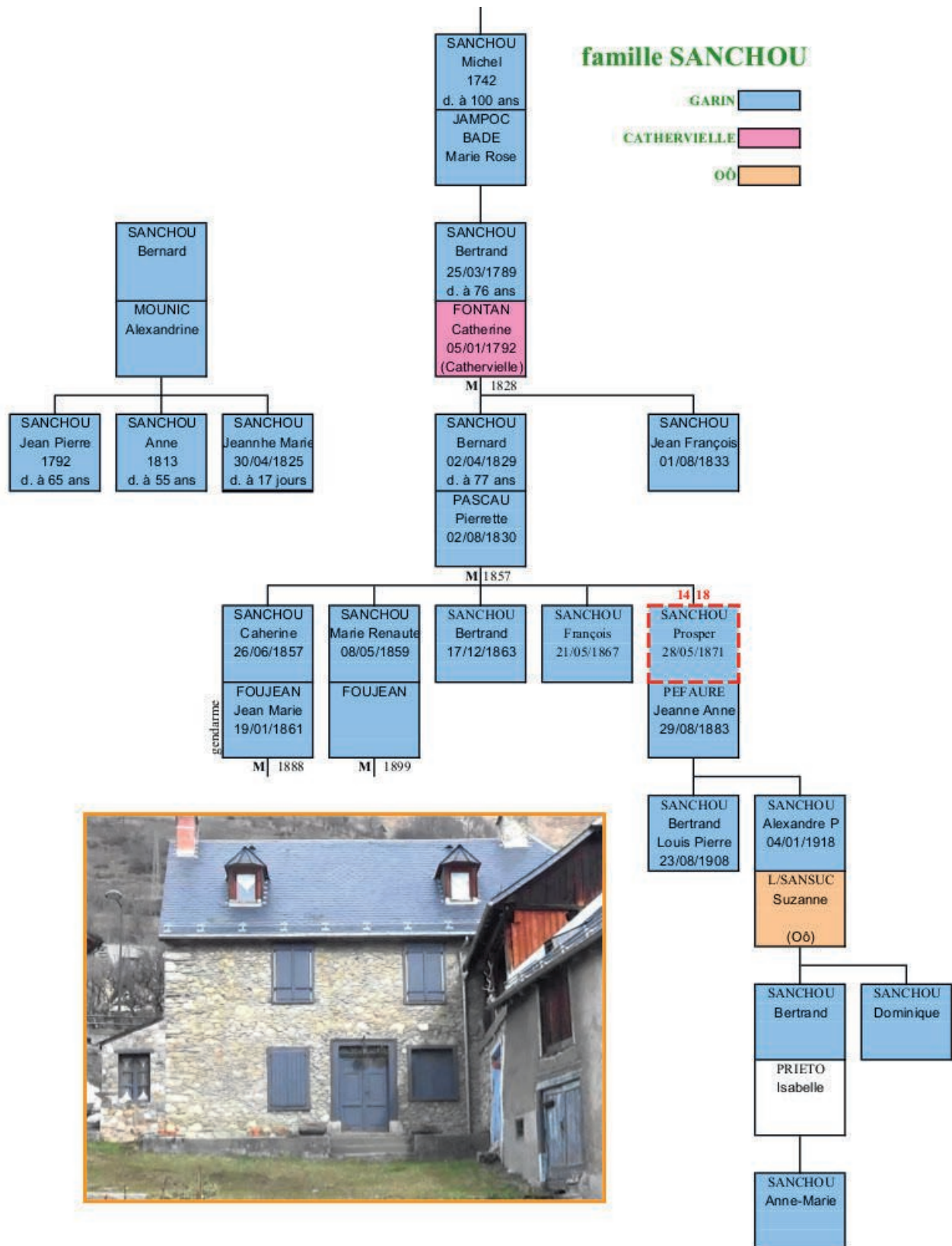
- affecté au 10^e R de Dragon le 10/12/1894, cavalier de 2^e classe ;
- nommé cavalier de 1^{ère} classe le 24/11/1895 ;
- envoyé le 18/09/1897 en congé ;

- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- passé en réserve de l'armée active le 01/11/1897 ;
- rappelé à l'activité le 01/08/1914, arrivé au corps le 20/10/1914 [à 41 ans] ;
- proposé pour la réforme temporaire avec gratification renouvelable de la catégorie par la CR de Toulouse du 22/10/1917 pour : « *gêne suite fracture tibia droit incomplètement consolidée, blessure par coup de pied de cheval* » ;
- passé service armé par la CR de St Gaudens du 22/01/1918 ;
- incorporé au **57^e RA** à compter du 18/02/1918 ;
- arrivé au corps et soldat de 2^e classe le dit jour ;
- passé au **32^e RA** de campagne le 01/08/1918 ;
- dégagé de toutes obligations militaires par la CR de Toulouse de 1921 invalidité inférieure à 10% pour : « *Reliquat inappréciable de fracture du coup de pied de cheval tibia droit* » ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 11/01/1919 ;
- dépôt démobilisateur le **23^e RA** à Toulouse ;
- se retire à Garin ;
- libéré de service militaire le 01/10/1921 ;
- **campagne contre l'Allemagne** du 20/10/1914 au 10/01/1919.

St BLANCAT Jean Marie, né à Garin le 15/01/1879, classe 1899, n° matricule 1603, fils de Adrien et de MENGUE Marie

- ajourné pour « *faiblesse* » en 1900 ;
- classé dans le service auxiliaire en 1901 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- incorporé à compter du 11/01/1915 [à 36 ans] ;
- passé au **19^e Escadron du Train** des Equipages Militaires Bureau de la mission française attaché à l'armée Britannique, le 03/10/1915 ;
- **évacué le 18/10/1916** ;
- classé service auxiliaire par la CR de Marseille du 27/12/1916 pour : « *Goitre exophtalmique pharyngite chronique* » ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 24/02/1919 ;
- dépôt démobilisateur **19^e Train** ;
- se retire à Paris ;
- maintenu service armé et proposé pour pension temporaire 30% d'invalidité par la CR de Toulouse du 28/11/1919 pour : « *Maladie de Basedow...légère. Tachycardie dyspnée d'efforts. Bon état général* » ;
- il a été concédé une pension à l'intéressé de 720 francs avec jouissance au 20/03/1919 ;
- passé « sans affectation » le 15/01/1927 ;
- réformé définitivement, proposé pour pension 30% par la CR de la Seine le 22/04/1927 pour : « *Reliquat de maladie de Basedow légère, hypertrophie du corps thyroïde exophtalmie, léger tremblement, crises diarrhéiques, rhino pharyngite chronique* » ;
- certificat d'Ancien Combattant délivré par St Gaudens le 12/12/1928 ;
- proposé pour pension permanente **30%** par décision de la CR de la Seine du 03/01/1931 pour : « *1- Cœur mou d'emphysémateux, sans lésion orificielle. Pas de signes actuels de maladie de Basedow, 2- pharyngite congestive. Réaction laryngée légère, cordes vocales voilées* ».

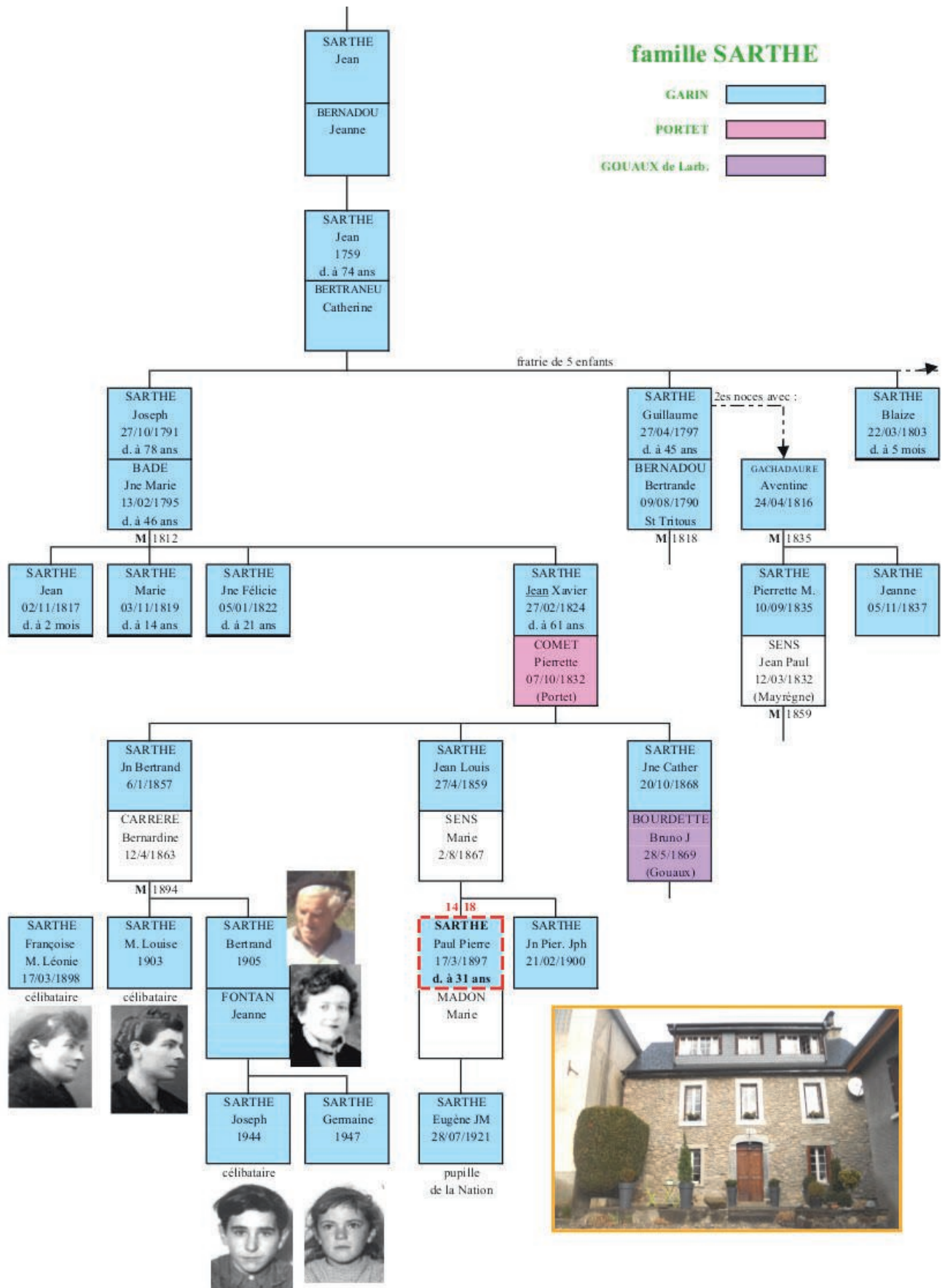
Prosper SANCHOU



SANCHOU Prosper Cyrille né le 28/05//1871 à Garin, cultivateur, n° matricule 1609, classe 1891, taille 1 m62, fils de Bernard et de PASCAU Pierrette.

- ajourné en 1892 pour « faiblesse », ajourné en 1893 pour « faiblesse », « bon » en 1894 ;
- affecté au **88^e RI** le 16/11/1894, soldat de 2^e classe ;
- envoyé le 24/09/...en congé ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- rappelé à l'activité le 05/03/1915 [à 44 ans] ;
- réformé temporairement par la CR de St Gaudens du 29/12/1916 pour : « *mauvais état général* » ;
- maintenu réforme temporaire par la CR de St Gaudens du 10/04/1917 ;
- réforme temporaire renouvelée par la CR de St Gaudens du 06/11/1917 pour le même motif [?]
- réformé par la CR de St Gaudens du 05/11/1918 pour : « *Mauvais état général, bronchite chronique* » ;
- proposé pour pension temporaire **100%** par la CR Toulouse dans sa séance du 17/12/1919 pour : « *Bacillose pulmonaire* » ;
- **campagne contre l'Allemagne** du 05/03 au 29/12/1915.

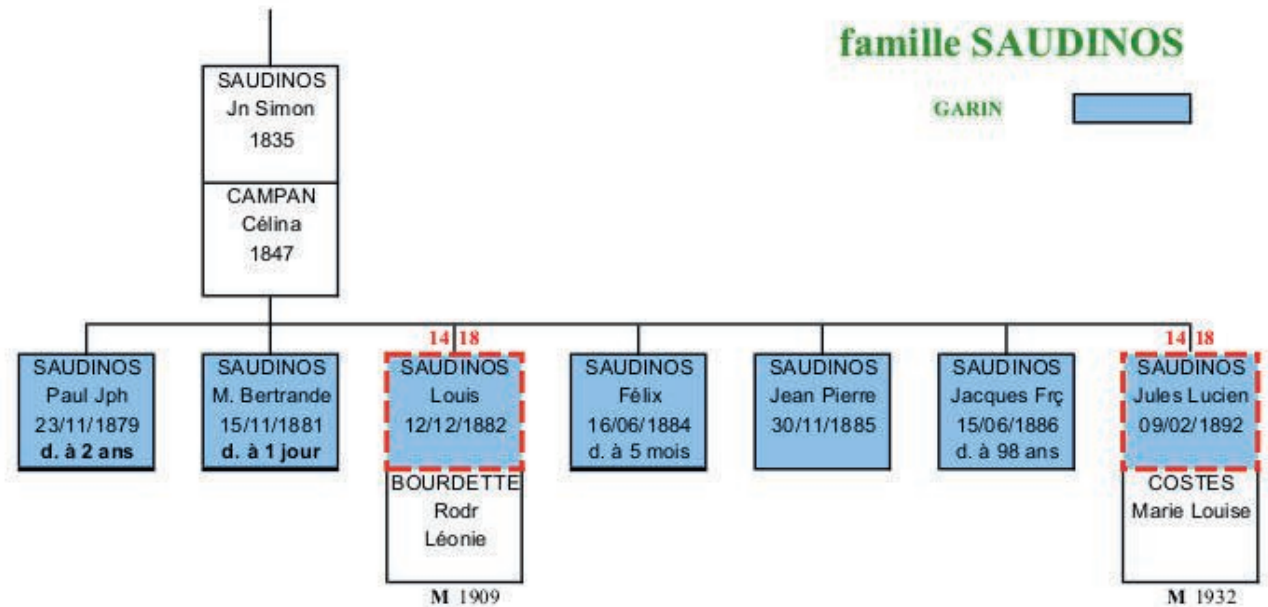
Paul Pierre SARTHE



SARTHE Paul Pierre né le 17/03/1897 à Garin, cultivateur n° matricule 1456, classe 1917, taille 1 m77, fils de Jean Louis Eugène et de SANS Marie.

- incorporé à compter du 11/01/1916, soldat de 2^e classe [à 19 ans] ;
- parti aux armées ;
- passé au 3^e R du Génie le 03/08/1917 ;
- évacué blessé par balle le 23/07/1918 à la Ferté-Milon : fracture cuisse gauche, amputation du tiers supérieur ;
- proposé pension définitive **80%** d'invalidité par décision de la CR de Toulouse du 24/07/1919 pour : « *Amputation cuisse gauche au 1/3 supérieur* » ;
- décédé à Garin le 30/09/1929 à **32 ans**.

Louis et Jules Lucien SAUDINOS



SAUDINOS Louis né à Garin le 12/02/1882, classe 1902, taille 1 m70
n° matricule 1580, fils de Simon et CAMPAN Céline.

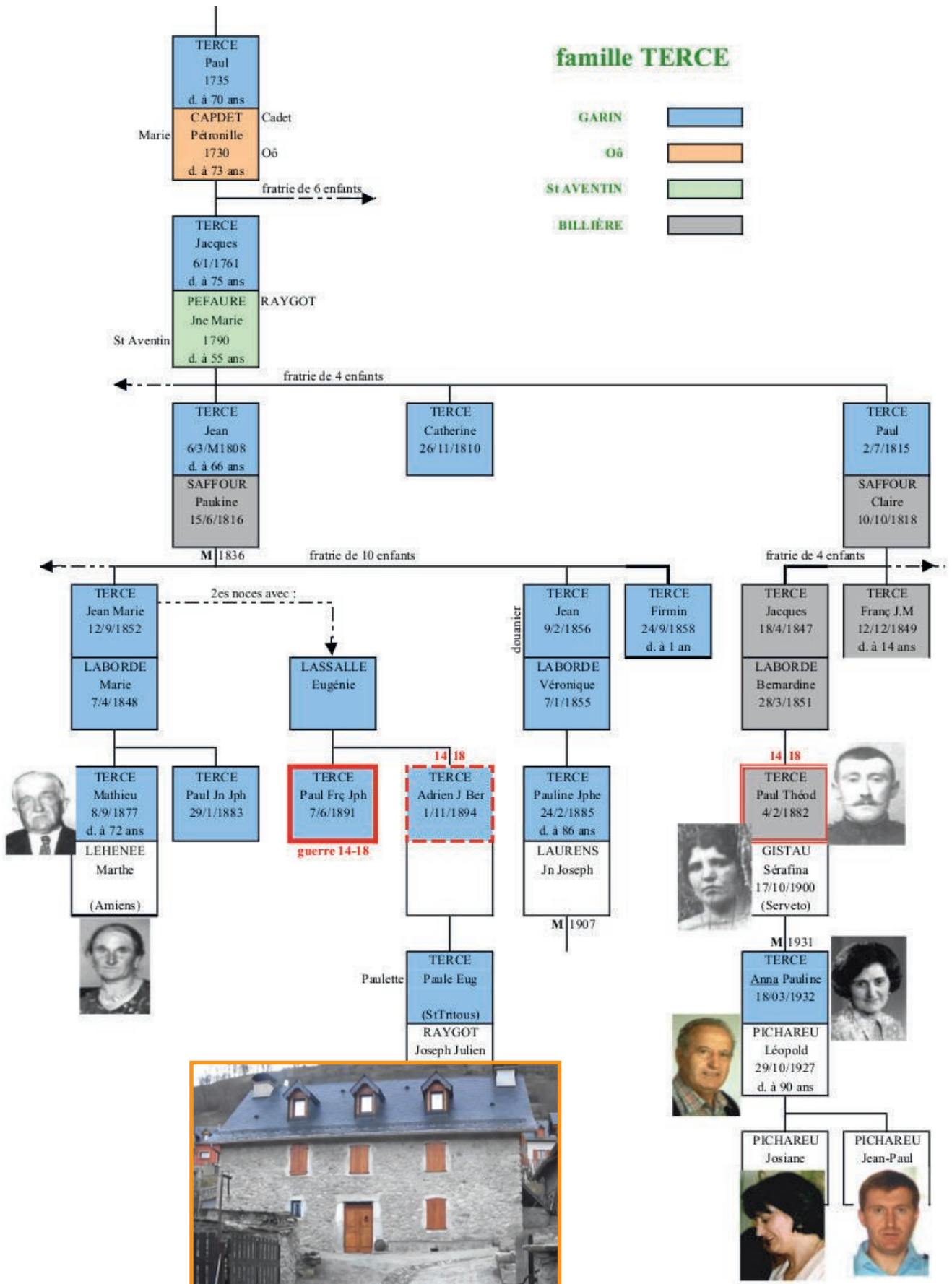
- mis en route le 16/11/1903 ;
- passé en disponibilité de l'armée active le 18/09/1906 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- rappelé le 01/08/1914 [à 22 ans] ;
- passé au **25^e RA** le 29/11/1914 ;
- passé au **237^e RA** le 01/04/1917 pour « réorganisation » ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 06/03/1919, 4^e échelon ;
- dépôt de démobilisation le **23^e RA** de Toulouse ;

- se retire à **Jurvielle** 2 enfants ;
- maintenu service armée : « *invalidité inférieure à 10%* » par Commission de Réforme de Toulouse du 01/09/1922 : « *Pas de troubles pulmonaires, pas de signe de hernie* » ;
- sans affectation le 16/01/1927 ;
- certificat d'ancien combattant délivré le 25/05/1929 par St Gaudens ;
- libéré du service militaire le 11/10/1931 ;

SAUDINOS Lucien né le 04/02/1892 à Garin, habitant à St Médard-en-Jalles (16) receveur tramways, n°matricule 1429, classe 1912, taille 1 m64, fils de Simon et de CAMPAN Céline.

- incorporé à compter du 10/10/1913 ;
- passé aux armées le 04/08/1914 ;
- passé au **42^e RI** le 27/09/1914 ;
- passé en renfort au **60^e RI** le 28/09/1915 ;
- **intoxiqué évacué le 16/05/1918** ;
- rejoint les armées le 16/06/1918 ;
- **blesé évacué le 30/07/1918** ;
- passé à la 7^e passé à la **7^e Section de C.O.A** le 25/02/1919 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 26/08/1919 ;
- dépôt démobilisateur **17^e Section de C.O.A** de Toulouse ;
- se retire à Garin ;
- réformé temporairement et proposé pour une pension temporaire 10% (non imputable bronchite) lésion de la cuisse et conjonctivite, inférieure à 10% imputable pour : « *Allègue reliquat de bronchite, rudesse respiratoire des 2 côtes, râles muqueuse base hémithorax droit, transfixion cuisse gauche, 2 cicatrices* » ;
- classé service armé invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 04/11/1922 pour : « *Pas de trouble pulmonaire* » ;
- maintenu service armé invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 02/08/1926 pour : « *Pas de reliquat* ».

Adrien (et Paul François) TERCE



TERCE Adrien Jean né le 01/11/1894 à Garin, cocher, n°matricule 1386, classe 1914, taille 1 m69, fils de Jean Marie et de LASSALLE Eugénie.

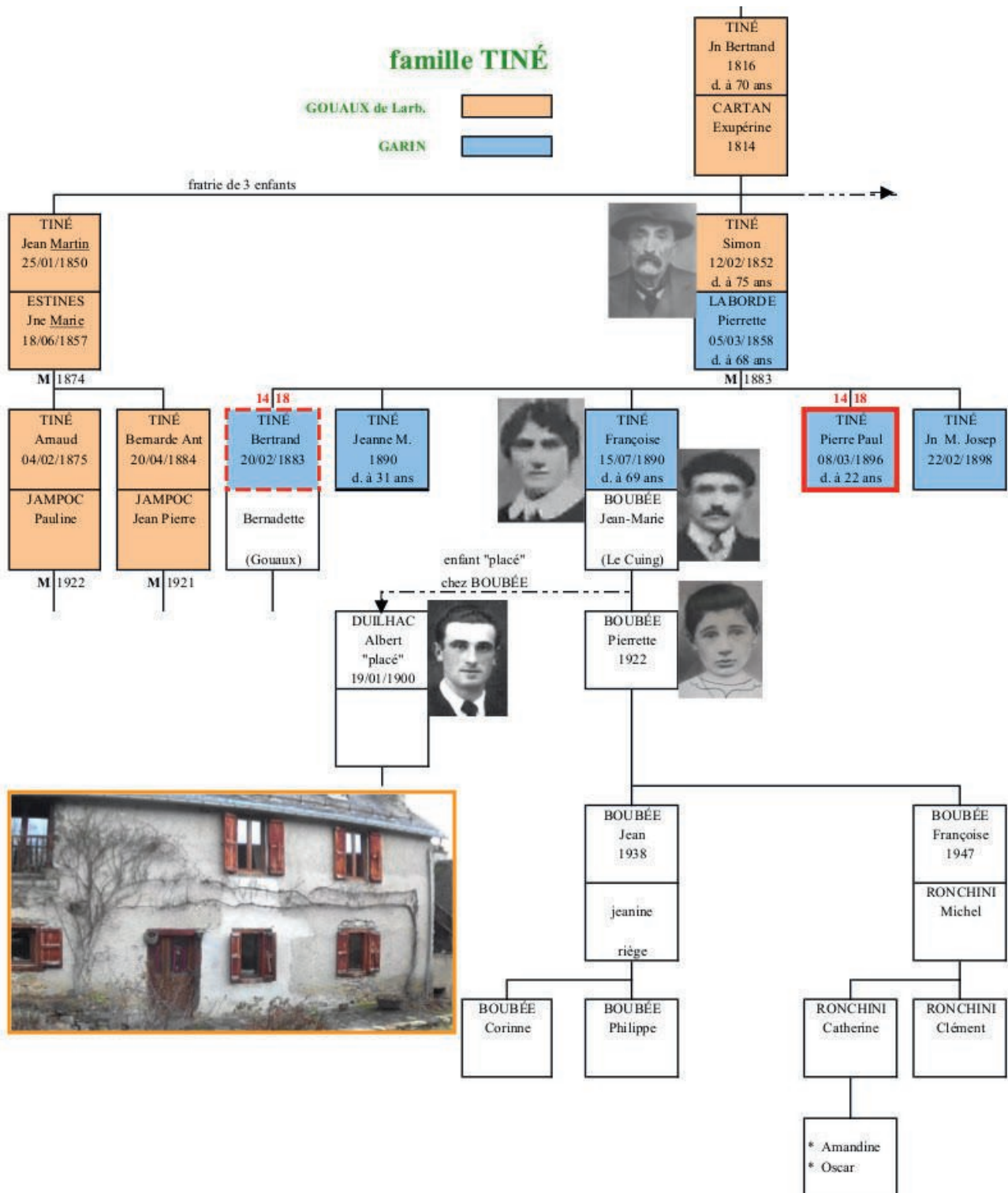
- ajourné pour « faiblesse » ;
- incorporé à compter du 19/10/1914, soldat de 2^e classe [à 20 ans] ;
- passé au **412^e RI** le 23/03/1915 ;
- aux armées le 23/03/1915 ;
- **blessé le 11/06/1918 à Mont Didier par éclat d'obus plaie bras droit** ;
- mis à la disposition de la Compagnie des chemins de fer du Midi le 29/01/1919 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 30/09/1919 ;
- dépôt démobilisateur **83^e RI** de St Gaudens ;
- se retire à Luchon 18 rue du Courtat ;
- placé « sans affectation » le 24/03/1938 ;
- affecté Centre de Mobilisation du Train le 27/07/1936 ;
- rappelé à l'activité le 24/09/1938 ;
- renvoyé dans ses foyers le 01/10/1938 ;
- rappelé à l'activité le 13/09/1939 ;
- affecté à la Poudrerie de Toulouse le 13/09/1939 ;
- rayé des contrôles de la Poudrerie de Toulouse et affecté au dépôt d'Artillerie le 01/04/1940 ;

TERCE Paul François Joseph, né le 07/06/1891 à Garin, habitant Paris lors de l'incorporation, profession de jokey, classe 1911, n° matricule 1305, taille 1 m70, fils de Jean Marie et de LASSALLE Eugénie.

- classé « faible » (bronchite) en 1912 ;
- incorporé à compter du 09/10/1913, soldat de 2^e classe ;
- aux armées le 02/08/1914 [à 23 ans] ;
- passé au **83^e RI** le 21/09/1916 ;
- nommé **Caporal** le 26/03/1917 ;
- **décédé, « tué à l'ennemi » le 17/04/1917 au Mont Cornillet (Marne), nature des blessures et agent....inconnus** ;
- **citation** : à l'ordre du Régiment : « *A fait preuve de courage, de calme et de sang froid, blessé à son poste de combat le 10 septembre...à la Cortine* »
- **décoration** : Croix de Guerre avec étoile de bronze.



Jean Bertrand Cyrille TINÉ



TINÉ Jean Bertrand Cyrille né le 21/02/1883 à Garin, n°matricule 1335, classe 1903, taille 1 m62, cultivateur, fils de Simon et de LABORDE Pierrette.

- mis en route le 16/11/1904, 2^e classe ;
- passé trompette le 17/09/1905 ;
- mis en disponibilité de l'armée active le 12/07/1907 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- désaffecté de la cavalerie au profit du **88e RI** le 05/12/1913 ;
- rappelé le 1^{er}/08/1914 ;
- parti aux armées le 06/08/1914 au **83e RI** ;
- blessé à Arras puis évacué le 13/07/1915 : *« plaie par éclat d'obus membres inférieurs, avec fracture du pouce, éclat d'obus paraissant se trouver au centre de la tête astragaliennne »*.
- rentré au dépôt le 28/12/1915 ;
- passé au 84^e RI en 1915 ;
- congé illimité de démobilisation le 30/03/1919 ;
- maintien service armé, proposé pension temporaire 10% d'invalidité par CR de Toulouse le 29/08/1932 pour : *« blessures par éclat d'obus au membre inférieur gauche, cicatrices multiples sur la cuisse et jambe droite, paludisme »*.
- libéré du service militaire le 15/10/1932 ;
- la visite du 20/12/1934 ne peut servir de base au renouvellement de la pension 10% concédée ;
- proposition pension temporaire 20% par CR Toulouse le 25/03/1936 pour : *« 1- cicatrice blessure partie extérieure au coup de pied gauche 2- petite cicatrice au niveau genou droit. »* ;
- pension 20% considérée le 05/03/1937 suite CR du 22/06/1934 valable du 22/06/1934 au 28/08/1936 ;
- pension définitive concédée le 22/09/1937 à la suite de la CR Toulouse du 25/03/1936 valable du 29/08/1936 au 21/06/1938 ;
- proposé pour pension permanente **20%** par la CR Toulouse du 20/06/1938 pour *« 1- 10% pour blessure pied gauche, 2- séquelle blessure genou droit »* ;
- pension définitive 20% du 19/12/1938 suite CR Toulouse du 20/06/1938.
- **décoration : Insigne des blessés** le 02/08/1917.



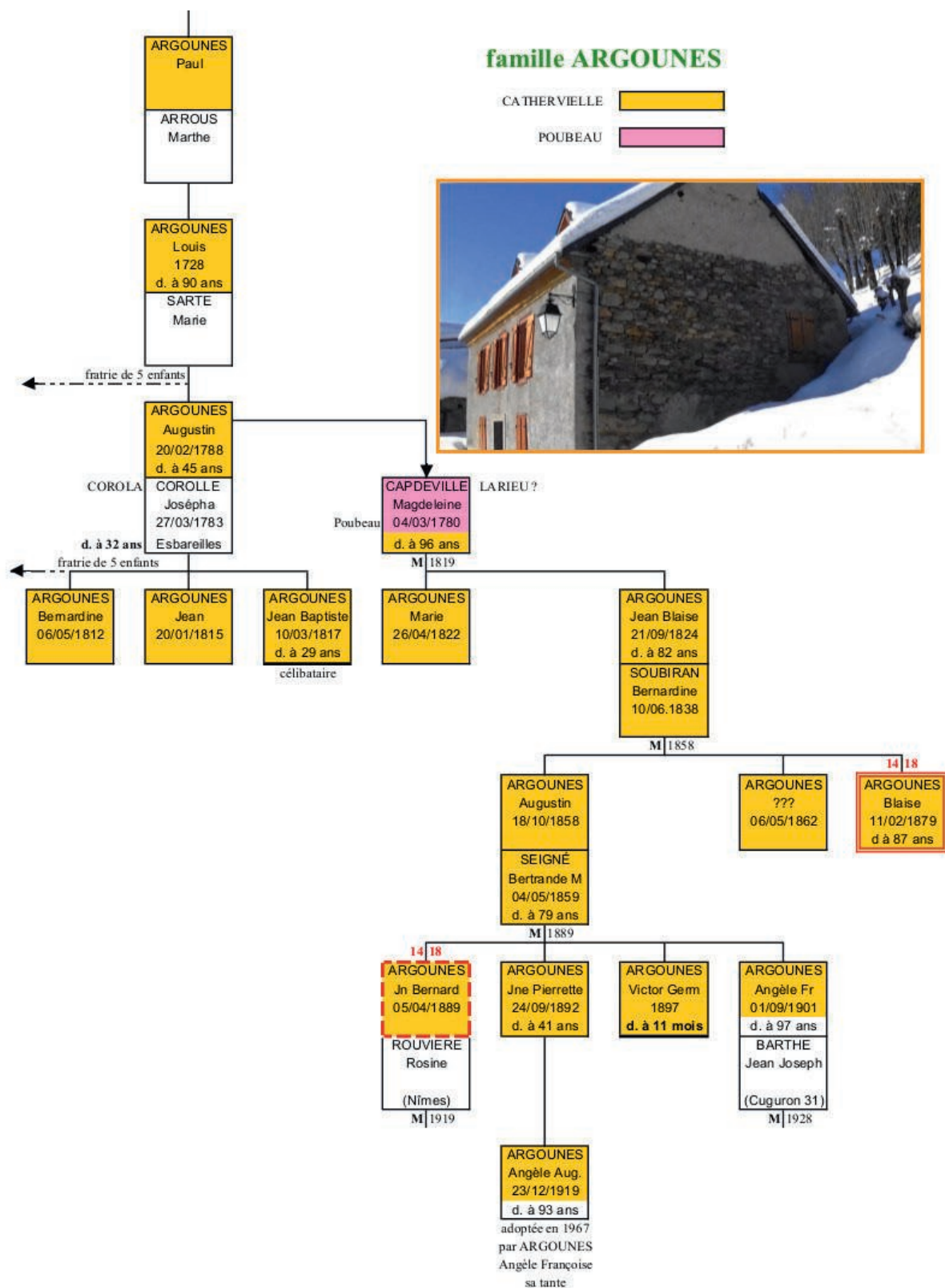
CATHERVIELLE

Familles :

- **ARGOUNES**
- **BERTRANE**
- **DAUREU**
- **FONTAN**
- **GABAS**
- **GAILLAT**
- **ACFOURNIER**
- **LAVIGNE**
- **POURRECH**
- **SACAZE**
- **SOULÉ**

Adrien SACAZE

Blaise et Jean Bernard ARGOUNÈS



ARGOUNES Blaise né le 12/02/1879 à Cathervielle, cultivateur, classe 1899, n° matricule 1586, taille 1 m72, fils de Jean Blaise et de SOUBIRAN Bernardine, marié le 30/04/1909 à Marie MAUDON de Saléchan.

- incorporé **100^e RI** à compter du 16/11/1900 comme jeune soldat appelé ;
 - nommé **Caporal** le 23/09/1901 ;
 - envoyé en congé le 19/09/1903 en attendant son passage dans la réserve ;
 - certificat de bonne conduite « accordé » ;
 - passé dans la réserve le 01/11/1908 ;
 - incorporé **garde à pied à la légion de la garde républicaine** du 28/07/1909 ;
 - passé **gendarme à pied** à la 1^{ère} légion de gendarmerie le 27/02/1909 ;
 - détaché à la **légion garde républicaine** le 16/10/1917 ;
 - réintégré à la brigade le 25/01/1919 ;
 - se retire dans ses foyers à St Gaudens le 30/01/1929 ;
 - certificat d'Ancien Combattant délivré par St Gaudens le 24/07/1929 ;
 - certificat de bonne conduite « accordé » ;
 - libéré définitivement de toute obligation militaire
- **citation** : à l'ordre du Régiment du 17^e RA « *Aux armées depuis janvier 1915, s'est distingué par son zèle son activité et son dévouement en toutes circonstances de jour et de nuit dans la zone du champ de bataille pour la.... et l'exécution des ordres ... notamment au cours des opérations en Artois en mai et juin 1915 et en Champagne en avril et mai 1917* » ;
- **décorations** : Croix de Guerre avec étoile de bronze, Médaille Militaire, par décret du 05/07/1925.

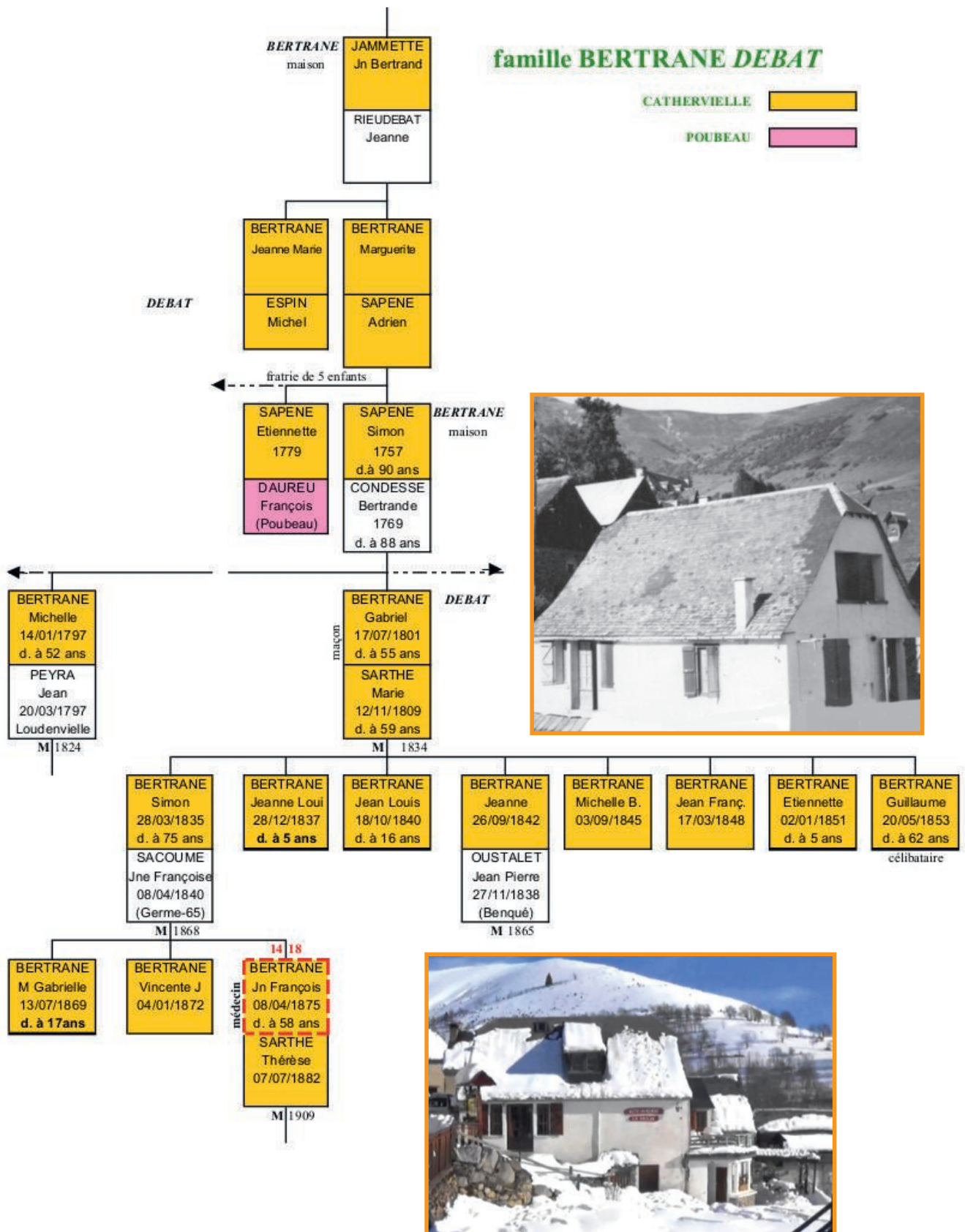


ARGOUNÈS Jean Bernard né le 05/04/1889, contributions indirectes, n° matricule 1336, classe 1909, ta SOULÉille 1 m65, fils d'Augustin et de SEIGNE.

- mis en route le 05/10/1910 ;
- soldat de 1^{ère} classe le 29/06/1911 ;
- nommé **Caporal** le 26/09/1911 ;
- envoyé en disponibilité le 25/09/1912 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;

- classé non-disponibilité des Contributions indirectes comme employé à Dreux le 22/ 04/ 1913 ;
- nommé Commis à Beausoleil (Alpes maritimes) du 11/12/1913 ;
- remis à la disposition de l'autorité militaire le 05/09/1914 ;
- nommé **Caporal** fourrier le 15/06/1915 ;
- passé au **234^e RI** le 22/02/1917 ;
- maintenu service armé, inapte à l'Infanterie pour : « *Tachycardie consécutive à un rhumatisme ancien, ave crises répétitives* » décision de la CR de Compiègne du 25/05/1917 ;
- passé au **18^e RA** le 17/05/1917 ;
- passé au **121^e RALourde** le 20/07/1918 ;
- passé au **83^e RALourdel** le 16/09/1918 ;
- passé au **21^e RA** le 07/07/1919 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 01/08/1919 ;
- dépôt de démobilisation **23^e RA** de Toulouse ;
- se retire à Cathervielle ;
- classé en disponibilité des contributions indirectes du 24/11/1919 ;
- réformé définitivement avec invalidité inférieure à 10% ;
- invalidité **80%** pour : « *sclérose non imputable* » par décision de la CR de Nîmes du 24/06/1926 pour : « *Tachycardie insignifiante, sclérose en plaque, affection non imputable* » ;
- rayé de l'affectation spéciale, avis de radiation du 14/10/1926 ;
- certificat d'Ancien Combattant délivré par St Gaudens le 09/06/1928 ;
- pension définitive **100%** par la CR de Montpellier du 19/11/1936 pour : « *sclérose en plaques à la troisième période, membres inférieurs oedémisés et immobiles.* » ;

Jean François BERTRANE



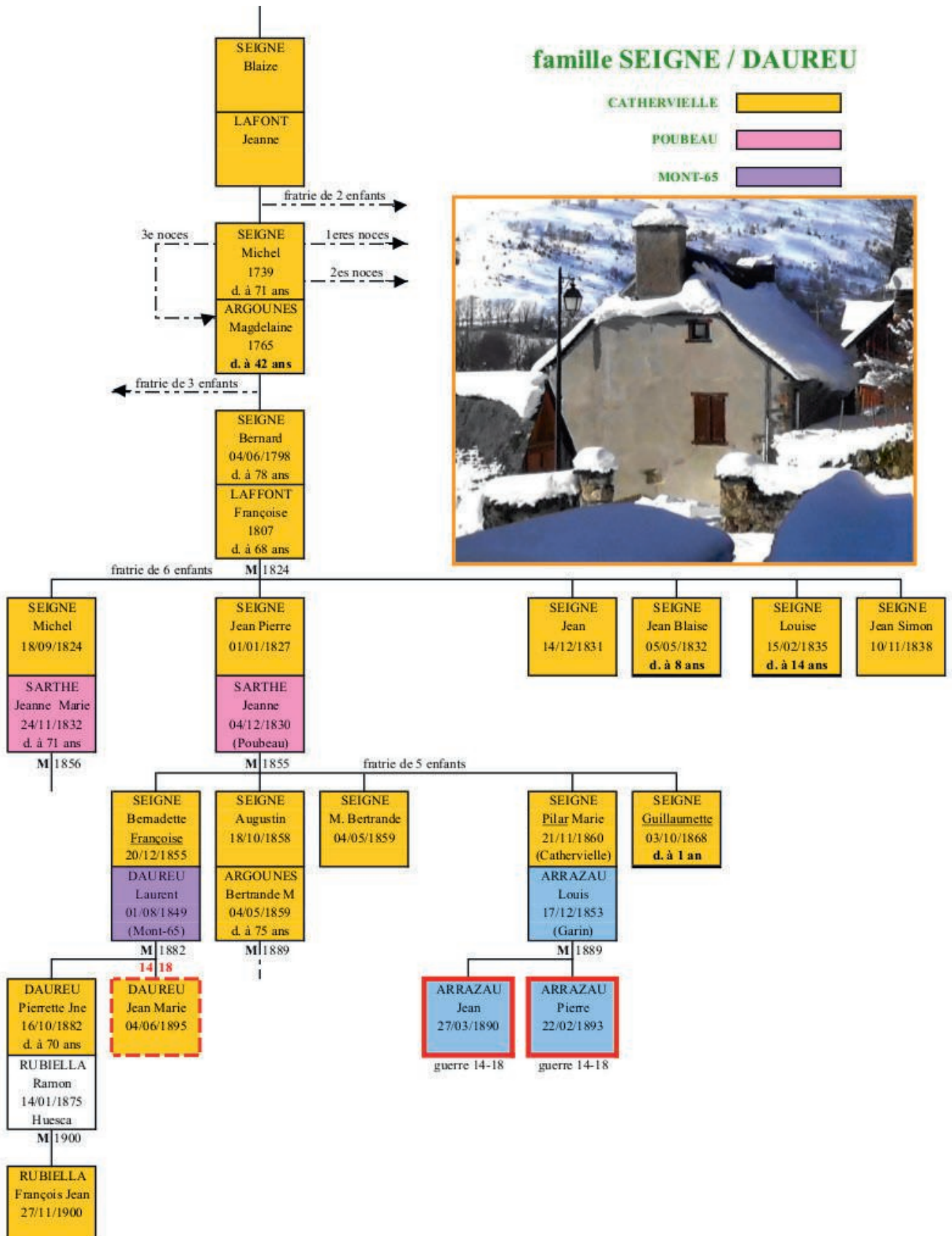
maison BERTRANE-DEBAT « La Soulan »

BERTRANE Jean François né le 07/04/1875 à Cathervielle, cultivateur, classe 1895, n° matricule 1736, taille 1 m76, fils de Simon et de SACOME Jeanne Françoise.

- affecté au **83^e RI** le 12/11/1896, soldat de 2^e classe ;
- envoyé le 19/09/1897 en congé ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- rappelé à l'activité le 01/08/1914 [à 39 ans] ;
- passé au **207^e RI** le 03/02/1915 ;
- **malade évacué du front le 01/09/1915** ;
- passé au **134^e Territorial** le 04/03/1916 ;
- passé au **41^e RIT** le 20/01/1917
- arrivé aux armées du **41^e RI** le 25/01/1917 ;
- passé à la 2^e Compagnie le 03/02/1917 ;
- passé au dépôt le 28/05/1917, 127^e Compagnie ;
- passé le 01/08/1917 à la 29^e Compagnie ;
- **hospitalisé à l'hôpital de campagne de St Gaudens du 01/08 au 28/08/1917** ;
- passé le 28/08/1917 au C.S.R de Toulouse et proposé pour réforme ;
- **entré à l'hôpital 54 de Luchon le 23/10/1917, sorti le 23/02/1918** ;
- admis à la réforme... [page du dossier militaire cachée] ;
- réformé par la CR de Toulouse du 03/01/1920 pour : « *castration gauche, invalidité inférieure à 10%* » ;
- réformé définitivement et proposé pour pension de **20% d'invalidité** par la CR de Toulouse du 03/06/1922 pour : « *castration droite épидidymite gauche* ».

famille SEIGNE / DAUREU

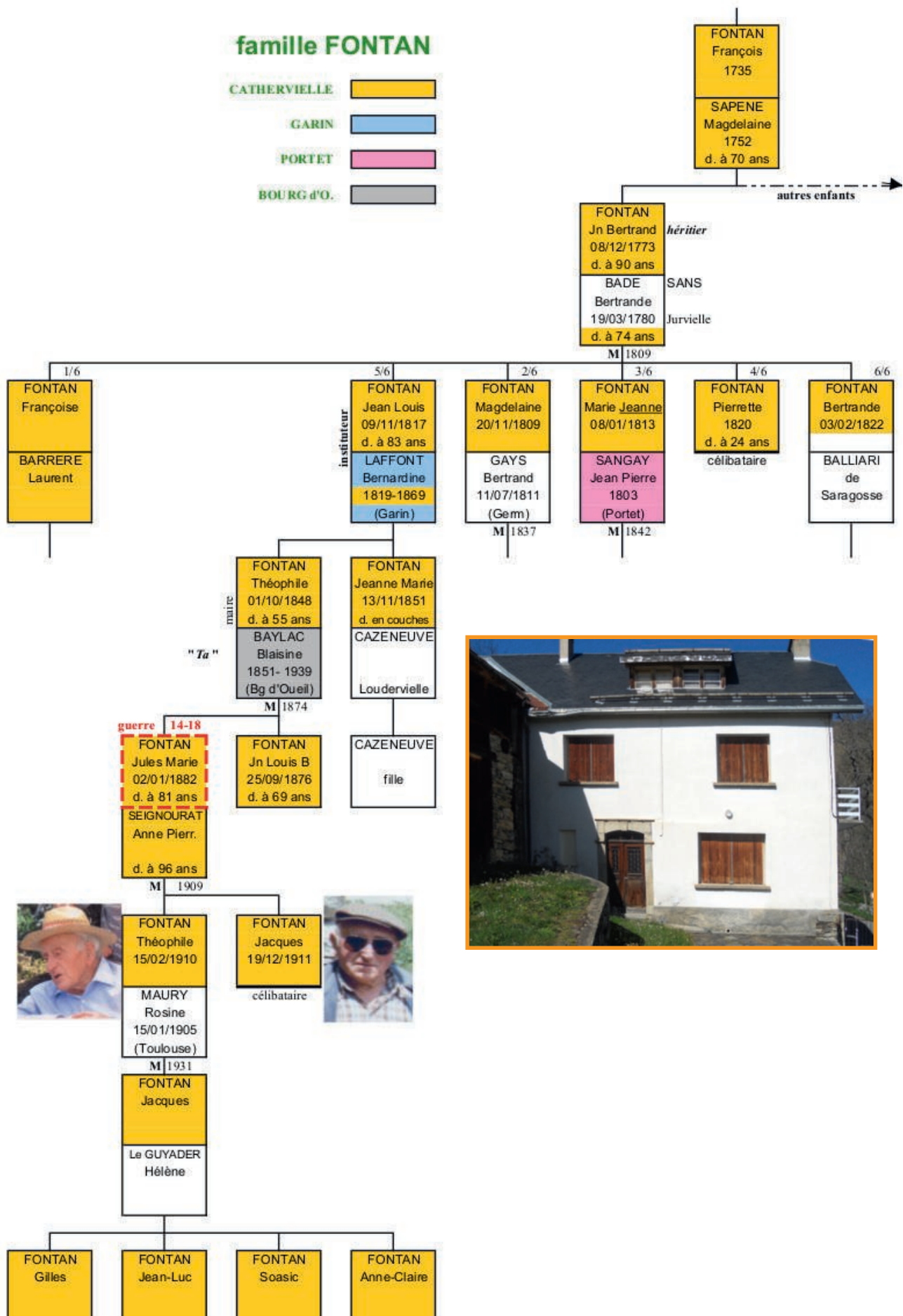
CATHERVIELLE	
POUBEAU	
MONT-65	



DAUREU Jean Marie, né le 04/06/1895, instituteur, n° matricule 67, classe 1915, taille 1 m81, fils de Laurent et de SEIGNE Françoise.

- incorporé à compter du 19/12/1914, soldat de 2^e classe [à 19 ans] ;
- passé au **61^e RA** le 28/01/1915 ;
- nommé 1^{er} canonnier le 21/07/1915 ;
- passé au **25^e RA** le 19/08/1915 ;
- passé au **8^e RA** le 09/10/1915 ;
- évacué de l'**Armée d'Orient** le 09/03/1916 ;
- passé au **57^e RA** le 24/09/1916 ;
- passé au **2^e RA de campagne** le 27/11/1916 ;
- passé au **21^e RAColoniale** le 01/04/1917 ;
- passé au **3e RAColoniale** de Charenton le 27/06/1918 ;
- nommé **Brigadier** le 01/04/1917 ;
- nommé **Maréchal de logis** fourrier le 01/10/1917 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 15/09/1919 ;
- dépôt démobilisateur **3^e RA** de Charenton ;
- se retire à Maisons-Alfort ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- réformé temporairement et proposé pour pension temporaire **40% d'invalidité** par la CR de Toulouse du 03/06/1927 pour : « *Troubles gastro intestinaux* » ;
- réformé définitivement et proposé pour pension temporaire **100% d'invalidité** par la CR de Toulouse du 05/10/1927 pour : « *Péritonite tuberculeuse* » ;
- **décédé** à Toulouse le 11/10/1927 à **32 ans**.

famille FONTAN



FONTAN Jules né le 02/01/1882 à Cathervielle, classe 1902, n° matricule 1609m, fils de Théophile et de BAYLAC Blaisine.

- pris bon en 1905 après 2 ajournements d'un an
- mis en route le 08/10/1905 ;
- arrivée au corps et soldat de 2^e classe le même jour ;
- passé dans la disponibilité le 18/09/1906 ;
- certificat de « bonne conduite » accordé ;
- passé au 24^e Régiment d'Infanterie Coloniale le 15/04/1914 ;
- parti aux armées le 17/08/1914 [à 32 ans] ;
- **blessé en avant de Minaucourt (Marne), évacué le 10/03/1915 ;**
- rejoint son corps le 24/01/1916 ;
- déclaré déserteur le 09/01/1917 ;
- **étant en permission de 7 jours... malade alité chez lui...congestion pulmonaire... cesse d'être déserteur ;**
- **entré à l'hôpital 54 à Luchon le 10/02/1917 ;**



Témoignage de **Théophile FONTAN**, fils de Jules

« - Mon père partit, mobilisé, les premiers jours d'août 1914. Je n'en ai aucune souvenance.

Par contre j'ai un souvenir précis de la déclaration de guerre. La nouvelle, portée par les gendarmes arriva à Cathervielle sur les 4 h d'après-midi et nous surprit dans la grange à foin.

Tonton Louis étant maire, nous en fûmes les premiers informés. Aussitôt mon frère, ma cousine Annette, qui était là, et moi-même partîmes au pas de course, tout gais, annoncer triomphalement la nouvelle, ...une nouvelle ! ... Chez Tante. Elle était dans sa cour « - La guerre est déclarée...la guerre est déclarée »... Lui criâmes-nous du plus loin, les paroles entrecoupées de rires.

« - Taisez-vous enfants, taisez-vous, murmura-t-elle vous ne savez pas ce que vous dites ! »

Qu'était pour nous la guerre ? J'avais 4 ans, mon frère 3, et ma cousine 5. Tante, elle, savait.

Papa, incorporé au 24^e Régiment d'Infanterie coloniale arriva au front le 1^{er} septembre 1914. Il prit part à tous les combats de la Marne, Artois, Argonne, Champagne, Somme, Oise...jusqu'au 16 avril 1917 date à laquelle il fut fait prisonnier et toujours en première ligne.

Déplacés constamment par camion ils allaient soutenir un front ici, en reprendre un autre là, toujours avec de grosses pertes. Le 27 septembre 1914 sa compagnie s'illustra, lors d'une sanglante attaque, par la prise du drapeau du 69^e régiment d'infanterie allemand. La dite prise était belle sachant ce qu'était à l'époque le symbole du drapeau. Les rescapés, une cinquantaine environ sur cent soixante - les autres morts ou blessés ou prisonniers- capitaine en tête, allèrent offrir leur trophée au Colonel.

Ce dernier les complimenta chaleureusement, prit le drapeau qui flottait au vent et s'en alla l'offrir au Général. Et ce fut le colonel qui fut décoré sans tarder. Ça grogna fort dans le rang. Surtout que leur capitaine était très aimé. Très près de ses hommes, paternel même, il leur disait au moment de quitter la tranchée et de s'élancer à l'attaque :

« - Allez les enfants ! Il faut y aller ! » Et ils y allaient...

Quelques temps après, réparation fut faite, et leur capitaine, qui, avec eux, avait participé à la prise, eut sa médaille ainsi que 3 soldats choisis je ne sais comment. Au cours des combats, entendre les balles siffler, disait papa, était devenu quasiment une habitude. Cependant un certain jour mon père frôla la mort de très, très près, de bien plus près que d'habitude.

Maintenant une attaque allemande, au moment d'appuyer sur la gâchette, l'arme en joue, il sentit un fort recul de son fusil. Rapide coup d'œil. Une balle allemande s'était logée dans le canon ! Jeter son fusil, prendre celui d'un mort fut fait à la seconde. C'est plus tard, la fureur du combat apaisée, qu'il réalisa et eut froid au dos. Vrai miracle d'en avoir échappé !

J'ai un souvenir de papa permissionnaire, non pas de lui à proprement parler, mais de son casque.



Avec mon frère nous nous le disputions. Quand il n'était pas sur la tête de l'un, il était sur celle de l'autre.

Les molletières aussi nous intéressaient beaucoup et nous les mettions un pour l'un, un pour l'autre, sans nous faire la moindre concession. C'est peu me direz-vous, mais c'est ainsi ! Mon père habillé en soldat je ne le revois pas, alors que, de plus petit, avant guerre, j'ai le souvenir d'un militaire en pantalon rouge.

Un petit fait divers dont il me souvient bien, sur la dernière permission de papa. J'étais sur mes 7 ans. Feuilletant un almanach du journal « La Dépêche » j'y découvre une historiette, images sans paroles, que je trouve fort amusante et qui vante hautement la « débrouillardise » du soldat français comparée à la balourdise de l'allemand. Nous sommes en guerre et la France cocorico se doit de soutenir le moral de l'arrière !!!

Première image : Un soldat français, pioche à deux becs en main, creuse une tranchée.

Non loin un soldat allemand émerge de la sienne, l'index sur son front. Il a une idée !

Déjà le français est prisonnier.

Deuxième image : L'Allemand rampe, tout près déjà du piocheur, toujours affairé à son travail et qui ne se doute de rien.

Troisième image : L'Allemand hilare, debout, les bras tendus, va s'emparer du français, mais ce dernier relevant juste sa pioche, à ce moment précis, hasard heureux, lui plante le bec arrière dans le crâne.

Quatrième image : Voilà l'Allemand raide mort, pioche en tête. Le piocheur rit aux éclats, les bras en l'air.

Très amusé, je rejoins Papa, almanach grand ouvert, et lui mets la farce sous le nez.

Fureur de mon père voyant ces idioties et qui me lance :

« - Va-t-en dire à l'imbécile qui a dessiné ça qu'il vienne voir ! S'il croit qu'on les cueille comme ça !! »

Fort dépité, j'ai fermé mon almanach et, discrètement, me suis retiré.

Je comprends maintenant la saute d'humeur paternelle, sur le moment pas.

Papa a eu un jour la vie sauve d'une bien curieuse façon. Par journée relativement calme, quelques tirs d'obus seulement de temps en temps, il bavardait avec deux ou trois camarades dans un recoin de tranchée. Éprouvant comme un curieux malaise il dit :

« - Je ne me sens pas bien ici. Éloignons-nous. Ce qu'il fit, les autres refusant de le suivre.

À peine avait-il gagné un autre gîte qu'un obus tombe à l'endroit même qu'il venait de quitter. Il n'y eut aucun rescapé ! Hasard ? Prémonition ? Toujours papa en vie !

Encore quelques propos de mon père mais dix, quinze ans ou plus après la guerre. Car longtemps, longtemps la paix signée, dès que quelques anciens combattants de 14 se retrouvaient réunis, soit aux veillées coin de feu, soit aux repas de fête ou autres, de quoi parlaient-ils ? Mais de la guerre bien sûr, de cette interminable guerre de tranchées qui les avait mar-

qués à jamais. Ils y revenaient toujours. Un jour donc, à table, chez nous au cours de je ne sais quelle réunion, un des derniers mobilisés de fin de guerre, jouant au malin expliquait que lui, quand il tirait de sa tranchée, le faisait au hasard, à l'aveuglette, restant et pour cause, terré, fusil tenu à bout de bras posé sur le rebord du talus.

Papa, outré, s'est levé et debout devant lui, a lancé le geste accompagnant les paroles :

« - Soldat ça !!! Nous, on tirait à découvert, visant juste ».

Le 16 avril 1917 papa fut fait prisonnier au Moulin de Laffaux, dans l'Aisne. Les unités engagées dans cette partie du front furent encerclées et après de violents combats reçurent l'ordre de se rendre. Cette décision ou n'arriva pas dans le secteur de mon père, ou ne fut pas exécutée. Il n'y eut pas reddition et les survivants furent considérés comme francs-tireurs et envoyés en camp de représailles, comme on disait alors. Mon père, sautant de trou d'obus en trou d'obus, tomba sur l'un d'eux déjà occupé par des Allemands. Il ne lui resta plus qu'à lever les bras.

Voilà papa en Allemagne, prisonnier, en Rhénanie ou Westphalie je ne sais plus, toujours en camp de représailles.

Dur, très dur le régime. Régime de famine même, juste pour survivre. Six mois plus tard, quand la Croix-Rouge eut droit de visite et obtint la fin du châtiment, papa ne pesait plus que 39 kg. Pas moyen de s'évader, la garde était sévère et avait la gâchette facile. On les occupait à divers travaux, par-ci, par-là, par petits groupes extrêmement surveillés. Sur les chemins escargots, limaces, hannetons et autres bestioles tant peu comestibles étaient âprement disputées et...savourées. Des civils, femmes surtout, leur glissaient parfois, en cachette, du pain ou autre nourriture tant ils faisaient pitié. Mais malheur si l'œil des surveillants voyait, car il y avait interdiction. Papa a même vu des femmes insultées et même battues pour cette charité.

Donc, papa en Allemagne, nous à Cathervielle et sans nouvelles. Encore lui savait, il était vivant. Mais nous !! Et cela a duré six mois, six mois à nous poser des questions ?

Or, pour des faits que je raconterai plus tard, nous étions, quelques années avant guerre, entrés en relation avec une spirite de Pau, madame Bacqué et étions devenus très amis, à tel point que bien après la guerre, elle venait chaque été passer quelques temps à la maison. Je la revois, très maigre la peau et les os.

Après avoir vainement attendu une lettre, nous lui avons écrit.

« - Il est vivant a-t-elle répondu. N'ayez crainte. Il est vivant »...Prisonnier donc ? Mais alors pourquoi n'écrit-il pas ? Car les prisonniers écrivaient...Et six mois durant elle nous a affirmé : « - Il est vivant ! Il est loin mais toujours vivant »

Et puis, en fin d'automne, en octobre un mot de notre spirite :

« - Réjouissez-vous, vous avez une lettre en route »

Six ou sept jours après la lettre était-là ! Une lettre de Papa La Croix-Rouge était intervenue, le calvaire était fini – notre cauchemar aussi – Chacun peut penser ce qu'il veut du spiritisme, voilà un fait.

Le jour où cette lettre arriva, j'eus un autre bonheur. À tour de rôle les propriétaires se devaient d'aller seconder le pâtre en haut de la montagne. Il avait vaches et chevaux en garde. Et ces derniers, assez nombreux, vu leur utilisation aux travaux, d'une humeur assez fantasque, ne suivaient le troupeau qu'obligés. Parfois ils fuyaient, en quête d'herbe fraîche.

C'était notre tour d'accompagner. Ce fut ma grand-mère et jugé assez grand – sept ans – je fus autorisé à la suivre et à la seconder. J'allais donc monter là-haut, plus haut que mes yeux ne pouvaient voir ! Grand jour !!! Pour le petit bouchon que j'étais. Et mes petites pattes trottaient à longueur de journée, infatigables, allant récupérer, quelque fois seul avec mon chien, les chevaux, économisant ainsi les vieilles jambes de Grand-mère.

Il me souvient du retour, lorsque revenant sur la crête, apparut Cathervielle. Ivre de joie, tel Colomb découvrant les Indes Occidentales, je vis maman, parrain et mon petit frère dans le pré clos, tout en bas, tout au fond, petites choses minuscules, insignifiantes. Et moi si haut,

si haut, tout gonflé d'importance, j'avais galopé après les chevaux ! J'étais allé « en montagne » car pour nous, les petits, les abords des cultures ce n'étaient pas la « montagne ».

Cathervielle village, ses champs et ses prés, ce n'était pas la « montagne ».

Ah ! J'allais lui en raconter, lui en mettre plein la tête à mon petit frère !! Il nous vint au devant, vers mi-chemin de Labach et à portée de voix s'écria :

« - Papa a écrit ! Papa a écrit !! (en patois).

Du contenu de la lettre qu'on dut peut-être lire, il n'en reste rien. Nous savions l'essentiel ! Papa était vivant !

Je vis encore ce jour-là.

Sorti de repréailles, en guise de convalescence il fut dirigé sur les mines de la Ruhr, chargeant des wagonnets à longueur de journée jusqu'à la Libération.

Je n'ai pas gardé mémoire de son retour. Je sais qu'il arriva tard, de nuit. Certainement nous dormions. Il nous revînt fort affaibli, heureux d'en avoir échappé et sans pension plus tard.

Un an de régime particulier - cuisine à part – le remit à peu près sur pied. Mais il resta fragile toute sa vie, participant tout de même aux travaux.

Papa est mort à 82 ans dans les bras de maman. Sa dernière grande joie, quelques jours avant, fut d'apprendre la naissance de son deuxième arrière-petit-fils, Jean-Luc.

Nous avons tous gardé de lui, le souvenir d'un homme vif, du salpêtre, mais par ailleurs très doux, sentimentalement, tout à sa famille... »

À ce stade il semble opportun de revenir sur le parcours du soldat Jules Fontan, tel qu'il est mentionné dans les archives militaires de la Haute-Garonne (ci-avant).

Ceci afin de mieux s'imprégner de ce que les autorités militaires ont bien voulu mentionner sur les registres, par rapport au témoignage personnel que Jules a transmis à sa famille, de retour de captivité.

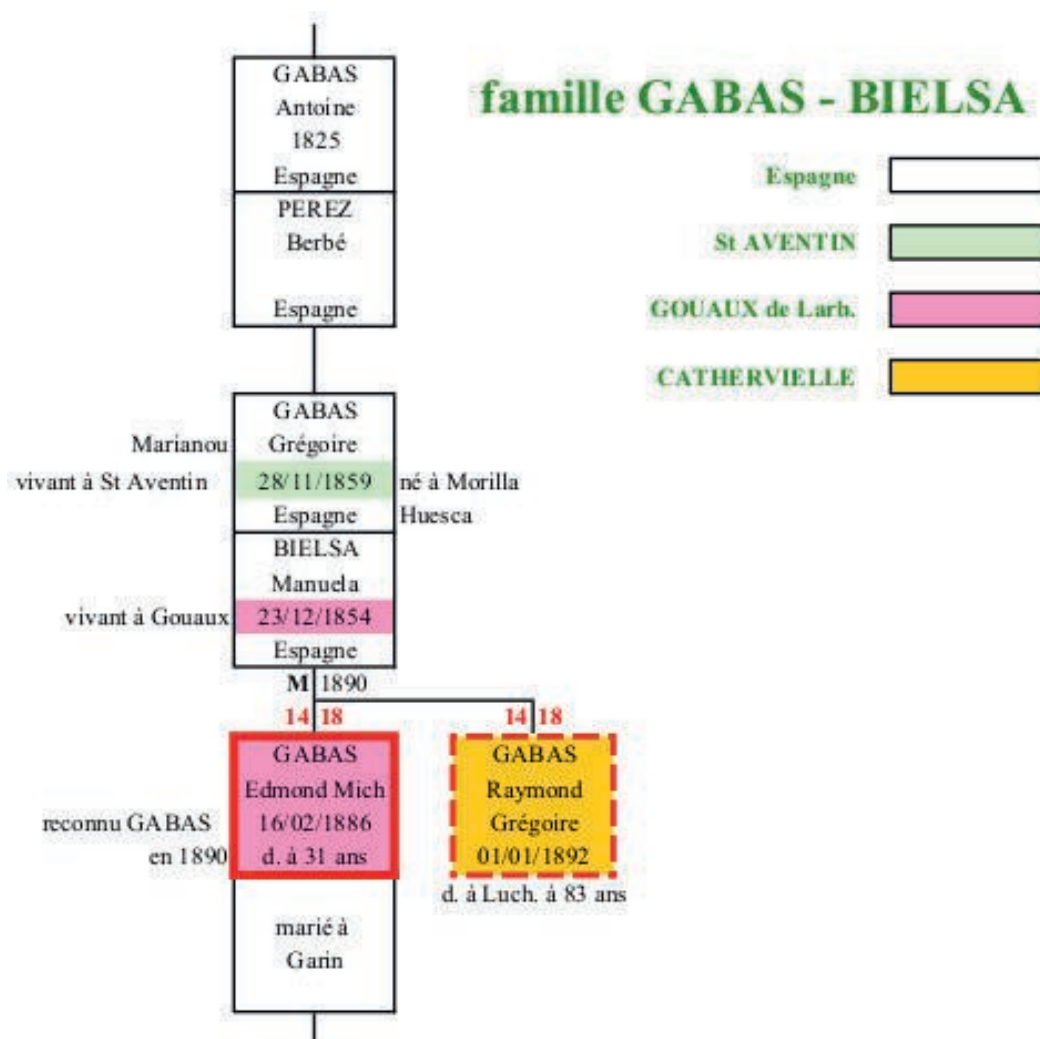
Par ailleurs on remarquera avec surprise, qu'il n'obtint aucune mention ni honneur pas davantage de distinction militaire, ni pension de guerre, alors qu'il fut blessé de guerre et fait prisonnier dans des conditions plus que déplorables.

On n'a toutefois pas omis de le porter déserteur début 1917, alors qu'il souffrait d'une congestion pulmonaire à Cathervielle, durant l'une de ses rares permissions...de 7 jours !

Immédiatement envoyé à l'hôpital 54 de Luchon et par conséquent reconnu par les autorités militaires comme ayant : « cessé d'être déserteur » en février 1917.

Faut-il y voir là les raisons qui ont emmené l'armée à le sanctionner de la sorte ?

Raymond Grégoire GABAS



GABAS Raymond Grégoire né le 01/11/1892 à Cathervielle, charpentier en 1937, taille 1 m53, n°matricule 74, classe 1912, fils de Mariano et de BIELSA Manuella habitant Garin.

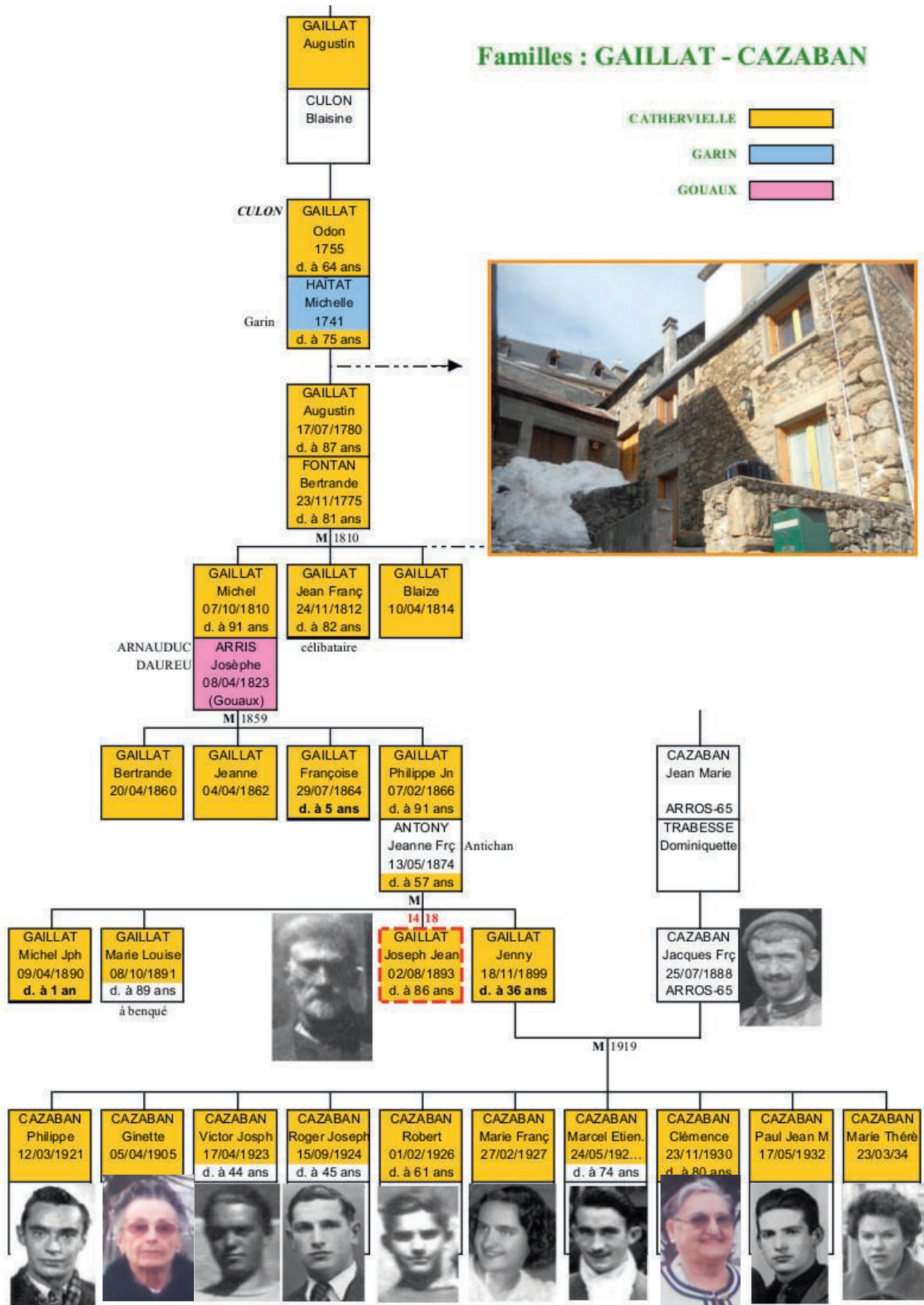
- incorporé à partir du 19/10/1914 [à 22 ans] ;
- réformé temporairement par la CR de Pau le 21/01/1915 pour : « *Renvoyé dans ses foyers, reconnu inapte au service armé* » ;
- rappelé à l'activité le 10/07/1915, soldat de 2^e classe ;
- réformé temporairement par la CR de Pau du 29/07/1915 pour : « *Renvoyé dans ses foyers* » ;
- classé service armé par la CR de St Gaudens du 28/06/1916 ;
- incorporé le 31/07/1916, soldat de 2^e classe ;
- passé au **71^e RI** le 25/09/1916 ;
- « au front » le 14/10/1916 ;
- passé au **58^e RI** le 20/03/1917 ;

- blessé par commotion le 15/03/1917 à Dancourt (Somme) suite éclat d'obus ;
- évacué malade le 16/06/1917 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 26/08/1919 ;
- dépôt démobilisateur le 83^e RI de St Gaudens ;
- classé sans affectation le 24/05/1938 ;
- affecté à la **Poudrerie de Toulouse** le 15/10/1936 ;
- maintenu service armée affectation inexistante, 1^{ère} infirmité non recevable par la 2^e décision de la CR de Toulouse du 21/02/1938 pour : « 1- *Pas de trace actuelle d'hygroma genou droit (affection inexistante)*, 2- *à gauche hygroma du genou péri rotulien apparu depuis 3 ans, invalidité 10%* » ;
- classé sans affectation le 15/09/1938 ;
- demande de pension rejetée notification du 26/11/1938 pour : « *N'est pas susceptible d'être admis au bénéfice d'une pension pour le motif suivant : La demande d'admission à pension est frappée de forclusion. Par ailleurs la maladie n'a pas été régulièrement constatée* » ;
- **citation** : à l'ordre du Régiment n° 498 du 18/02/1919 : « *Très bon soldat au front depuis le début, a toujours accompli courageusement son devoir* ».

Joseph Jean GAILLAT

Familles : GAILLAT - CAZABAN

CATHERVIELLE 
GARIN 
GOUAUX 

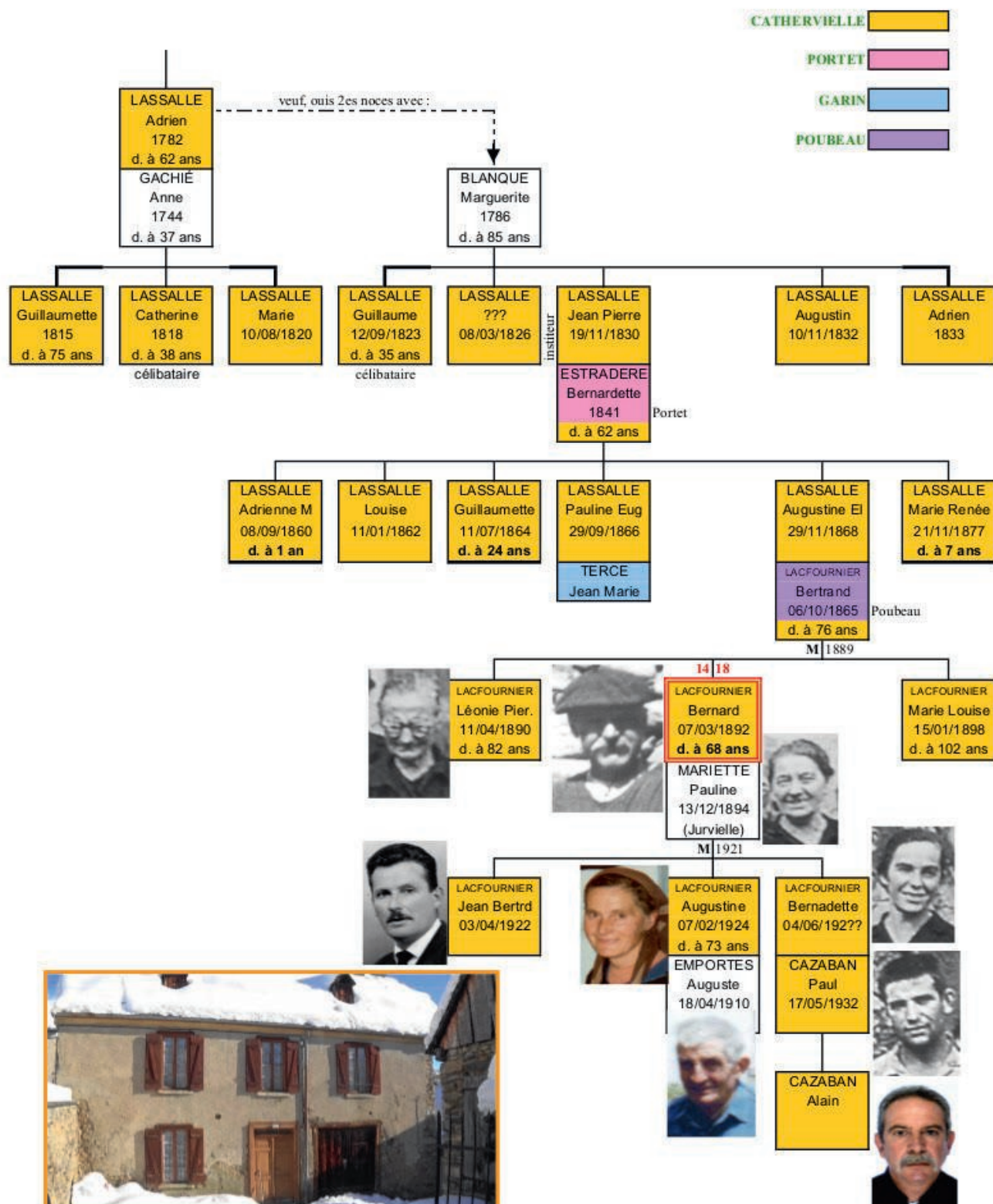


GAILLAT Joseph Jean Bertrand, né le 02/08/1893 à Cathervielle, cordonnier, n°matricule 559, classe 1913, taille 1 m63, fils de Philippe Jean et ANTHONY Jeanne Françoise.

- incorporé à compter du 26/11/1913, cavalier de 2^e classe ;
- maintenu dans le service auxiliaire par la CR de Toulouse du 02/12/1915 pour : « *Fracture ancienne de la cuisse gauche, raccourcissement notable de la jambe gauche* » ;
- passé au **8^e groupe de Cavalerie** le 01/07/1914 ;
- passé à l'hôpital vétérinaire de Bourg le 26/05/1917 ;
- passé au **57^e RA** le 21/06/1919 ;
- passé au **23^e RA de Campagne** le 03/08/1919 ;
- maintenu service auxiliaire par la CR de Toulouse du 17/12/1919, invalidité inférieure à 10% pour : « *Très léger reliquat de pleurésie droite, assez bon état général* » ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 24/08/1919, dépôt démobilisateur **23^e RA** à Toulouse ;
- se retire à Cathervielle ;
- marié, père d'un enfant vivant ;
- maintenu service auxiliaire par la CR de Toulouse du 09/06/1926 pour : « *Reliquat de fracture du fémur gauche avec gros cal* » ;
- réforme temporaire par la CR de Toulouse du 29/02/1928 pour : « *Reliquat de pleurésie droite* » ;
- classé « sans affectation » le 01/09/1927 ;
- réforme temporaire et proposé pour pension temporaire 20% d'invalidité par la CR de Toulouse du 11/12/1928 pour : « *Reliquat de pleurésie droite* » ;
- réforme temporaire suite CR de Toulouse du 15/01/1930 pour : « *Reliquat de pleurésie sèche de la base du poumon droit. A eu des hémoptysies fréquentes en 1920 et 1927. Pâleur de la face. Etat général très médiocre* » ;
- réformé définitivement, proposé pour pension temporaire 20% par décision de la CR de Toulouse du 02/03/1931 pour : « *Reliquat pleurétique à droite* » ;
- maintenu réformé définitivement, proposé pour pension permanente **20% d'invalidité**, par décision de la CR de Toulouse du 21/09/1932 pour : « *Reliquat de pleurésie droite* » ;
- pension d'invalidité décision de la CR de Toulouse du 18/10/1963 pour : « *Reliquat de pleurésie droite aggravation* » ;

Bernard LACFOURNIER

familles : LASSALLE - LACFOURNIER - CAZABAN

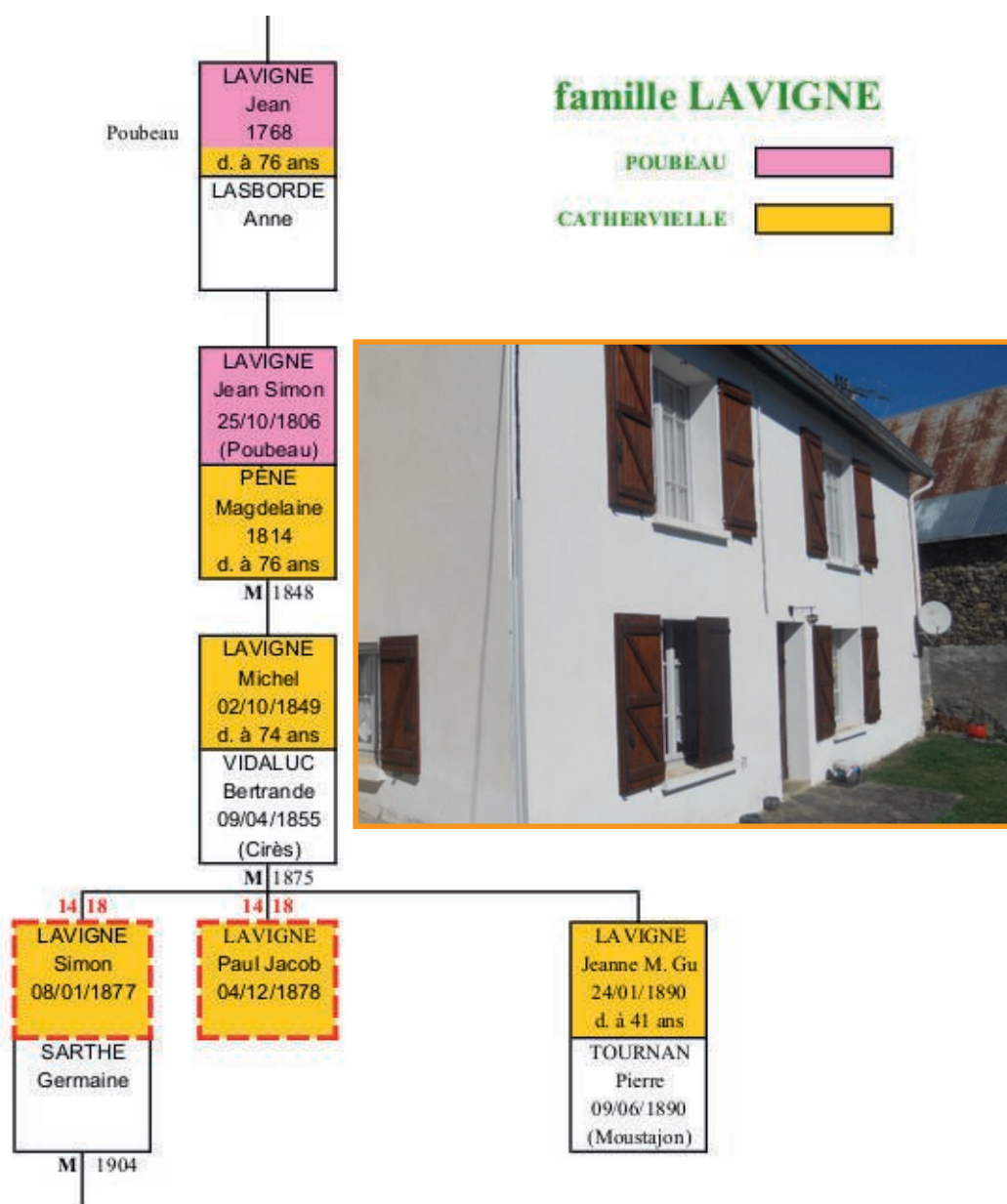


LACFOURNIER Simon Arthur Bernard, né le 07/03/1892 à Catherviel-le, cultivateur, n°matricule 1413, classe 1912, taille 1 m60, fils de Bertrand et de LASSALLE Augustine.

- incorporé à compter du 09/10/1913, soldat de 2^e classe ;
- trompette le 16/06/1914 ;
- embarqué le 20/07/1914 à destination de **Casablanca** ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation **17^e Train des Equipages** de Montauban ;
- se retire à Cathervielle ;
- passé au **16^e Train des Equipages** (de la Réserve) le 01/03/1922 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- passé en démobilisation le 01/04/1923 ;
- marié, 3 enfants ;
- renvoyé dans ses foyers, démobilisation du 26/11/1939 ;
- rayé des contrôles de la Poudrerie Nationale de Toulouse le 16/08/1940 ;
- classé sans affectation ;
- **décorations : Médaille Interalliée, Médaille de la Victoire ;**



Simon et Paul Jacob LAVIGNE



LAVIGNE Simon né le 08/01/1877 à Cathervielle, cultivateur, n° matricule 1462 classe 1897, taille 1 m75, fils de Michel et de VIDALUC Bertrande.

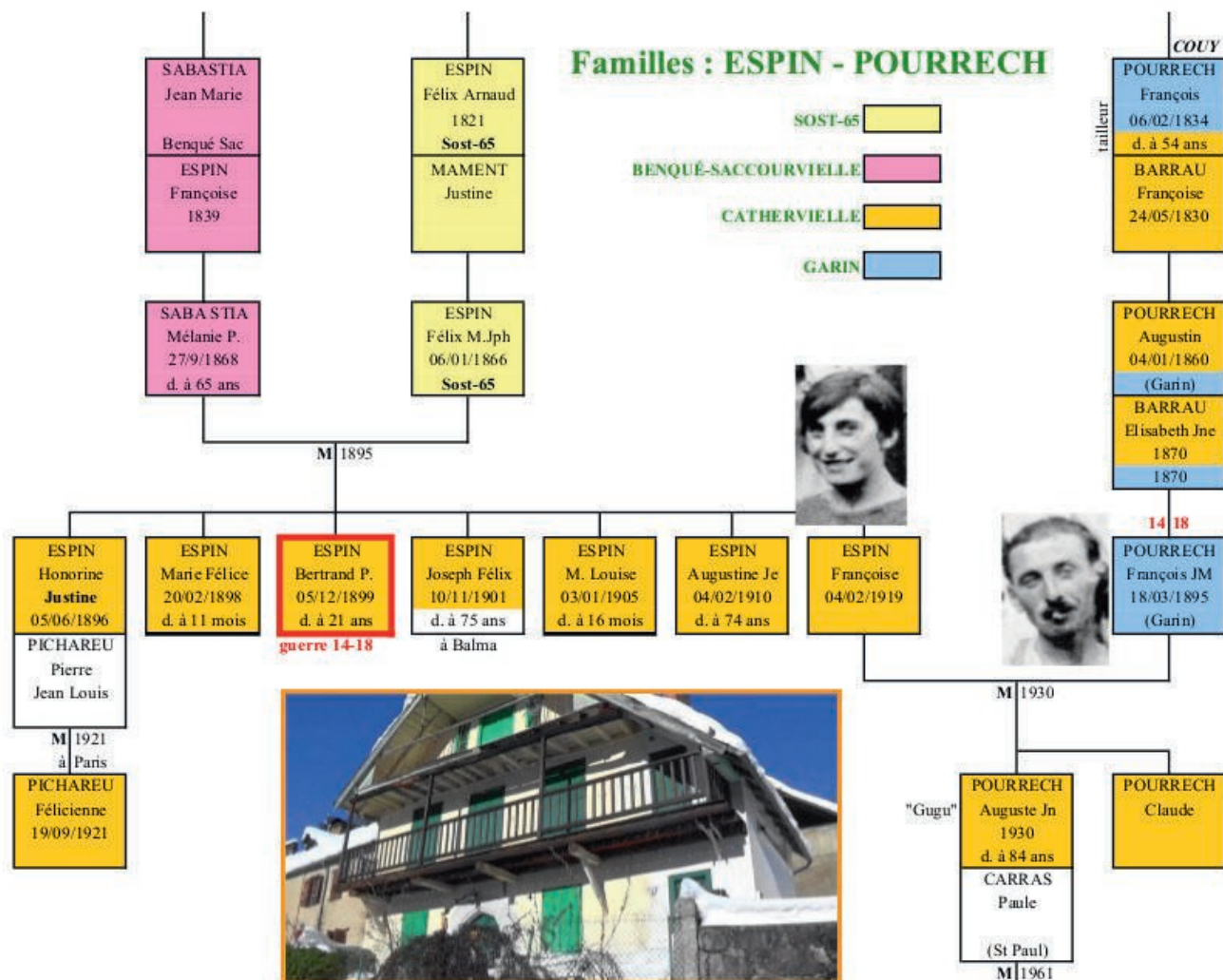
- mis en route le 16/09/1898, soldat de 2^e classe ;
- envoyé en congé le 21/09/1901 en attendant son passage dans la réserve ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- incorporé à compter du 03/08/1914, [à 37 ans], soldat de 2^e classe;
- parti « aux armées » le 16/10/1915 ;

- passé au **308^e RI** le 22/12/1915 ;
- blessé le 13/08/1916 à Rouvray par éclat d'obus au creux poplité gauche ;
- réformé temporairement, proposé pour une gratification de 8^e catégorie par la CR de Périgueux du 24/04/1917 pour : « *Limitation légère de l'extension du genou gauche avec parésie.... assez marquée du pied conséquence blessure par éclat d'obus reçue le 13/ 08/ 1916 à Rouvray* » ;
- classé service auxiliaire par la CR de St Gaudens du 09/08/1917 ;
- maintenu dans ses foyers pour même motif ;
- affecté au **83^e RI** du 15/11/1918 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 06/06/1919 ;
- dépôt démobilisateur **83^e RI** de St Gaudens ;
- maintenu service auxiliaire et proposé pour pension temporaire de 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 19/11/1919 pour : « *Très légère limitation des mouvements de flexion du genou gauche. Atrophie à la cuisse et au mollet* » ;
- maintenu service auxiliaire par la CR de Toulouse' du 23/04/1921, invalidité 10% pour : « *Membre inférieur gauche deux cicatrices adhérentes sans gêne &appréciable* » ;

LAVIGNE Paul Jacob, né le 04/12/1878 à Cathervielle, cultivateur, taille 1 m70, classe 1898, n°matricule 1666, fils de Michel et de VIDALUC Bertrande.

- pris « Bon » en 1901 après deux ajournements d'un an ;
- mis en route le 14/09/1901, soldat de 2^e classe ;
- dans la disponibilité le 13/09/1902 ;
- rappelé à l'activité le 04/08/1914 [à 36 ans] ;
- passé au **59^e RI** le 15/09/1914 ;
- passé au **234^e RI** le 20/10/1914 ;
- passé au **277^e RI** le 20/02/1915 ;
- réformé par la CR de Cholet du 03/11/1915 pour : « *Orchite chronique bacillaire* » ;
- maintenu réformé par la CR de St Gaudens du 29/02/1916 ;

François Jean Marie POURRECH



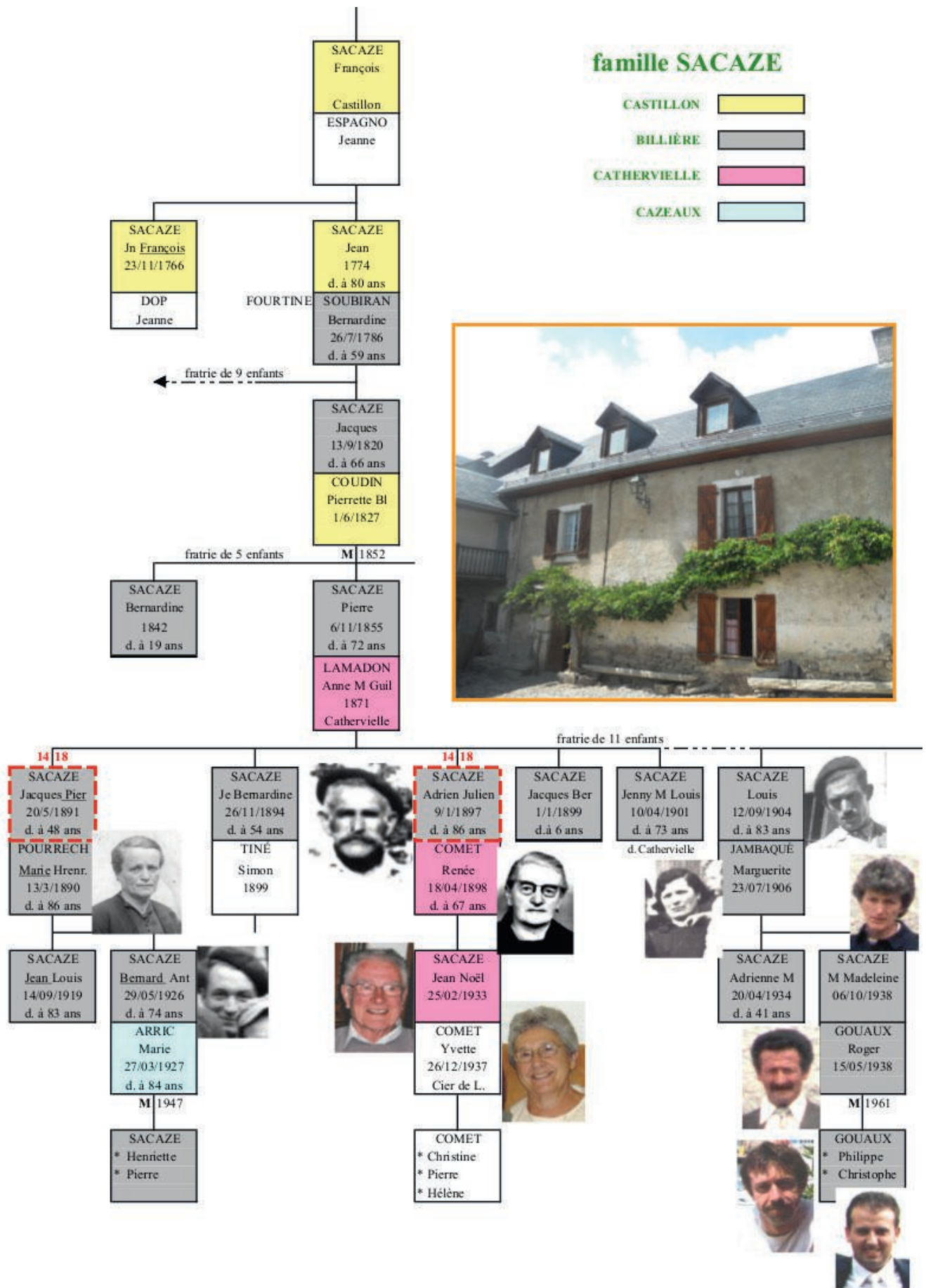
POURRECH François Jean Marie né le 18/03/1895 à Garin, maçon, n° matricule 90, classe 1915, taille 1 m68, fils d'Augustin et de BARRAU Jeanne Elisabeth

- incorporé à compter du 19/12/1914, soldat de 2^e classe [à 19 ans] ;
- passé au **10^e R de Dragons** le 30/01/1915 passé au Groupe cycliste de la 5^e Division de cavalerie (106^e RI) le 22/07/1916 ;
- **blesé le 01/11/1916 à Morval dans la Somme, par éclat d'obus à la paupière droite ;**
- soldat de 1^{re} classe le 04/11/1917 ;
- **évacué malade le 08/09/1918 : intoxication par gaz ;**
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 17/09/1919 ;

- dépôt démobilisateur **83^e RI** de St Gaudens ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- classé « sans affectation » le 24/05/1938 ;
- affecté dépôt d'Infanterie n° 171 ;
- **citation** : à l'ordre du Régiment le 07/11/1916 : « *Soldat fusilier mitrailleur blessé au cours de l'attaque du 01/11/1916, a continué le mouvement en avant* » ;
- **décorations** : Croix de Guerre, Médaille Militaire.



Jacques Pierre SACAZE et Adrien SACAZE



SACAZE Jacques Pierre né le 20/05/1891 à Billière, n°matricule 1294, classe 1911, taille 1 m69, fils de Pierre et de LAMADON Anne-Marie.

- incorporé à compter du 10/10/1912 ;
- aux armées en France 26/08/1914 [à 23 ans];
- nommé 1^{ère} classe le 20/10/1914 ;
- passé au **118^e RALourde** le 31/01/1917 ;
- malade le 11/09/1918 ;
- passé au **18^e Escadron du Train** le 09/04/1919 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 19/08/1919 ;
- dépôt de démobilisation le **17^e Train** de Montauban ;
- se retire à Billière ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- maintenu service armé invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 22/11/1926 pour : « *Reliquat de blessure cuisse droite par éclat d'obus pas de limitation des mouvements* » ;
- classé « sans affectation » le 01/05/1929 ;
- maintenu service armé, invalidité inférieure à 10% décision de la CR de Toulouse du 25/11/1931 pour : « *blessure cuisse droite par éclat d'obus* » ;
- décédé à Billière le 27/02/1939 à l'âge de **48 ans**

SACAZE Adrien, né le 09/01/1897 à **Billière**, classe 1917, cultivateur, taille 1m62, fils de Pierre et de Anne Marie Guillaumette.

- incorporé le 15/02/1916, parti en renfort en Algérie à Oran, du 16/01/1916 au 16/04/1917;
- soldat 2^e classe le 20/01/1916 ;
- aux armées le 17/04/1917 ;
- passé au **3^e RZ** le 23/05/1917 ;
- passé au **8^e RZ** le 16/09/1917 ;
- passé au **3^e RZ** le 14/11/1917 ;
- **blesé, intoxication** par gaz devant Villers Bretonneux (Somme-Picardie), le 26/04/1918 ;
- reparti aux armées du 08/08/1918 au 11/11/1918 ;
- passé au **2^e RZ** le 07/03/1919 ;
- envoyé en congé illimité le 30/10/1919, au dépôt de démobilisation du **83^e RI** ;
- se retire à Billière, avec certificat de bonne conduite « accordé », le 31/10/1919 ;
- maintenu au service armé sans affectation, par la commission de réforme de Toulouse, le 07/04/1937, pour : « *Pas de reliquat appréciable de troubles pulmonaires* » ;

- demande de pension rejetée car : « *N'est pas susceptible d'être admis au bénéfice d'une pension pour le motif suivant : L'infirmité alléguée est inexistante.* »
- classé sans affectation le 15/01/1938 ;
- affectation CM d'Artillerie le 26/09/1938 ;
- maintenu au service armé avec invalidité inférieure à 10% imputable, par décision du 27/03/1939, pour : « *Reliquat inappréciable de troubles pulmonaires.* » ;
- pension **temporaire** à 25 % d'invalidité le 12/05/1939, suite à un jugement de Montauban, rendu le 16/12/1938 et par la commission de réforme de Toulouse du 07/04/1937 ;
- convoqué le 12/04/1939 au CM d'Artillerie N°17 ;
- dirigé vers le dépôt d'Infanterie le 20/02/1940 ;
- démobilisation et renvoyé dans ses foyers le 21/08/1940 ;
- rayé des contrôles le 22/08/1940 ;
- ultime décision, du 23/06/1961 : « *Invalidité inférieure à 10% : pas de troubles pulmonaires appréciables.* »
- décorations : **Médaille de la Victoire, Croix de combattant et Médaille de Commémoration de la Guerre 14-18.**



Léon Noël SOULÉ

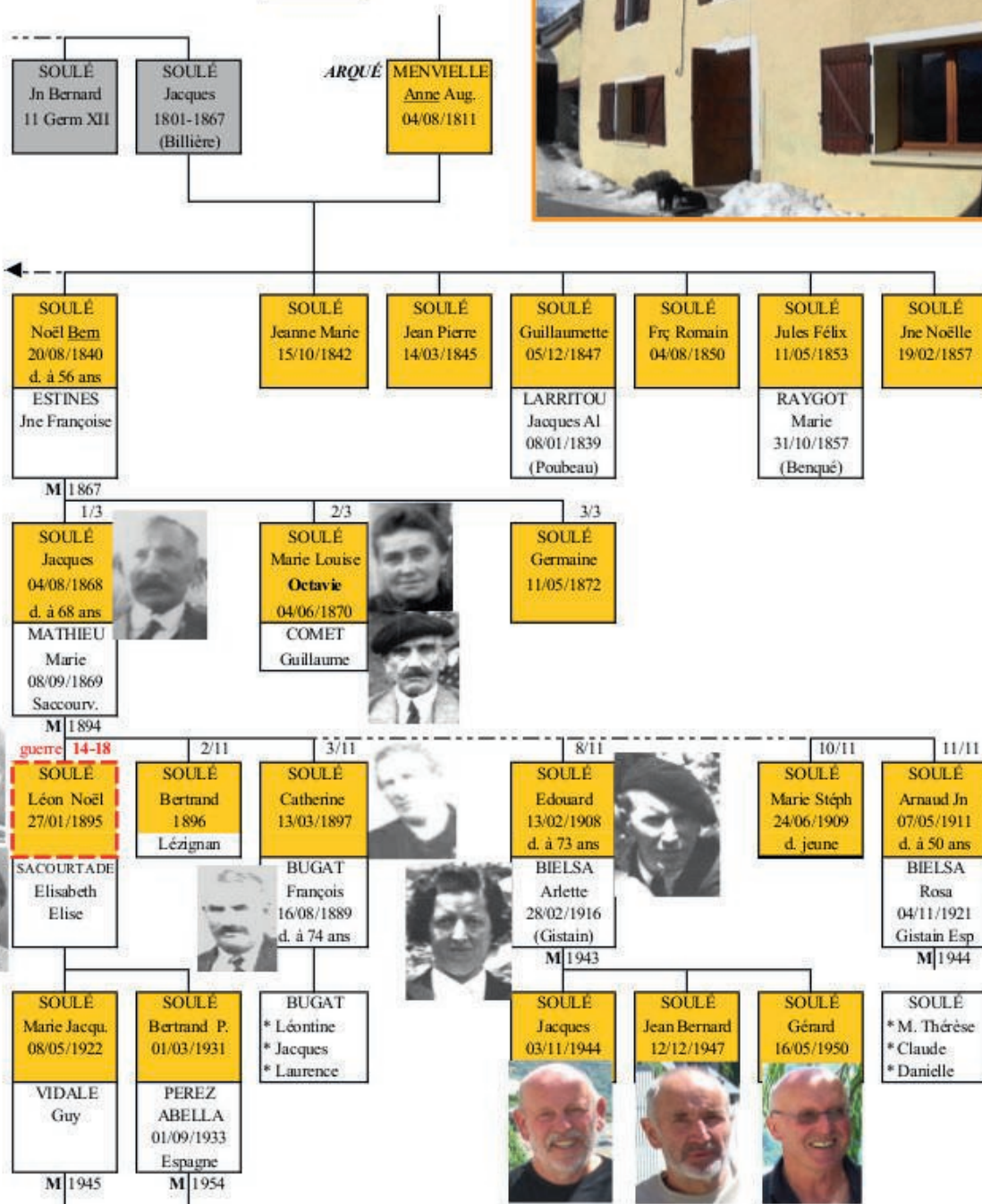
famille SOULÉ issue de Billière

BILLIERE

CATHERVIELLE

ARQUÉ

MENVIELLE



SOULÉ Léon Noël François né le 27/01/1895 à Cathervielle, cultivateur, n° matricule 100, classe 1915, taille 1 m74, fils de Jean Jacques et de MATHIEU Marie

- incorporé à compter du 19/12/1914, soldat de 2^e classe ;
- passé au **5^e R de Cuirassiers** le 17/01/1915 ;
- **aux armées** le 24/10/915 [à 20 ans] ;
- passé au **2^e R léger** le 01/06/1916 ;
- passé au **83^e RALourde** 28/09/1916 ;
- **évacué malade 19/11/1917 : crise d'appendicite** ;
- passé au **302^e RALourde** le 25/06/1918 ;
- passé au **421^e RALourde** le 24/07/1918 ;
- **évacué le 05/07/1919** ;
- rejoint corps le 06/08/1919 ;
- **évacué le 26/08/1919** ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 18/09/1919 ;
- dépôt démobilisateur **23^e RA** à Toulouse ;
- se retire à Cathervielle ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- passé, affecté spécial de l'administration des **Douanes** comme préposé au Havre du 01/10/1923 ;
- passé à la démobilisation le 01/10/1923.

POUBEAU

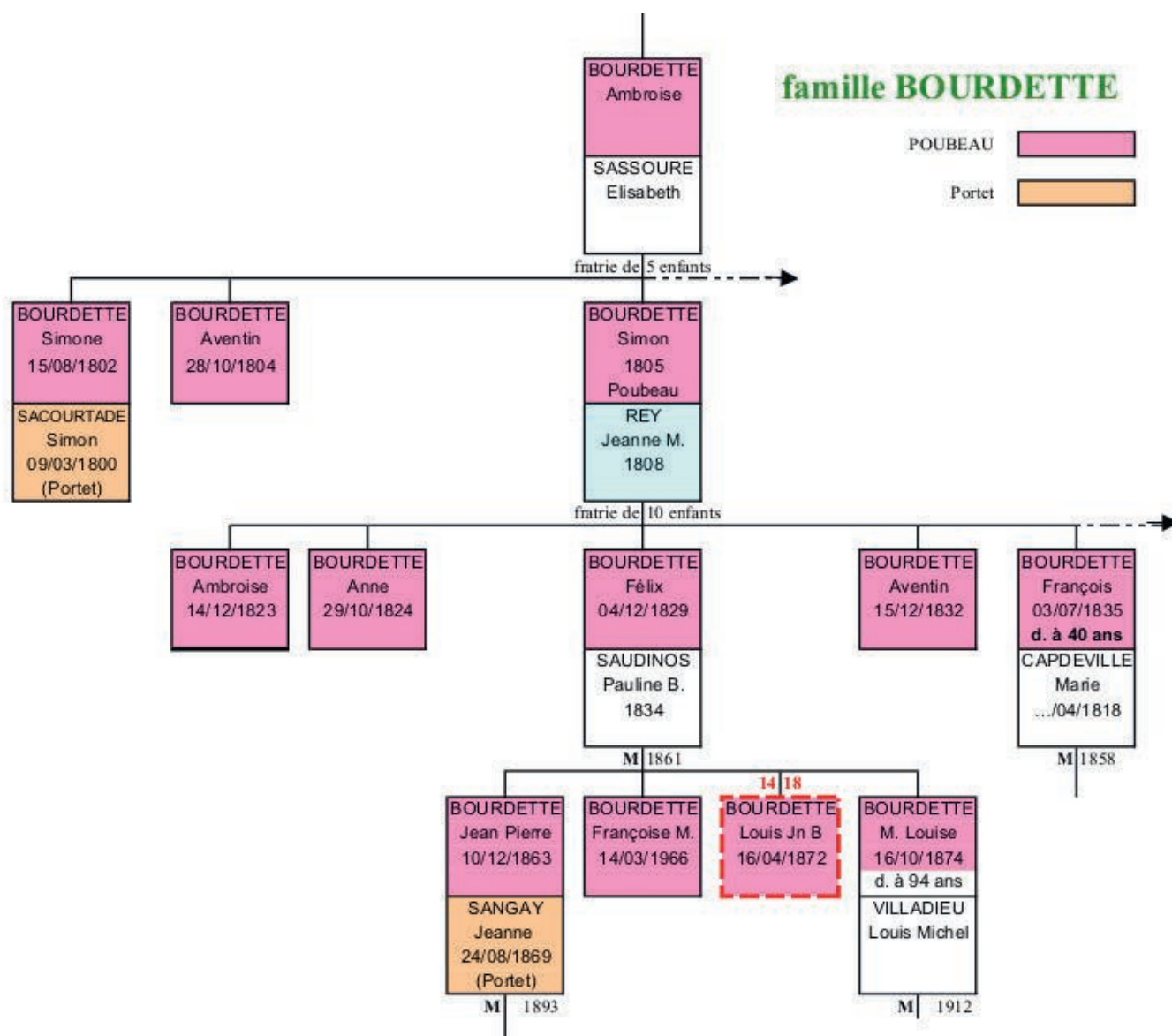
Familles :

- BOURDETTE
- GERDESSUS
- LACFOURNIER
- LAVIGNE
- MENGARDUQUE
- PERRUC
- PEYRÉ



Bertrand MENGARDUQUE

Louis Jean Bertrand BOURDETTE

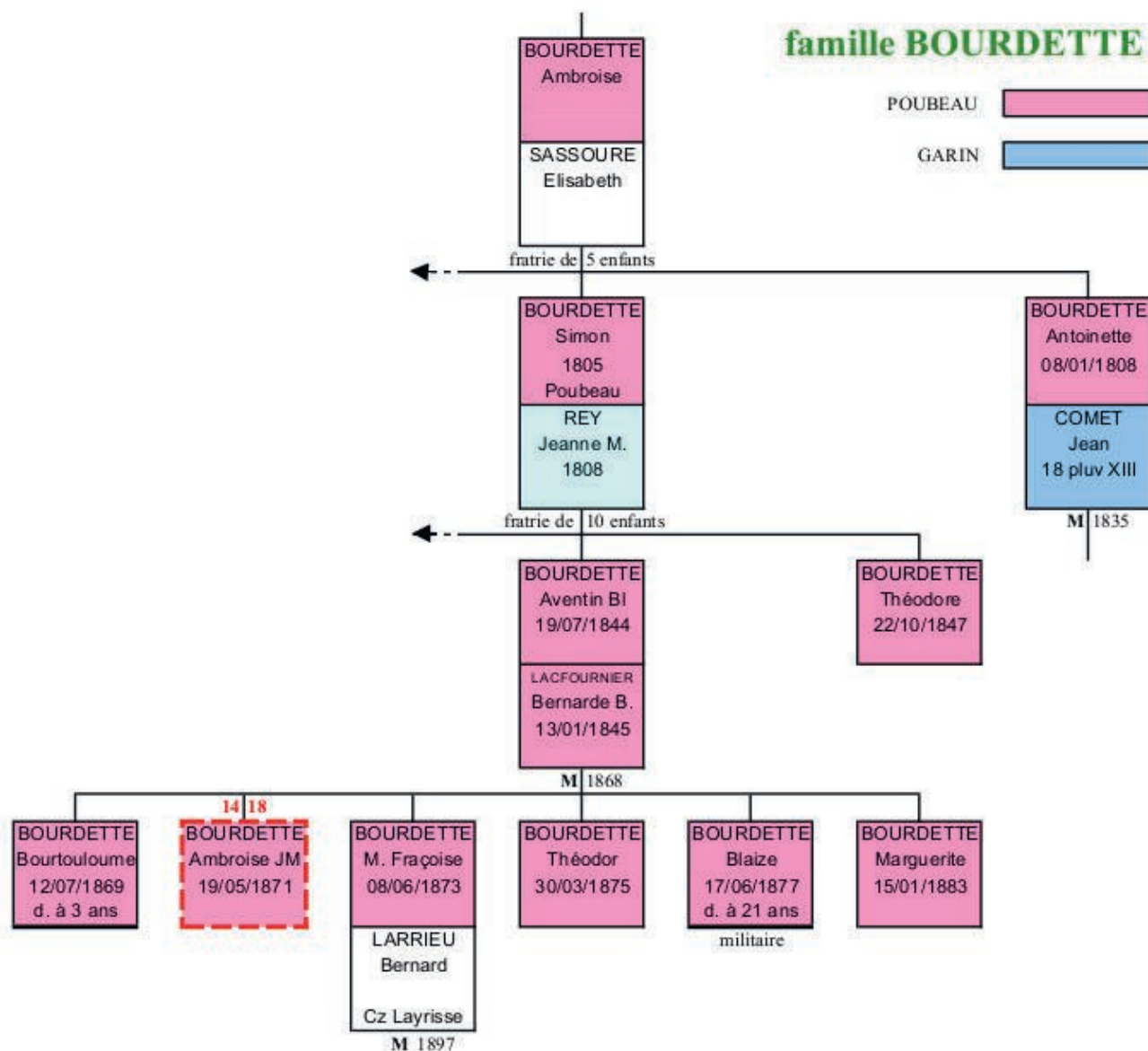


BOURDETTE Louis Jean Bertrand né le 16/04/1872 à Poubeau, cultivateur, classe 1890, n° matricule 1683, taille 1 m69, fils e Félix et de SAUDINOS Pauline.

- mis en route le 14/11/1892, soldat de 2^e classe ;
- dans la disponibilité le 25/09/1894 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- classé non disponible de l'Administration Départementale en qualité de garde champêtre à Poubeau ;
- rentré dans le droit commun le 01/07/1911 (démissionnaire) ;

- rappelé le 22/06/1915 passé au **133^e RIT**, service des places à Marseille [à 43 ans] ;
- classé service auxiliaire par la CR de Marseille du 09/09/1916 pour : « *pleuro-pneumonie chronique de la base gauche faiblesse* » ;
- passé au **115^e RIT** le 01/08/1916 ;
- renvoyé provisoirement dans ses foyers le 13/09/1916 ;
- libéré définitivement de toute obligation militaire le 15/11/1918 ;
- **campagne contre l'Allemagne** du 02/04/1915 au 13/09/1916.

Ambroise Jean Marie BOURDETTE

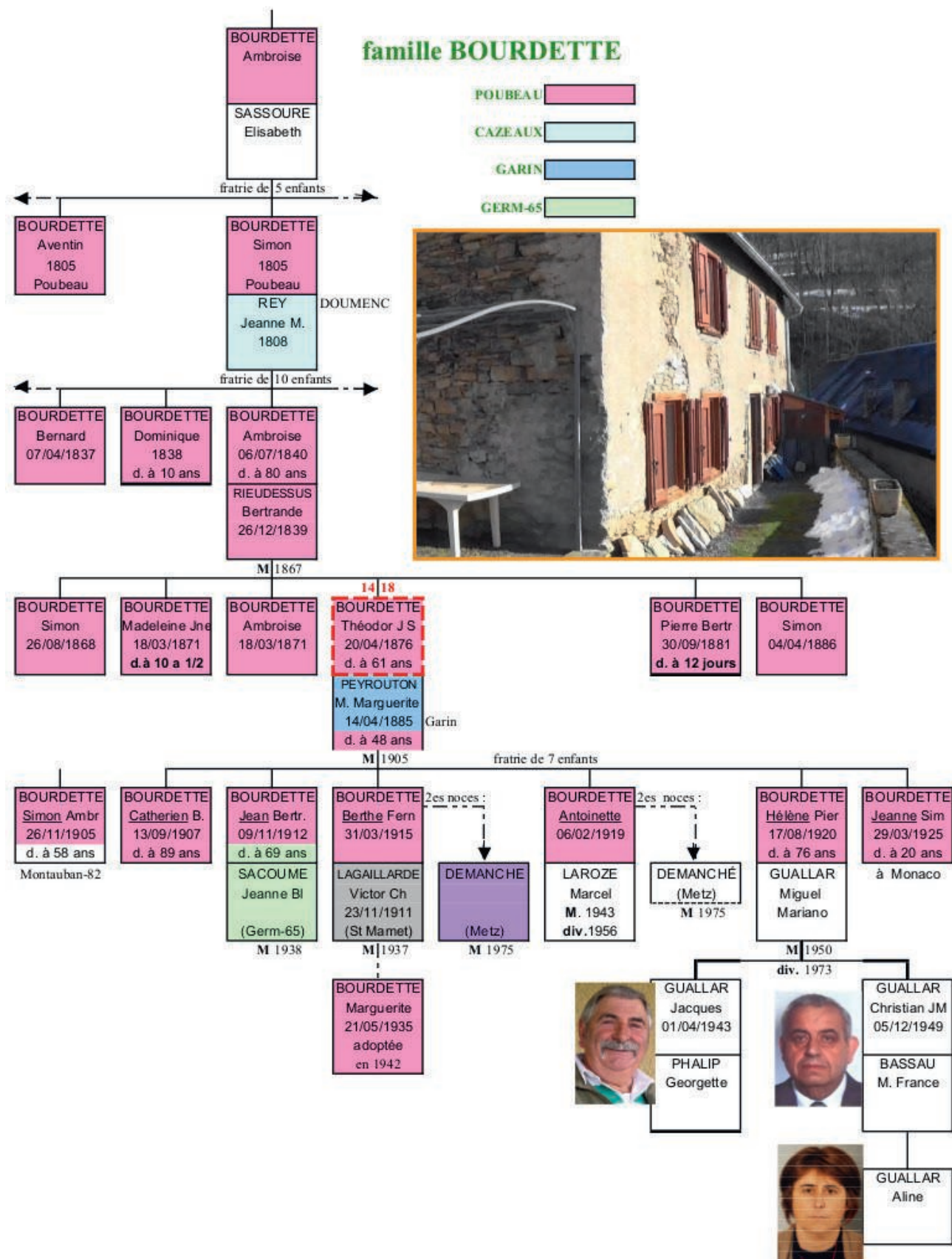


BOURDETTE Ambroise Jean Marie né le 19/05/1871 à Poubeau, cultivateur, n° matricule 1625, classe 1891, taille 1 m65, fils d'Aventin et de LACFOURNIER Bernarde.

- affecté au **88^e RI** le 14/11/1892, soldat de 2^e classe ;
- a accompli comme soldat ordonnance un stage au 9^e R de chasseurs du 27/09 au 06/11/1893. A obtenu la note « Bien » ;
- soldat de 1^{ère} classe le 16/07/1894 ;
- envoyé le 08/11/1894 dans la disponibilité ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- passé dans la réserve de l'armée active le 01/10/1895 ;

- rappelé à l'activité le 05/03/1915 [à 44 ans] ;
- passé au **132^e RIT** le 23/03/1915 ;
- réformé par la CR de Châlons-sur-Marne du 01/06/1915 pour : « *Goitre volumineux* » ;
- **campagne contre l'Allemagne** du 05/03/1915 au 01/06/1915 ;
- maintenu réformé par la CR de St Gaudens le 14/09/1915.

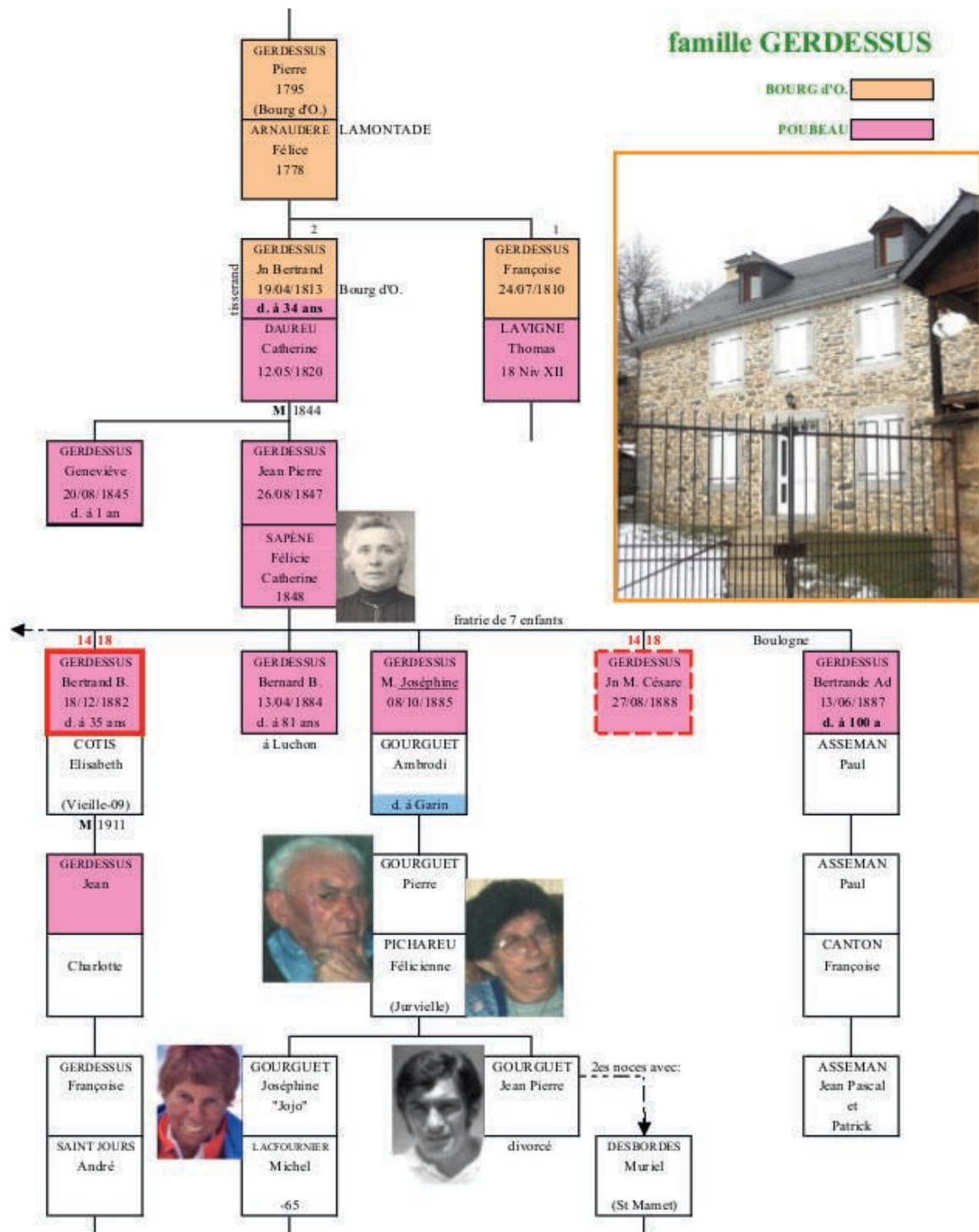
BOURDETTE Théodore Jean Simon



BOURDETTE Théodore Jean Simon né le 20/04/1876 à Poubeau, cultivateur, classe 1896, n° matricule 873, taille 1 m76, fils d'Ambroise et de RIEUDESSUS Bertrand.

- ajourné en 1897 « faiblesse » ;
- « bon » en 1898, dispensé « soutien de famille » ;
- affecté au **83^e RI** le 14/11/1898 ;
- envoyé en congé illimité le 20/09/1899 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- a accompli une 1^{ère} période d'exercices dans le 83^e RI du 24/08 au 20/09/1903 ;
- a accompli une 2^{ème} période d'exercices dans le 83^e RI du 1^{er} au 17/10/1909 ;
- rappelé à l'activité le 01/08/1914 [à 38 ans] ;
- classé dans le service auxiliaire le 31/08/1914 sur proposition de la CR de Marseille pour :
« hernie inguinale double » ;
- renvoyé provisoirement dans ses foyers ;
- incorporé au **57^e RA** à compter du 08/11/1915 ;
- classé Service armé par la CR de Toulouse du 25/11/1915 ;
- parti en renfort à la 28^e Batterie le 22/03/1916 ;
- rejoint le dépôt le 02/04/1916 ;
- passé au **23^e RA** le 03/05/1916 ;
- passé au **9^e Escadron du Train** le 03/08/1917 ;
- passé au **23^e RI** le 16/10/1917 ;
- passé au **44^e RA** le 01/11/1917 ;
- dirigé le 12/11/1917 sur la Société générale d'entreprises de Luchon en qualité de mineur.

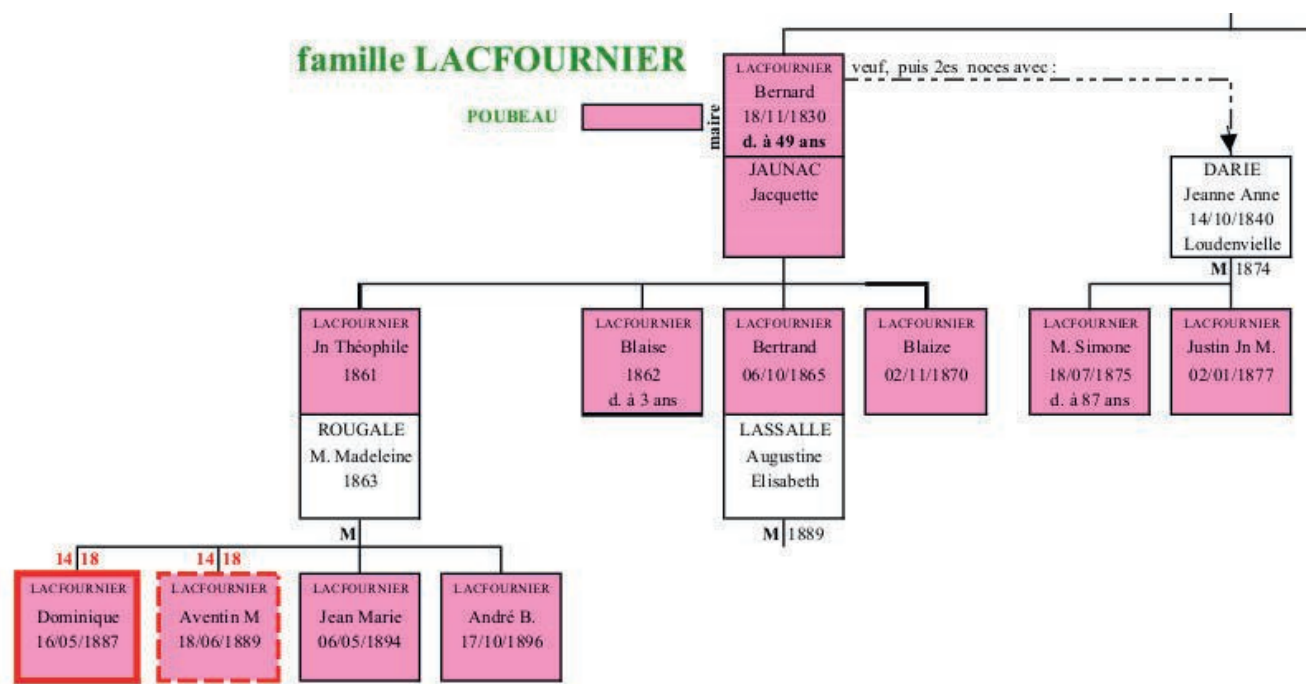
Jean Marie GERDESSUS



GERDESSUS Jean Marie né le 27/08/1888 à Poubeau, cultivateur, classe 1908, n° matricule 885, taille 1 m70, fils de Pierre et de SAPENE Félicie.

- incorporé à compter du 08/10/1909 ;
- classé dans le service auxiliaire en date du 09/06/1910 ;
- envoyé dans la disponibilité le 24/09/1911 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- parti aux armées le 01/03/1915 [à 27 ans] ;
- « **blessé le 05/05/1917, au chemin des Dames, à l'épaule gauche par éclat d'obus** » ;
- passé à la **10^e section d'infirmiers** le 01/10/1916 ;
- passé au **155^e RI** le 12/11/1916 ;
- proposé pour réforme temporaire par la CR de Toulouse du 25/04/1918 avec gratification renouvelable de 6^e catégorie pour : « **Raideur de l'épaule gauche, blessure par éclat d'obus.** » ;
- admis à la réforme temporaire avec gratification de 300 francs au 08/10/1918 ;
- maintenu réforme temporaire et proposé pour pension temporaire 30% d'invalidité par la CR de Toulouse du 05/04/1921 pour : « ***Raideur serrée épaule gauche, cicatrice étendue et adhérente région sus et sous épineuse ...*** » ;
- pension concédée de 720 francs avec jouissance du 25/08/1922 ;
- « sans affectation » au 01/04/1927, marié père de 2 enfants vivants ;
- certificat d'Ancien Combattant délivré par St Gaudens le 07/04/1930.
- affecté à la Poudrerie de Toulouse le 01/06/1932.

Aventin Marie LACFOURNIER



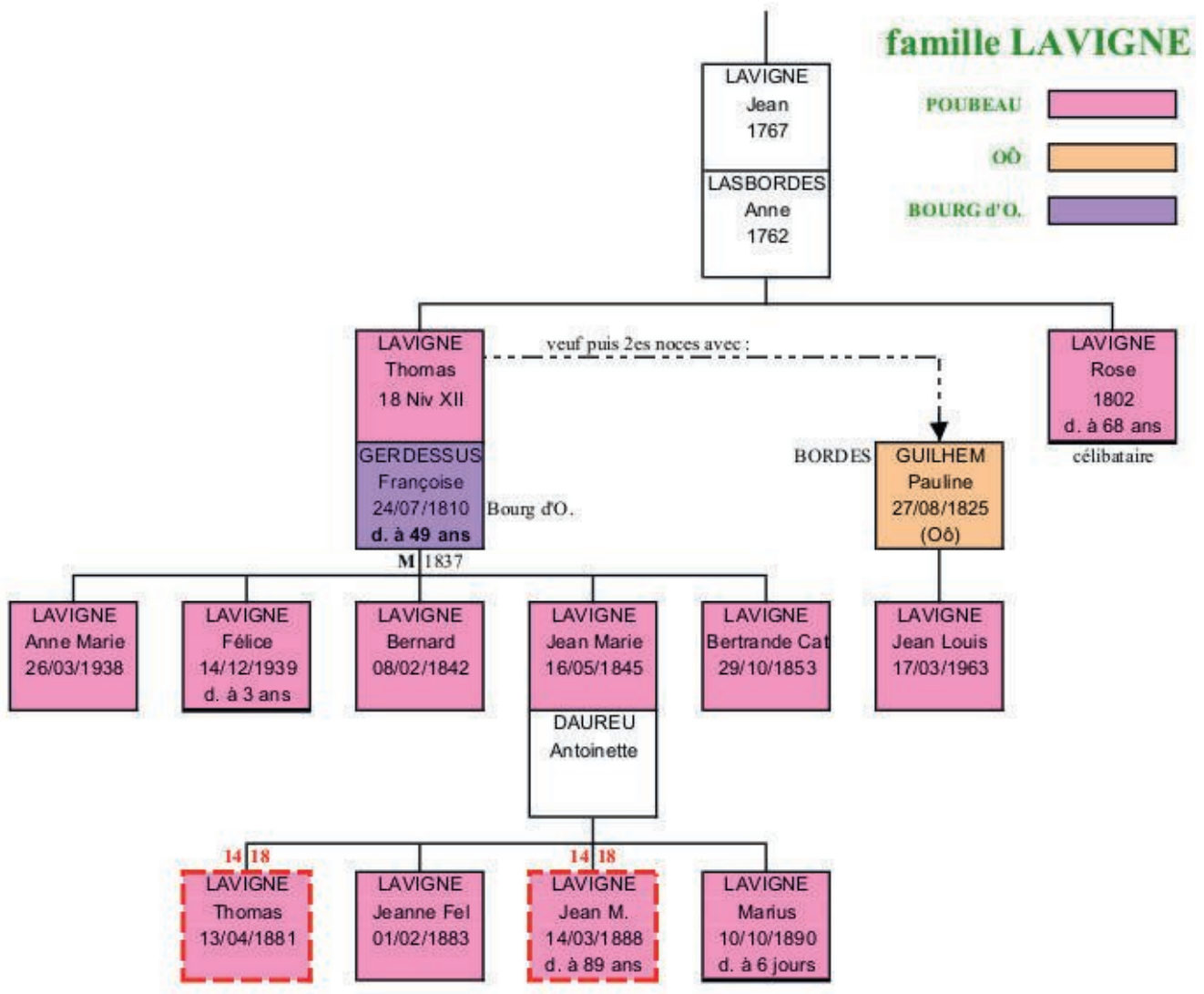
emplacement de l'ancienne maison LACFOURNIER

LACFOURNIER Aventin Marie né le 18/06/1889 à Poubeau, cultivateur, n° matricule 1352, classe 1909, fils de Jean et de ROUGALE Marie.

- incorporé à compter du 01/10/1911 car exempté avant pour : « *Faiblesse* » ;
- réformé par la CR de Carcassonne le 04/06/1912 pour : « *Phlébite chronique* »
- incorporé à compter du 15/02/1915 ;
- aux armées le 24/05/1915 ;
- blessé le 28/08/1916 à Régneville : « *Plaie bras et cuisse gauche par éclat d'obus.* » ;
- envoyé en congé de démobilisation le 05/08/1919 ;
- dépôt de démobilisation 83^e RI de St Gaudens ;
- se retire à Poubeau ;
- certificat d'Ancien Combattant délivré par St Gaudens le 28/03/1929 ;
- affecté à la Poudrerie de Toulouse le 01/06/1932 ;
- maintenu service armé, proposé pour pension permanente 10% sur décision de la CR de Toulouse du 05/09/1932 pour : « *Blessure membre inférieur gauche par éclat d'obus. Blessure par balle région molaire gauche* » ;
- dégagé des obligations militaires le 15/10/1938 ;
- affectation le 15/10/1938, 171^e RI Régional ;
- citation : « *Bon soldat ayant toujours accompli son devoir, a été blessé deux fois.* »
- **décoration : Croix de Guerre**



Thomas et Jean Marie LAVIGNE



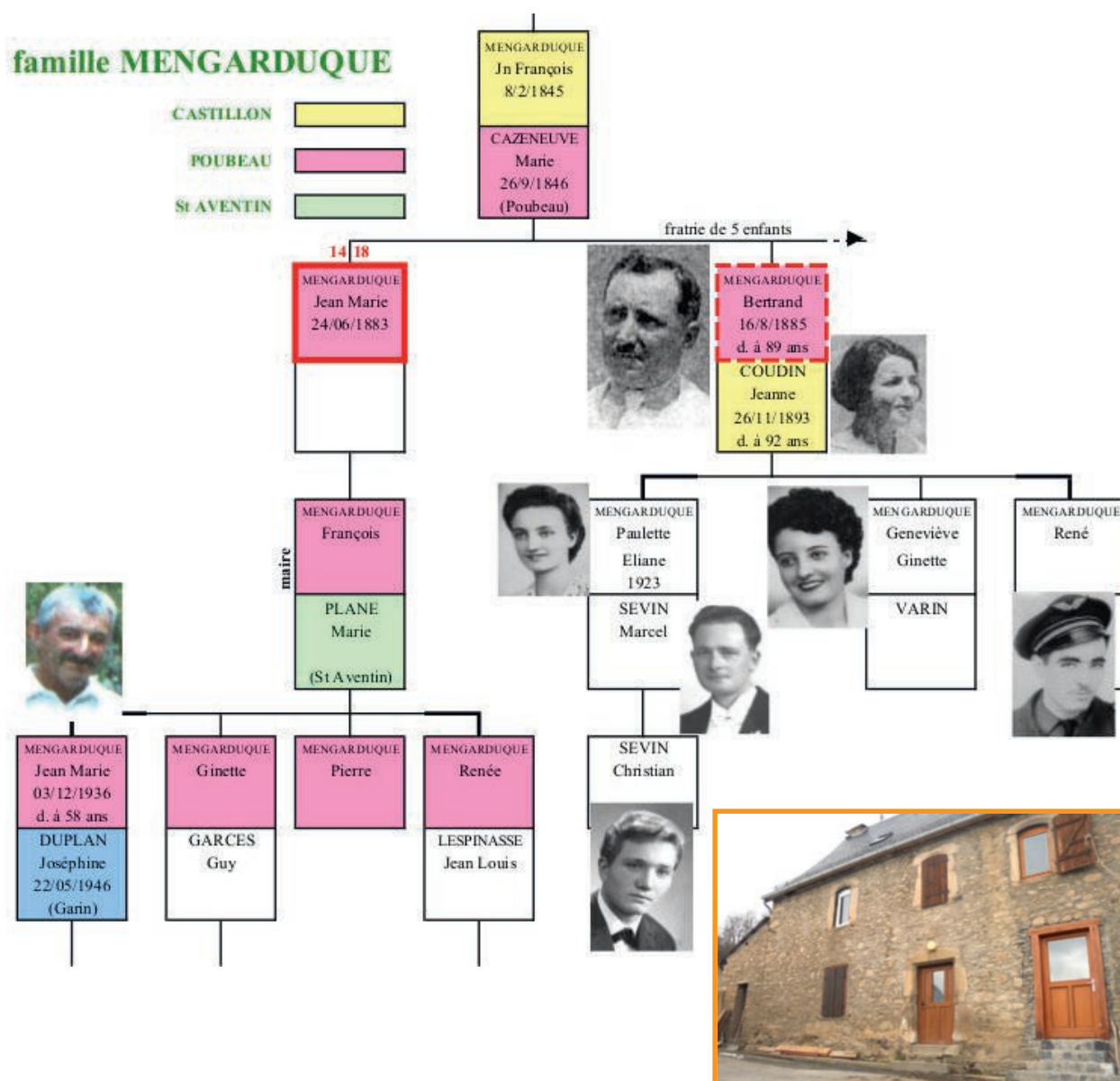
LAVIGNE Thomas né le 13/04/1881 à Poubeau, régisseur, classe 1901, taille 1m70, fils de Jean Marie et de DAUREU Antoinette .

- mis en route le 16/11/1902, 2^e
- rayé des contrôles le 16/.../1903 ;
- 2^e compagnie de cavalerie de remonte, 2^e classe ;
- passé cavalier de 1^{ère} classe ;
- certificat de bonne conduite accordé » ;
- arrivé au corps le 02/08/1914 ;
- congé illimité de démobilisation le 07/03/1919 ;
- aux armées du 03/08/1914 au 06/03/1919 ;
- se retire à Lieoux-31 ;
- affecté à la réserve le 01/10/1921 ;
- libéré du service militaire le 15/10/1930 ;
- Cité à l'ordre de la Division le 07/09/1916 pour : *« Très bon conducteur assurant le ravitaillement, est pris sous les bombardements u cheval est blessé, les guides arrachées et brisées, à hauteur des mains, tandis que le conducteur placé à sa gauche est gravement blessé à l'œil, gardant son sang-froid, sauta à bas de sa voiture, réussit à maîtriser ses animaux affolés, conduisit le blessé au poste de secours et continua sa mission. »*

LAVIGNE Jean né le 14/03/1888 à Poubeau, cultivateur, classe 1908, taille 1m71, fils de Jean Marie et de DAUREU Antoinette .

- incorporé 11^e RI au 01/10/1909, soldat de 2^e classe ;
- envoyé dans la disponibilité le 24/09/1911 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- rappelé le 01/08/1914 [à 26 ans] ;
- fait prisonnier le 24/08/1914 interné en Allemagne ;
- rapatrié en vertu de l'Armistice le 10/01/1919 ;
- passé au 83^e RI le 18/03/1919 ;
- renvoyé en congé illimité de démobilisation le 22/07/1919 ;
- dépôt de démobilisation 83^e RI de St Gaudens ;
- se retire à Poubeau ;
- maintenu service armé invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 03/05/1922 pour : *« Reliquat inappréciable de blessure hernie thorax gauche. »*
- certificat d'Ancien Combattant délivré par St Gaudens le 04/06/1928 ;
- classé « sans affectation » le 01/08/1937 ;
- proposé pour pension temporaire 10% par la CR de Toulouse pour : *« Reliquat transfixion par balle, hémitorax gauche. »* ;
- propositions identiques 4 autres fois, pour les mêmes raisons.

Bertrand Pierre MENGARDUQUE



MENGARDUQUE Bertrand Pierre né le 16/08/1885 à Poubeau, cultivateur, taille 1m61, n°matricule 1331, classe 1905 (1909), fils de feu François et de feu CAZENEUVE Marie.

- engagé volontaire pour 3 ans le 25/03/1905 à Luchon ;
- arrivé au corps le 30/03/1905 ;
- nommé caporal le 03/04/1906 ;
- nommé sergent le 17/07/1907 ;
- passé dans la réserve le 28/03/1908 ;

- a contracté un engagement de deux ans comme caporal au R de Zouaves à compter du 11/07/1908 ;
- rengagé pour deux ans le 11/07/1908 ;
- mis en route le 11/07/1908 et nommé Caporal ;
- rengagé comme Sergent pour un an le 02/04/1912 ;
- rengagé pour 2 ans le 02/04/1913 ;
- **disparu à la côte 132** le 08/01/1915 ;
- **blessé le 05/01/1915** ;
- prisonnier survivant note du 17/09/1917 ;
- évadé d'Allemagne et dirigé sur les troupes Marocaines au Maroc le 15/05/1918 ;
- nommé Adjudant chef le 20/03/1919 ;
- rengagé pour 1 an et 1 mois en juillet 1919 ;
- passé au **1^{er} Régiment de Zouaves à Casablanca** le 01/01/1920 ;
- autorisé à attendre au corps sa nomination à l'emploi civil qu'il a sollicité au 08/07/1920 ;
- affecté au **65^e R de Tirailleurs Marocains** du 17/05/1921 ;
- parti en congé de fin de campagne (209 jours) pour Luchon ;
- embarqué à **Casablanca** le 08/07/1922 ;
- affecté au **66^e R de Tirailleurs Marocains** le 28/07/1922 ;
- renvoyé dans ses foyers le 15/12/1922 ;
- nommé **Sous Lieutenant de Réserve** le 14/01/1924 ;
- promu **Lieutenant de réserve** le 14/01/1926, troupes d'occupation du **Maroc** ;
- période obligatoire de 10 jours au **6^e RTS à Rabat** du 08 au 17/05/1939 ;
- rappelé à l'activité par ordre de la Mobilisation, individuel détaché au **1^{er} REI à Sidi Bel Abbès** le 12/09/1939 ;
- affecté au **1^{er} REI** le 17/11/1939 ;
-
- mis à la disposition le 13/06/1940 ;
- mission terminée à **Saïda**, rejoint son unité le 15/06/1940 ;
- en congé illimité, se retire à **Casablanca** ;
- rayé des cadres des officiers de réserve en date du 02/01/1940 ;
- **citation : à l'ordre du Régiment n° 100, du 18 janvier 1919 ;**
- **décorations : Croix de Guerre, Médaille Commémorative de la Grand Guerre, Médaille coloniale « agrafe Maroc »**



Témoignage personnel de Bertrand MENGARDUQUE



« - Alors pépé, nous sommes prêts à t'écouter. Raconte ! Pourquoi t'es-tu engagé dans l'armée si jeune ? Demande Brigitte.

- Vous me faites remonter le temps bien loin. Tout d'abord, je vais vous raconter ma vie rapidement.

Comme vous le savez, je suis né à Poubeau, village situé à 4 km de celui de votre grand-mère [Jeanne, née FONTAN].

Bertrand MENGARDUQUE

J'ai perdu mon père « d'un chaud et froid », comme on disait. C'était une congestion pulmonaire. Ma pauvre mère l'a suivi un an après, elle est morte de chagrin, disait-on...

...La guerre de quatorze est arrivée.

J'aurais pu rester au Maroc où je m'étais engagé dans l'armée, mais j'ai été volontaire pour partir en France.

Sans moi, la France était perdue ! ...Nous étions tous patriotes !

Un jour que je me reposais dans ma chambre couverte de tôle, j'ai entendu un grand bruit ?

Je suis sorti et j'ai demandé au « planton » (militaire de garde) :

- Tu as entendu ce bruit ?

- Ah non ! Pas du tout !

- Mon frère est mort !

J'ai noté la date et l'heure.

Lors de notre débarquement à Marseille, j'ai rencontré sur la canebière, des copains de notre vallée.

J'ai demandé des nouvelles des uns et des autres. Je sentais une certaine gêne et j'ai posé ma dernière question :

- Et mon frère, Jean-Marie ?

- Il a été tué dès le début. Il laissait une femme et un enfant qu'il n'a pas connu.

- Ce ne serait pas tel jour à telle heure, ai-je répondu ?

- Exactement ! Dit l'un d'eux j'y étais aussi ! Il en était étonné.

- Comme c'est drôle pépé !

- C'est incroyable, très impressionnant !

Et pourtant, j'ai pu vérifier ce qu'est la transmission de pensées. Dans la vie, dans beaucoup de cas, cela s'est avéré exact !

- En mourant, mon frère a pensé fortement à moi...et je l'ai ressenti, compris. Il était parti à la guerre avec un mauvais pressentiment.

- Je n'en reviendrai pas m'avait-il écrit. Ce n'est pas bon signe disait-on.

- Le pauvre ! C'était le père de François [Mengarduque] de Poubeau, je pense dit Isabelle.

- Oui j'ai été son tuteur, à la suite de ce malheur.

- Et toi pépé ! Que t'est-il arrivé sur le front ?

- Comme mes compagnons, j'ai vécu dans des tranchées pleines de boue, par un froid rigoureux. Les Sénégalais qui étaient avec moi en souffraient énormément. L'un d'eux s'était protégé du froid en se glissant dans le ventre chaud d'un cheval tué quelques instants avant !

- Quelle horreur pépé ! C'est fou !

- Et oui, je l'ai vu près de nous !

- Dans notre « casemate », un jour, un camarade qui, à genoux, pointait sa mitrailleuse dans une ouverture, ne répondit plus à notre bavardage. On s'est aperçu qu'il était mort à son poste sans tomber, tué par un éclat d'obus !

Vous savez les enfants, c'est terrible ce que l'on voit sur les champs de bataille et les cris des mourants appelant leur mère. Il a fallu avoir le cœur bien accroché. Je ne vous raconterai

pas toutes les horreurs. Vous le saurez plus tard, quand vous lirez les récits sur cette guerre très meurtrière qui nous a tous marqués profondément.

Nous espérions que c'était la dernière guerre, mais, avec des voisins belliqueux et expansionnistes comme les Allemands...vingt ans après, tout recommençait.

Tu nous avais dit, pépé, que tu avais été gravement blessé ! Où ?

- À Crouy en Champagne.

Nous étions une dizaine de Français contre deux fois plus d'Allemands.

On se battait au corps à corps, à la baïonnette.

- Mon Dieu, pépé, comment as-tu pu embrocher un homme, toi si calme et humain ? C'était horrible !

- C'est ça la guerre ! Ou c'était l'ennemi qui tombait ou c'était nous. Il fallait se défendre !

Soudain, une baïonnette m'a traversé l'abdomen de part en part et une autre l'épaule.

Des coups ont strié mes doigts. On en voit encore les marques ; voyez !

C'est de cela que j'ai le plus souffert. Laissés pour morts, les Allemands ont continué le combat. Des brancardiers ennemis nous ont ramassés une heure après. Sur le champ de bataille, les blessés s'entraidaient. Vers moi, s'est avancé en titubant, un allemand dont la blessure ouvrait sa bouche jusqu'aux oreilles. À chaque pas qu'il passait vers moi, je voyais le fond de sa gorge. Je lui ai attaché sa mâchoire avec ma ceinture de zouave !

Il était mal en point. Mais après, on a bouché des deux orifices de chaque baïonnette avec un foulard déchiré...je crois !

En attendant les secours, il m'a donné une lettre pour sa famille et puis a succombé. Je l'ai remise à l'hôpital où j'ai été transporté.

Le chirurgien me demande :

- Avez-vous uriné le sang ?

Sur ma réponse négative, il s'est étonné en s'exclamant :

- Sur cent, un ; sur cent, un ! En levant le pouce.

J'ai eu beaucoup de chance, c'est sûr !

- Quel courage pépé ! Que de souffrances !

- Une fois rétabli, j'ai été envoyé dans un camp de prisonniers, en Poméranie où j'ai trouvé des Africains, puisque je m'étais déclaré de religion musulmane, au grand étonnement des Allemands. C'était ce que je voulais. J'y ai même trouvé des hommes de troupe de notre compagnie !

- Tu y es resté combien de temps, pépé ?

- Quelques mois, jusqu'à la belle saison. Ensuite nous nous sommes évadés. Il vaut mieux être deux pour faire de tels parcours.

Entre temps, j'avais écrit une lettre à la Croix Rouge Internationale de Genève pour signaler que dans ce camp, des chiens étaient lâchés après les prisonniers. Le chef m'en voulait et m'avait à l'œil. Je devais donc faire doublement attention.

- Avez-vous réussi. Combien de kilomètres avez-vous faits, pépé ?

- Des centaines pour arriver en Hollande, pays non belligérant.

Malheureusement, nous croyant dans ce pays, nous sommes allés dans une ferme mais allemande...Dénoncés aussitôt, nous avons été repris et envoyés, en représailles, en Lettonie à Riga, encore plus loin à l'Est. Il y faisait très, très froid (-20°C et moins). Elle était située sur la mer de la Baltique. Nous étions chacun dans un silo, trou creusé dans la terre. Je ne pouvais pas m'y coucher. Toute la journée, pour ne pas me geler, je sautillais et faisais des mouvements de gymnastique.

Mon camarade en faisait autant. Les Lettons pensaient que nous étions fous tous les deux et nous regardaient avec des airs attristés.

Quelque fois, tandis que des femmes entretenaient la conversation avec les gardiens, les enfants nous descendaient du lard cuit et des pommes de terre rôties dans les braises, avec la peau. Ca faisait chaud au cœur et au corps ; car nous étions mal nourris.

- C'était gentil de leur part, pépé !

- Yes-tu resté longtemps dans ce pays glacial ?

- J'ai attendu l'été et de nouveau, j'ai repris la clé des champs ; toujours avec un autre prisonnier. On se cachait le jour dans les champs et les forêts et marchions toute la nuit, dès la chute du soleil.

Les fruits, les légumes et quelques poules volées, étaient notre nourriture.

- Cette fois-ci, avez-vous réussi votre évasion, pépé ?

- Oui ! Nous sommes revenus en Hollande, de là, un bateau nous a pris en charge et nous a embarqués en Angleterre.

Ma famille n'ayant pas eu de nouvelles, me croyait décédé ou, espérait-elle, prisonnier.

Aussi, en arrivant en France chez ma sœur [à Luchon], avec ma longue barbe, ma moustache, maigre comme un coucou ; elle ne m'a pas reconnu !

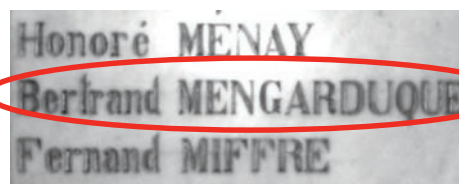
En me présentant à sa porte, je lui ai demandé, si elle n'avait pas une chambre à me donner ; ce qu'elle fit avec plaisir. Comme je lui faisais remarquer que certains objets n'étaient pas à la même place...elle m'a dévisagé, et s'exclama !! Mais c'est toi Bertrand ? Tout en pleurant de joie ! Nous sommes tombés dans les bras l'un de l'autre. Elle m'a gâté, choyé.

J'ai repris un peu de poids durant ces quelques jours. J'ai fait le tour de la famille et des amis du pays.

- Tu étais un revenant pour eux !



- Officiellement, j'avais disparu. Parents et amis m'espéraient en vie. Par la suite, j'ai lu mon nom sur la liste des « Morts pour la Patrie », gravé sur un marbre blanc, dans l'église de Luchon.



- Tu y es toujours ! Maman nous l'a montrée cette plaque ! Certaines familles ont perdu deux ou même trois fils. Quel malheur !

- Enfin, j'ai été rapatrié au Maroc. Quel Bonheur d'être libre ! De retrouver ce beau pays écrasé de soleil et son ciel toujours si bleu.

On était si près et si loin de l'Europe embrasée par la guerre, loin des paysages d'apocalypse, ravagés par des milliers de bombes, loin de mes frères d'armes déchiquetés ou blessés, loin de ces cris déchirant leur poitrine.

Je ne pouvais revenir sur le front car les Allemands, en cas de reprise d'évadés, nous fusillaient, à l'époque.

- Pauvre papa ! dit Paulette. On vient de te faire revivre de bien durs moments !

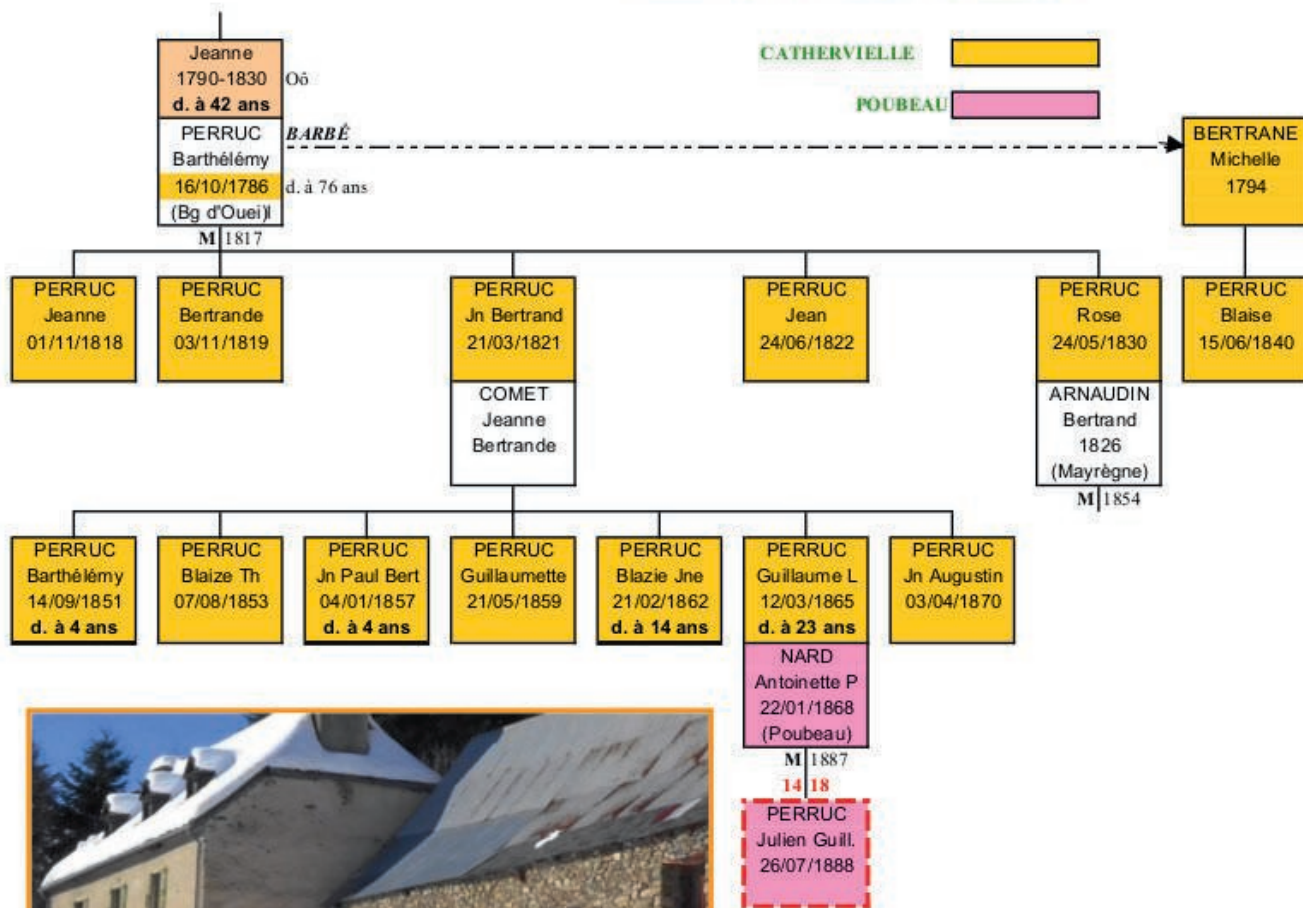
- On est fiers de toi, tu sais, pépé ! Tu es un héros de la guerre !

Et les garçons, s'étaient instinctivement rapprochés de leur grand-père et le prenaient affectueusement par le cou.

- Heureusement que tu n'es pas mort ! Dit Isabelle pour chasser l'émotion de ces instants. On ne serait pas là ! »

Julien Guillaume Louis PERRUC

familles BARBÉ - PERRUC



maison familiale PERRUC à Cathervielle

PERRUC Julien Guillaume Louis né le 26/07/1888 à Poubeau, habitant Comine (Nord), receveur des contributions indirectes, taille 1 m67, n°matricule 880, classe 1908, fils de feu Louis et de NARD Antoinette.

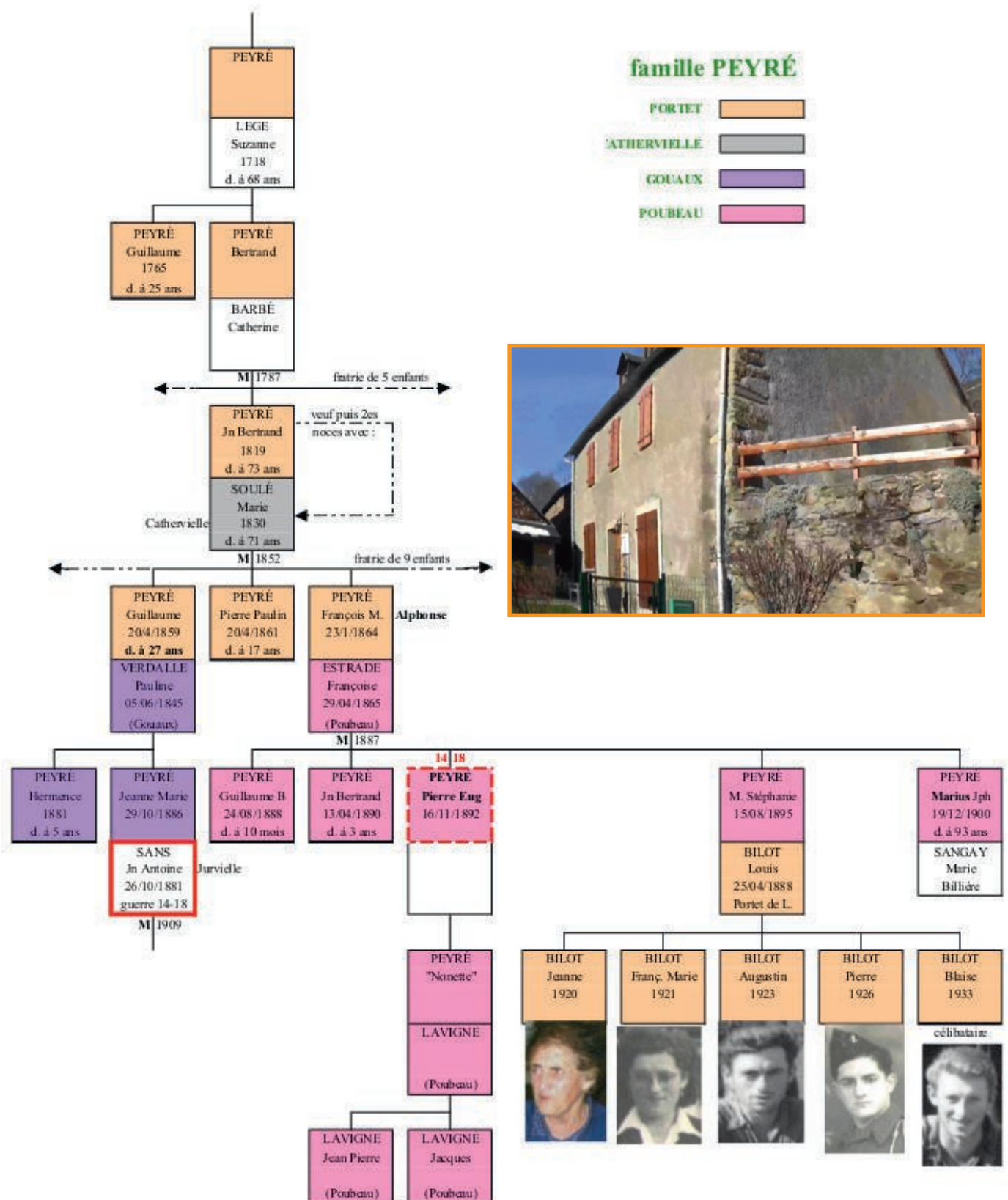
- incorporé à compter du 01/10/1909 ;
- nommé Caporal le 27/09/1910 ;

- envoyé en congé le 24/09/1911 ;
- rayé des contrôles le 25/09/1911 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- classé non disponible des contributions indirectes de la Manche en qualité de préposé à Coutances du 10/05/1912 ;
- nommé à Nantes le 07/03/1913 ;
- rappelé à l'activité par **Mobilisation Générale** du 01/08/1914 [à 26 ans] ;
- remis à la disposition de l'autorité militaire le 08/09/1914 ;
- passé à la 18^e section d'infirmiers militaires le 17/09/1916
- déclaré apte à l'Infanterie par la CR de Dunkerque le 26/12/1916 ;
- passé à la **24^e Section d'Infirmiers Militaires** le 10/02/1917 ;
- évacué blessé, plaie cuisse gauche par balle et coude gauche le 11/08/1918 à Attigny (Ardennes) ;
- proposé pour la réforme temporaire avec pension temporaire 40% d'invalidité par la CR de Toulouse du 26/08/1919 pour : « *Paralysie du cubital gauche avec raideur de dégénérescence griffe des 3 derniers doigts, atrophie marquée des inter osseux et de l'éminence hypoténar* » ;
- rayé des contrôles le 27/08/1919 ;
- réformé temporairement et proposé pour pension temporaire 35% par la CR de la Seine du 12/10/1920 pour : « *1- paralysie inférieure du cubital gauche, 2- très légère diminution vésiculaire du sommet droit, otite catarrhale et chronique avec rhinite et pharyngite* » ;
- réformé définitivement pour pension augmentée à 50% pour : - 40%, 10%, moins de 10%, moins de 10%, par la CR de Limoges du 11/06/1921 pour « *1-paralysie incomplète du nerf orbital et du nerf médian, séquelles de blessures du coude gauche, griffe complète du 5^e doigt, griffe incomplète des 2^e et 3^e et 4^e doigt, 2- cicatrice de 12 cm sur 4 de large fesse interne de la cuisse gauche et hernie musculo graisseuse, 3- emphysème pulmonaire. État général passable, 4- otite moyenne catarrhale chronique par insuffisance respiratoire nasale. Audition normale* » ;
- réformé temporairement avec pension temporaire de 10% par la CR de la Seine 13/06/1922 pour : « *Du côté gauche, paralysie du cubital à la main gauche avec raideur complète atrophie des interosseux et de l'hypothenar, sclérose légère des sommets. Bon état général, déviation droite de la cloison* » ;
- classé service auxiliaire invalidité 30%, proposé pour pension permanente par la CR de la Seine du 11/05/1923 pour : « *À gauche paralysie incomplète du cubital, griffe de l'auriculaire de l'annulaire* » ;
- maintenu service auxiliaire pension permanente 30% par décision de la CR de la Seine du 02/07/1924 pour : « *Un membre supérieur gauche, paralysie du cubital et du médian, griffe irréductible de l'auriculaire incomplète de l'annulaire plus marquée de l'index et du médius, sclérose légère des sommets, cicatrice interne du coude gauche, cicatrice adhérente cuisse gauche* » ;
- maintenu service auxiliaire pension permanente 30% par décision de la CR de la Seine du 25/07/1924 ;
- classé « sans affectation » et rayé des cadres de la 17^e section d'infirmiers le 01/08/1927 ;
- classé affecté spécial au titre de l'administration des contributions indirectes en qualité de receveur ambulant à st Yrieix du 31/07/1930 ;
- passé en domicile dans la subdivision de Limoges le 04/.../1930 ;
- réintégré dans la subdivision d'origine le 16/07/1931 ;
- rayé de l'affectation spéciale ;

- **citation** : à l'ordre du Régiment 58^e du 31/08/1918 : « *Soldat brave et courageux a été blessé grièvement le 11/08/1918 en se portant à l'attaque d'un poste de mitrailleurs ennemis* » ;
- **décorations** : Médaille Militaire par décret du 30/03/1935, Médaille Interalliée dite « de la Victoire ».



Pierre PEYRÉ



PEYRÉ Pierre né le 15/11/1892 à Poubeau, cultivateur, n°matricule 1420, classe 1912, taille 1 m70, fils d'Alphonse et d'ESTRADE Françoise.

- incorporé à compter du 09/10/1913 ;
- soldat de 1ère classe le 27/10/1916 ;
- placé en sursis d'appel « provisoire » à compter du 15/12/1917 au titre de mines de houille de Tarbes ;
- mis en sursis jusqu'à nouvel ordre au titre des mêmes mines 11/09/1918 ;
- **fait prisonnier le 14/10/1918**, interné en Belgique à Bouy ;
- rapatrié le 28/11/1918 ;
- passé au 83^e RI le 01/01/1919 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 26/08/1919 ;
- dépôt de démobilisation **83^e RI** de St Gaudens ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- maintenu service armé par la CR de Toulouse du 04/02/1920, invalidité inférieure à 10% pour : « *Cicatrice plancher de la bouche non adhérente sans retentissement sur l'état général* » ;
- maintenu service armé invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 13/05/1922 pour : « *Reliquat insignifiant de transfixion du cou* » ;
- certificat d'Ancien Combattant délivré par St Gaudens le 30/06/1928 ;
- classé « sans affectation » en 1930 ;
- affecté à la Poudrerie de Toulouse le 15/12/1935 ;
- rayé des contrôles de la Poudrerie de Toulouse ;
- renvoyé dans ses foyers le 11/05/1940.

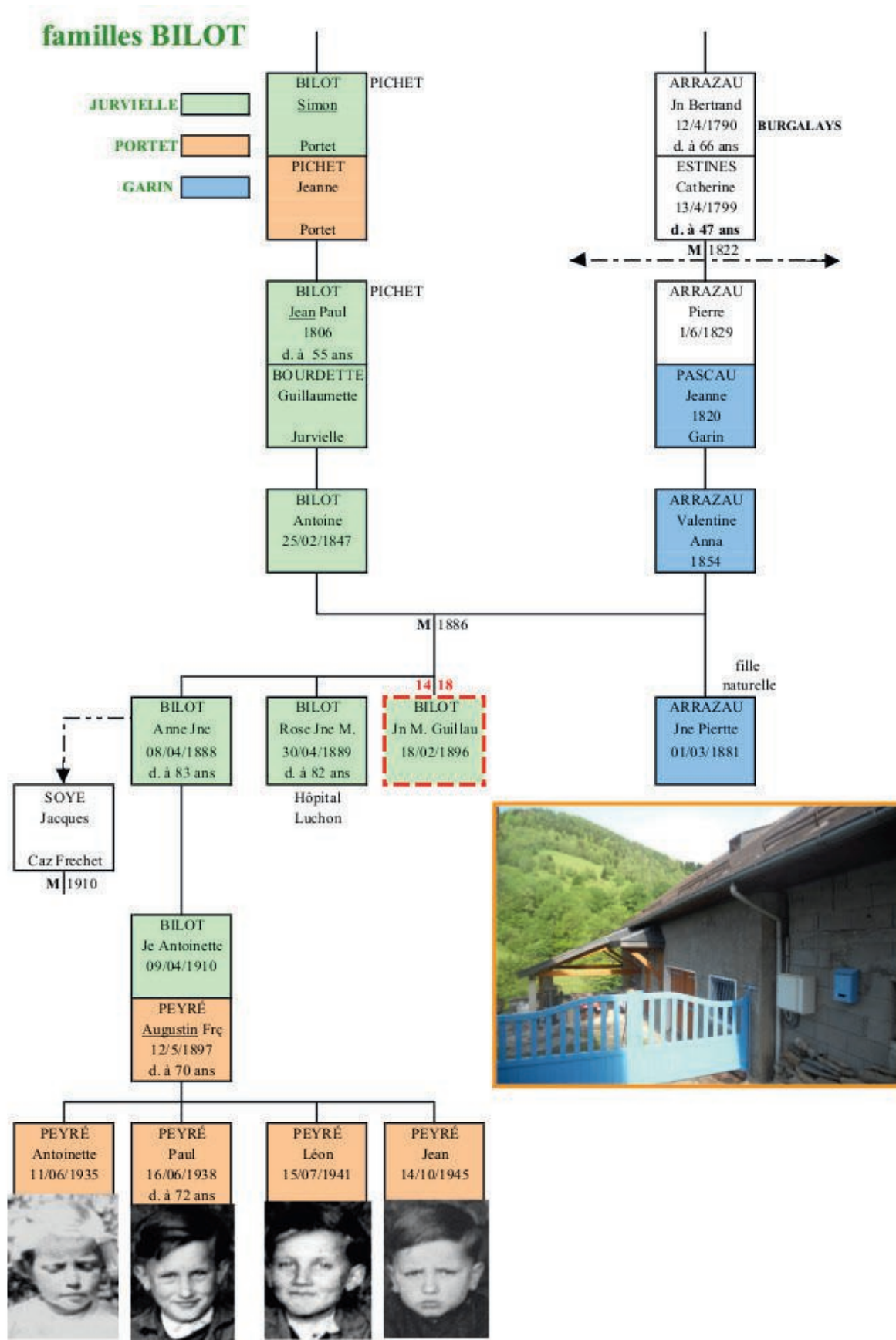
JURVIELLE

Familles :

- BILOT
- GERMES
- MARIETTE
- SANS

Bernard SANS

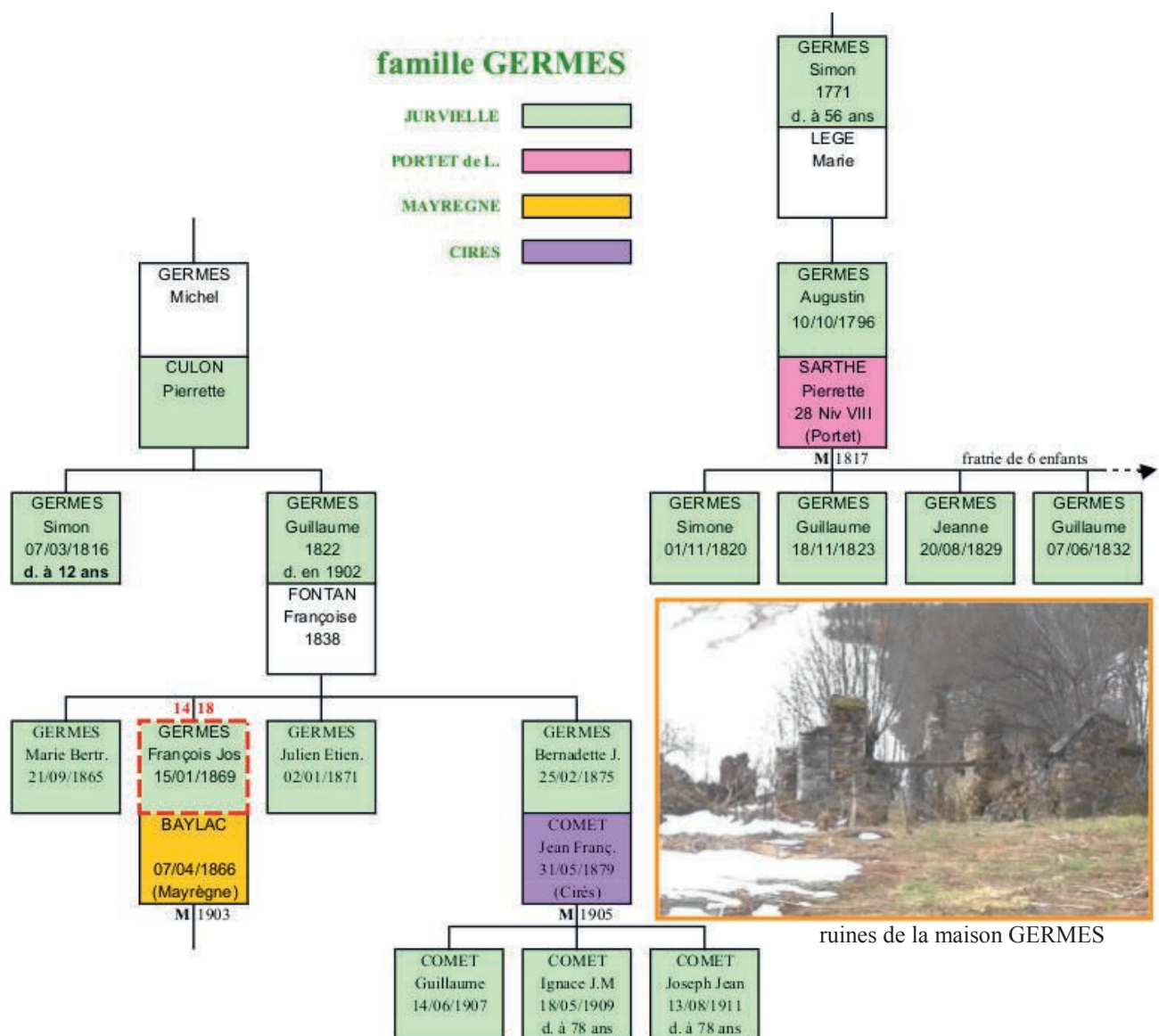
Jean Marie Guillaume BILOT



BILOT Jean Marie Guillaume, né le 18/02/1896 à Jurvielle, tailleur d'habits, n° matricule 125, classe 1916, taille 1 m56, fils d'Antoine et de ARRAZAU Anne Valentine.

- ajourné pour « faiblesse » ;
- incorporé le 28/08/1916, classé service armé apte à l'infanterie par la CR de Toulouse du 12/10/1916 ;
- classé dans la 2^e partie par le Conseil de révision en 1916 pour : « insuffisance musculaire » ;
- passé au 4^e RI aux armées le 25/04/1917 [à 21 ans] ;
- *plaie fesse droite par éclat d'obus le 05/11/1917* ;
- passé à la 5^e section le 07/01/1919 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 28/08/1919 ;
- dépôt démobilisateur 17^e Section de Toulouse ;
- se retire à Jurvielle ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- maintenu service armé, proposé invalidité inférieure à 10% par décision de la CR de Toulouse du 16/02/1931 pour : « *Plaie à la fesse droite par éclat d'obus* » ;
- maintenu service armé invalidité inférieure à 10% blessure à taux d'invalidité inférieur à 10% pour : « *Cicatrice d'acné* » par décision de la CR de Toulouse du 01/06/1932 pour : « *Blessure par éclats d'obus fesse droite, cicatrice d'acné région thoracique* » ;
- maintenu service armé invalidité inférieure à 10% imputable par décision de la CR de Toulouse du 10/04/1933 pour : « *Blessure fesse droite par éclat d'obus* » ;
- maintenu service armé invalidité inférieure à 10% imputable par décision de la CR de Toulouse du 09/09/1936 pour : « *Reliquat blessure région fesse par éclat d'obus* » ;
- demande de pension rejetée, notification du 07/12/1937 : « *n'est pas susceptible d'être admis au bénéfice d'une pension pour le motif suivant : la demande est recevable mais l'infirmité n'entraîne qu'une gêne fonctionnelle inférieure à 10%* » ;
- rappelé à l'activité le 03/09/1939 ;
- affecté au 317^e RA.

François joseph Bertrand GERMES

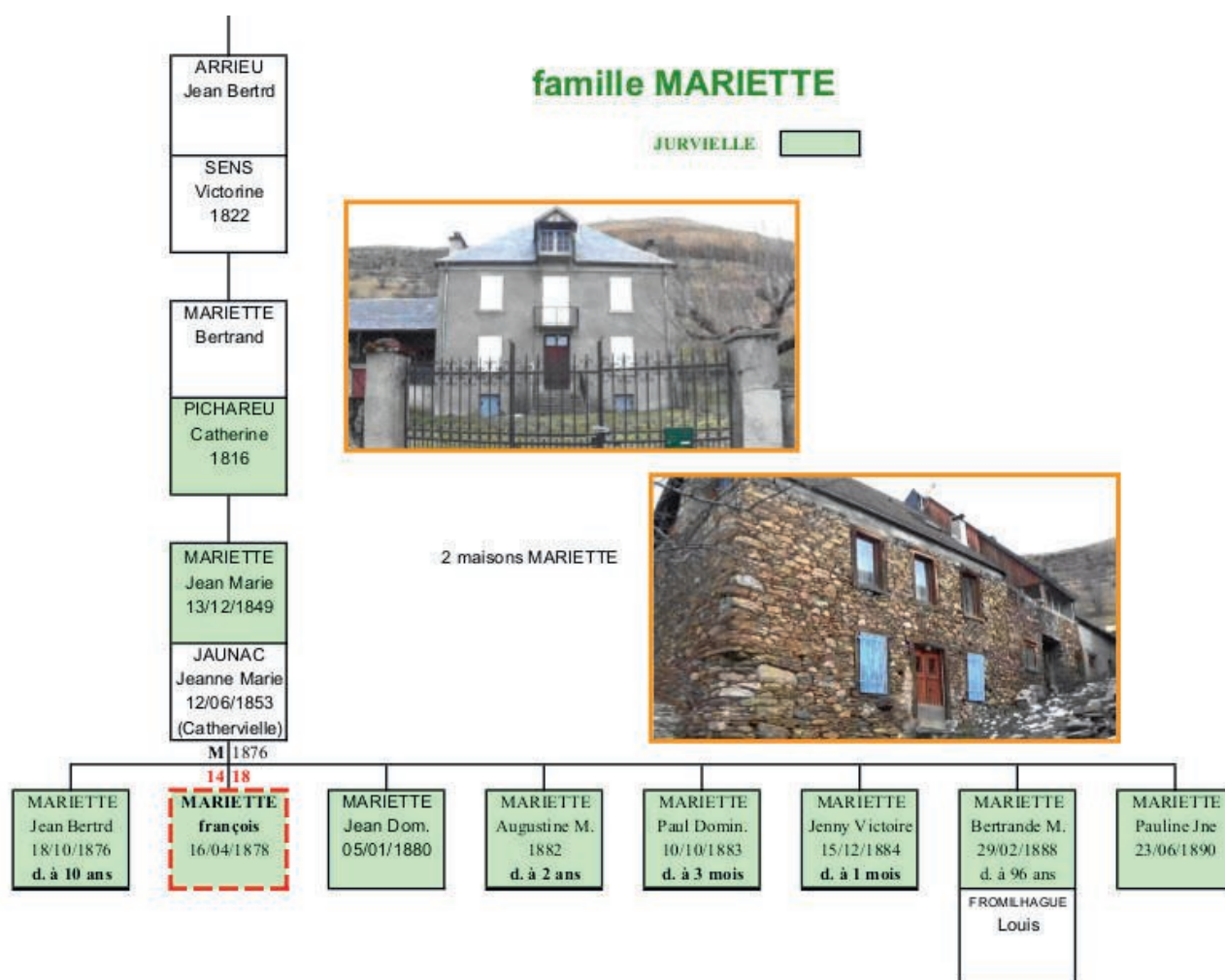


GERMES François joseph Bertrand né le 15/01/1869 à Jurvielle, cultivateur, classe 1889, n° matricule 1044, taille 1 m63, fils de Guillaume et de FONTAN Jeanne Françoise.

- affecté au **59^e RI** le 1890, soldat de 2^e classe, soldat de 1^{ère} classe le 26/12/1892 ;
- envoyé en congé le 24/09/1893 ;
- certificat de bonne conduite « accord » ;

- rappelé à l'activité le 20/04/1915 à Neufchateau le 17/05/1915 [à 46 ans] ;
- évacué malade le 05/12/1916 ;
- réformé temporairement par la CR de St Gaudens du 27/03/1917 pour : « *Dyspepsie chronique, amaigrissement, mauvais état général (imputable au service)* » ;
- renvoyé dans ses foyers le 28/03/1917 ;
- maintenu réformé temporairement et proposé pour gratification renouvelable par la CR de Toulouse du 14/09/1917 pour : « *Troubles gastriques suite d'ulcus probable par fatigues du service* » ;
- admis à la réforme temporaire avec gratification (montant 600 francs) par décision du 6/02/1918 ;
- réforme temporaire renouvelée avec gratification de 3^e catégorie par la CR de St Gaudens du 18/06/1918 pour les mêmes motifs ;
- maintenu réforme temporaire avec même gratification à présenter au CSR pour réforme n°1 par la CR de St Gaudens du 17/02/1919 (pour le même motif) ;
- **campagne contre l'Allemagne** du 20/04/1915 au 27/03/1917 ;
- proposé pour la réforme par la CR de Toulouse du 27/03/1919 avec gratification renouvelable de 3^e catégorie, pour : « *Anémie, suite de troubles digestifs chroniques. Etat général très défectueux* » ;
- proposé pour pension permanente de **60% d'invalidité** par la CR de Toulouse du 27/ 07/ 1922 pour : « *Troubles dyspeptiques chronique ulcus du duodéal en évolution* ».

François MARIETTE



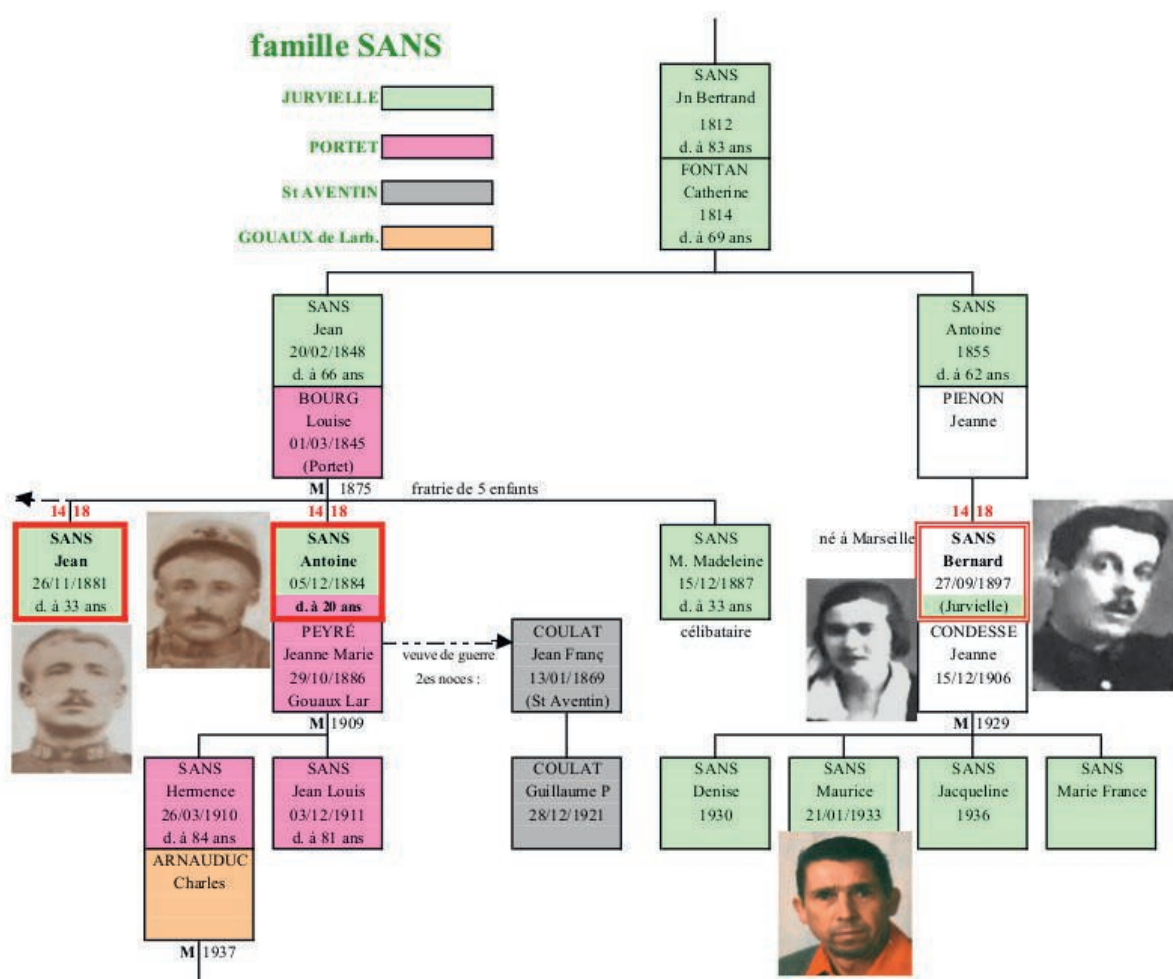
MARIETTE François né le 16/04/1878 à Jurvielle, cultivateur, classe 1898, n° matricule 1671, taille 1 m64, fils de Jean Marie et de JAUNAC Jeanne Marie.

- a fait valoir devant le conseil de révision, l'infirmité suivante : « Surdité » ;
- mis en route le 16/11/1899, 2^e canonnier conducteur ;
- nommé artificier le 05/11/1900 ;
- dans la disponibilité le 23/09/1902 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- rappelé à l'activité le 01/08/1914 [à 36 ans] ;
- passé au **23^e RA** le 18/11/1914 ;
- passé au **58^e RA** le 18/06/1915 ;
- détaché à l'atelier de fabrication de Toulouse en qualité de charpentier le 17/08/1915 ;
- passé au **18^e RA** le 25/06/1916 ;
- **blessé évacué le 05/11/1916** ;

- envoyé en congé illimité de démobilisation le 25/02/1919 ;
- dépôt de démobilisation **23^e RA** à Toulouse ;
- se retire à Jurvielle ;
- maintenu service armé et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 04/06/1920 pour : « *1- Hémithorax droit, 2- cicatrices superficielles, reliquat de pleurite, 3- cicatrice sur le nez* » ;
- maintenu service armé et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 06/05/1922 pour : « *Pas de troubles pulmonaires, cicatrices sur nez* » ;
- dégagé de toutes obligations militaires, invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 16/04/1929 pour : « *Emphysème pulmonaire, cicatrices au nez par éclat d'obus, hernie crurale droite* » ;
- dégagé de toutes obligations militaires, invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 17/06/1929 pour : « *Troubles pulmonaires, cicatrice de plaie par éclat d'obus, de l'extrémité du nez sans suites, hernie crurale droite, réductible par un bandage* » ;
- **citation** : à l'ordre du Régiment n° 32 du 21/11/1916 : « *Canonnière très courageux grièvement blessé à son poste le 05/11/1916 au cours d'un bombardement très violent de la batterie, par obus de gros calibre* » ;
- **décoration** : Croix de Guerre avec étoile de bronze.



Bernard Noël SANS



maison habitée par Marie-France TINÉ née SANS

SANS Bernard Noël né le 29/12/1897 à Marseille, habitant à Jurvielle, agriculteur n° matricule 1455, classe 1917, taille 1 m72, fils d'Antoine et de PIENON Jeanne Marie.

- incorporé à compter du 28/08/1916, soldat de 2^e classe [à 19 ans] ;
- passé au **118^e RALourde** le 26/05/1917 ;

- passé au **101^e RALourde** le 16/04/1918 ;
- passé au **27^e RA** le 16/07/1919 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 24/09/1919 ;
- dépôt démobilisateur **23^e RA** de Toulouse ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- classé affecté spécial des Douanes de Nancy comme préposé, détaché en Sarre du 23/ 06/ 1920 ;
- appelé dans la direction de Metz le 01/11/1920 ;
- nommé à Grosbliedastroff le 16/02/1921 ;
- nommé Gendarme à pied à la Légion de Gendarmerie d'Alsace Lorraine le 06/03/1925 ;
- affecté à la **3^e Légion de Gendarmerie** de 01/05/1925 ;
- passé à la **Légion de l'armée du Rhin** à compter du 04/01/1926 ;
- embarqué à St Nazaire le 12/05/1926 affecté au détachement de **Gendarmerie du Tonkin** le 19/ 04/ 1929 ;
- passé dans la **Douane de Marseille** le 07/03/1928 ;
- citation : « *Au front depuis 5 mois, maître pointeur, le 01/03/1918 soumis à un violent bombardement par obus explosifs et toxiques n'en à pas moins accompli ses fonctions de pointeur avec sang-froid, assurant ainsi la régularité du tir de sa pièce* » ;
- décoration : Croix de Guerre



Bernard Denise et Jeanne



Bernard SANS Gendarmerie du Tonkin

PORTET-de-LUCHON

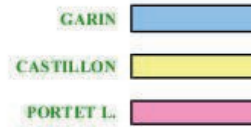
Familles :

- ANDRILLON
- ANÉ
- ARNAUD
- BARBÉ
- BEILHON
- BILOT
- COMET
- ESTRADÈRE
- GAYS
- PEYRÉ
- PICHAREU
- SACOURTADE
- SASTRADE

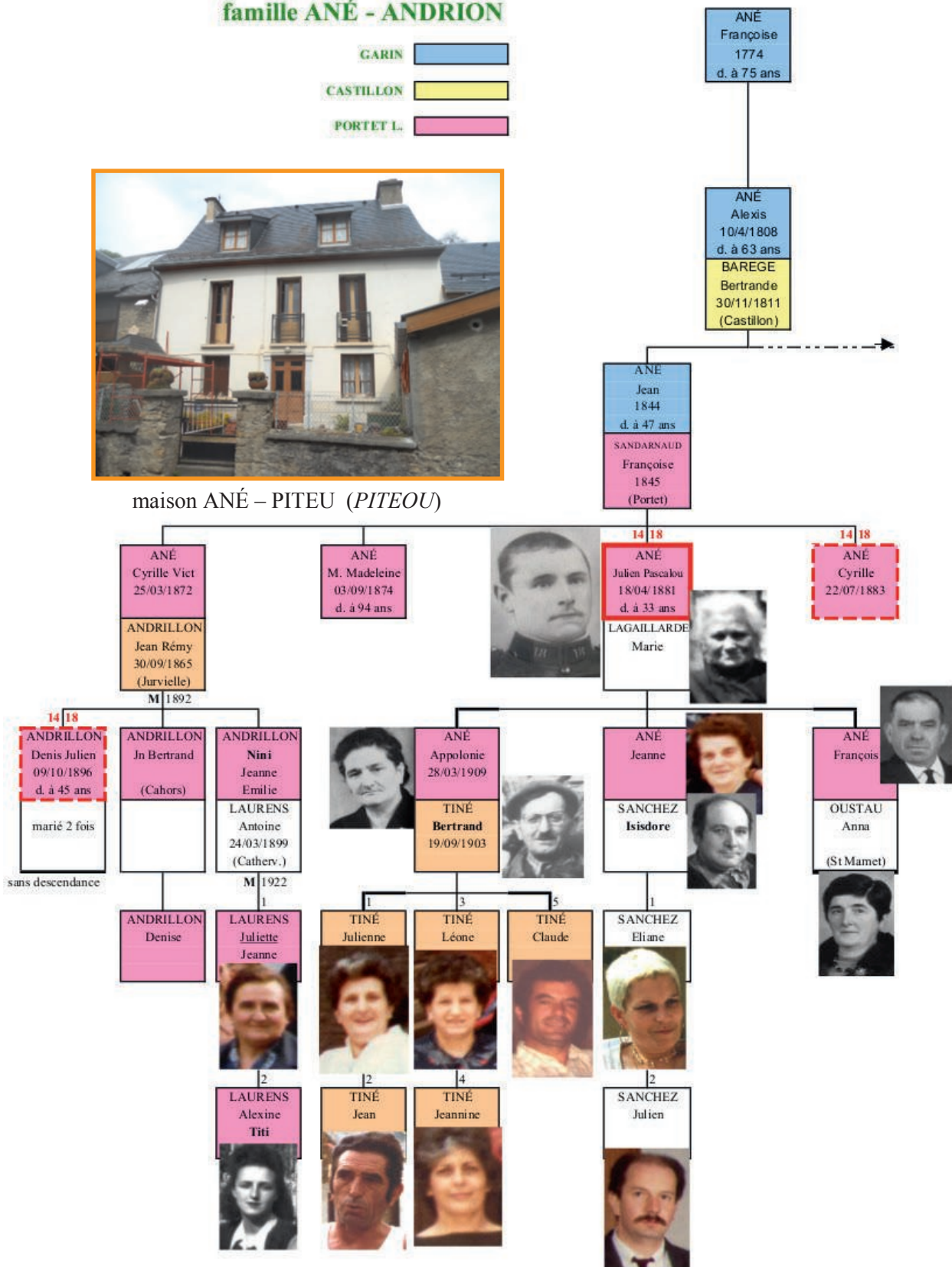
Michel SACOURTADE

Denis Julien ANDRILLON et Cyrille ANÉ

famille ANÉ - ANDRION



maison ANÉ – PITEU (PITEOU)



ANDRILLON Denis Julien Léon François né le 09/10/1896 à Portet de Luchon, tailleur d'habits, n° matricule 115, classe 1916, taille 1 m61, fils de Jean et de ANÉ Cyrille.

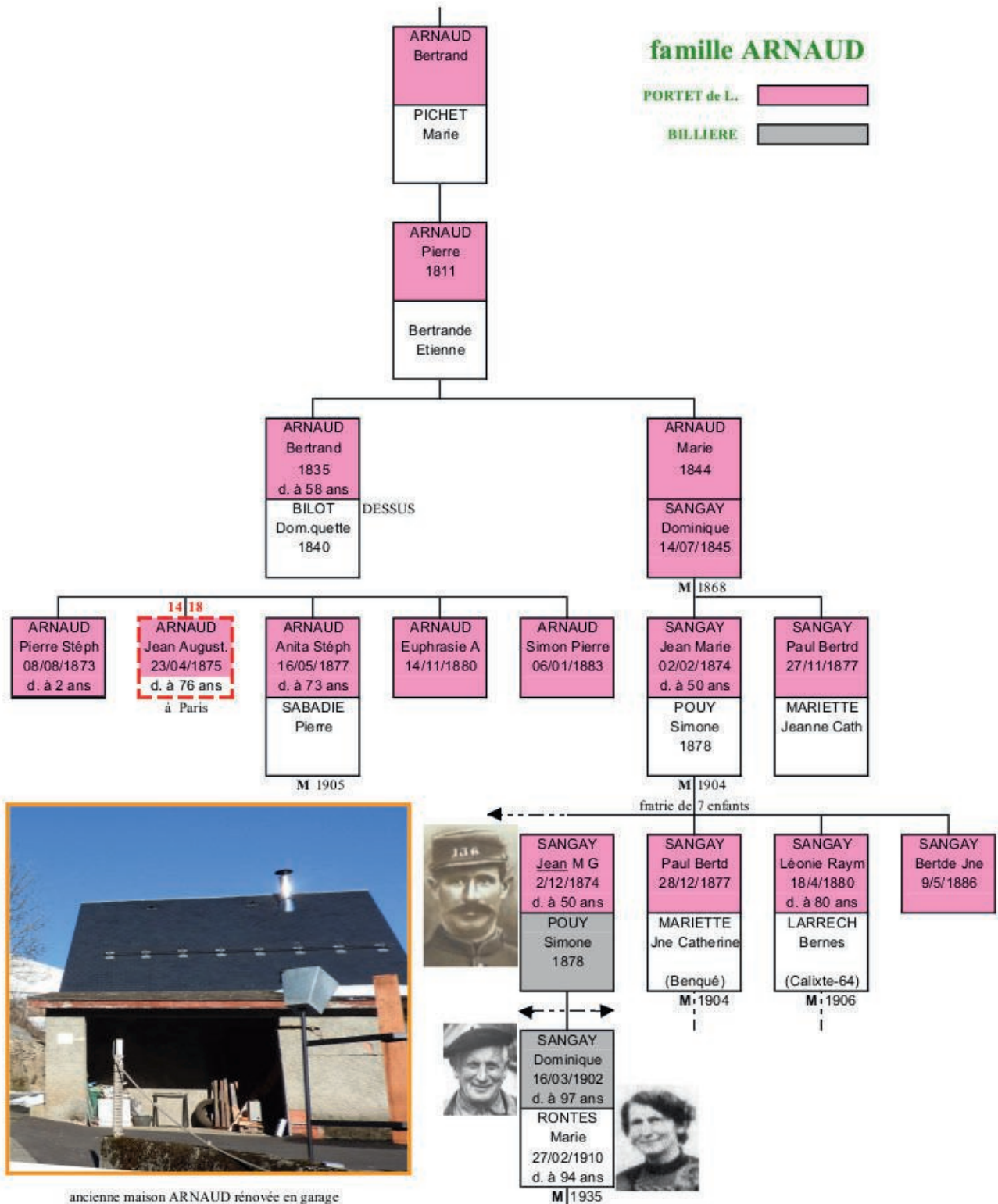
- incorporé à compter du 15/04/1915, soldat de 2^e classe [à 19 ans] ;
- passé au **95^e RI** le 26/03/1919 ;
- envoyé en congé de démobilisation le 14/09/1919 ;
- dépôt démobilisateur **23^e RA** à Toulouse ;
- se retire à Gratens-31 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- affecté au Centre de Mobilisation le 15/04/1935 ;
- réformé temporairement par la CR de Toulouse du 09/09/1939 pour : « *Emphysème pulmonaire, tachycardie (sous pulsation), palpitation (obésité)* » ;
- rappelé le 02/09/1939 ;
- affecté au **32^e RAC** 6^e Batterie ;
- réformé temporaire, renouvelée par la CR der Toulouse du 13/04/1940 pour : « *Obèse, emphysémateux, bronchique avec retentissement cardiaque* » ;

Cyrille ANÉ, né le 02/07/1883 à **Portet-de-Luchon**, classe 1903, cultivateur, taille 1m69, fils de Jean et de SANDARNAUD Françoise.

- service d'active le 16/11/1904, 2^e classe au **83^e RI** ;
- mis en disponibilité le 14/07/1907, avec certificat de bonne conduite « accordé » ;
- en réserve au **24^e RIC** ;
- rappelé aux armées le 17/08/1914, versé au **44^e RIC** [à 31 ans] ;
- évacué, malade le 27/08/1914 ;
- au dépôt le 09/10/1914 ;
- retour au **44^e RIC** le 21/11/1914 ;
- évacué le 21/01/1915 ;
- au dépôt le 01/05/1915 ;
- réformé temporairement le 02/06/1916 pour : « *pleuropneumonie ancienne, obscurité respiratoire* » ;
- renvoyé dans ses foyers le 03/06/1916 ;
- versé au **service auxiliaire** le 08/09/1916 ;
- incorporé au **88^e RI**, soldat 2^e classe, le 10/10/1916 ;
- passé au **11^e Escadron** du **Train** des Equipements, le 12/01/1917 ;
- muté à la Société métallurgique du Périgord de Fumel, le 09/01/1918 ;
- passé au **7^e RI** le 11/01/1918 ;
- mis en congé illimité de démobilisation le 13/03/1919 ;
- retiré à Cahors, rue de la gare, maintenu au Service auxiliaire le 19/04/1920 ;
- invalidité à 10% : « *séquelles de pleuropneumonie du côté droit* » ;

- changement de domicile, versé dans la subdivision de Cahors le 05/04/1923, en Réserve ;
- réformé temporairement avec pension passée à 20%, le 22/10/1924 pour : « *troubles pulmonaires* » ;
- proposé pour une pension temporaire à 30% le 19/05/1925 : « *reliquat de pleurésie* » ;
- pension d'invalidité, temporairement à 100%, par décision de la commission du 16/04/1926 pour : « *tuberculose pulmonaire sommet droit, légère diminution de sonorité avec rudesse respiratoire* » ;
- décédé le 19/08/1927 à Cahors, à l'âge de **44 ans**.

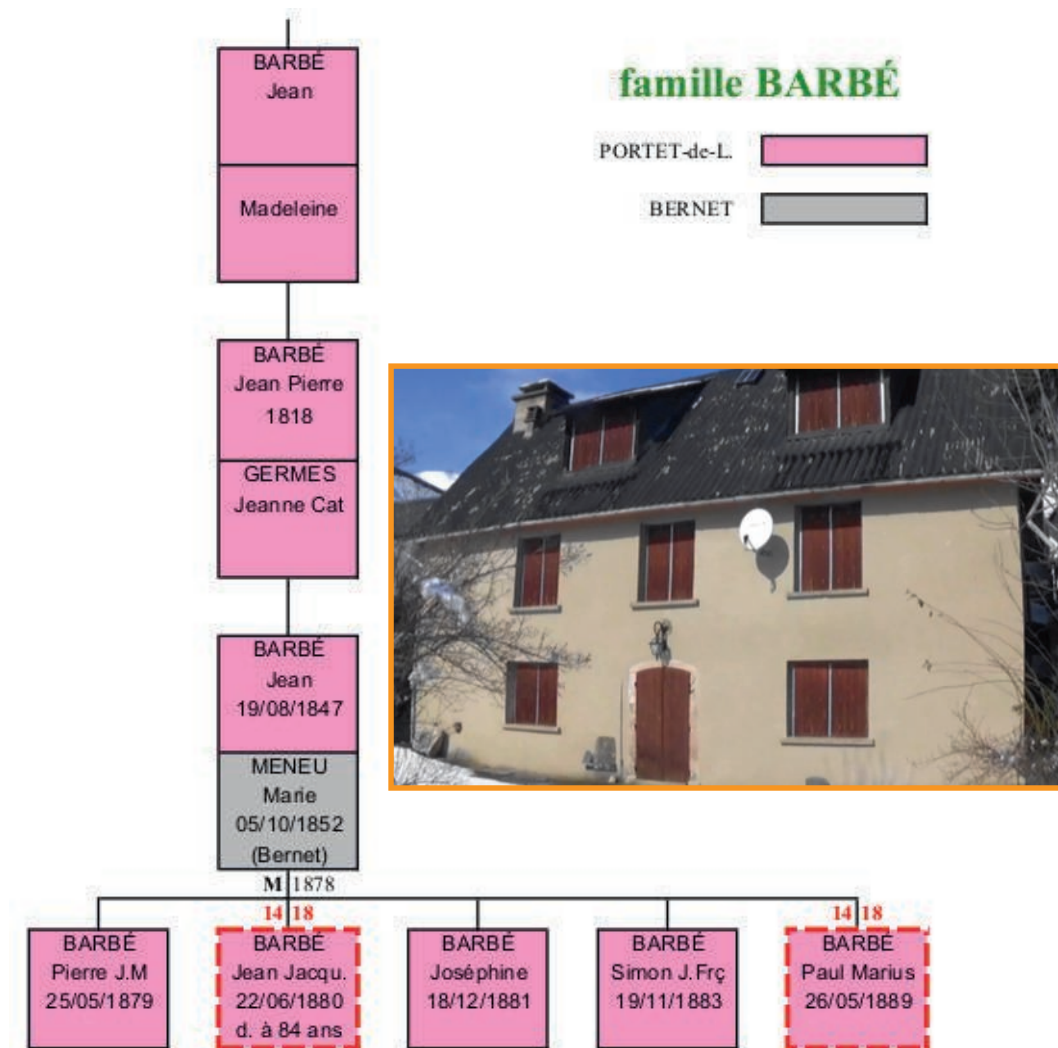
Jean Augustin ARNAUD



ARNAUD Jean Augustin né le 23/04/1875 à Portet de Luchon, habitant Paris, commis, classe 1895, n° matricule 1762, taille 1 m77, fils de feu Bertrand et de BILOT Dominique.

- affecté au **83^e RI**, mis en route le 12/11/1896, soldat de 2^e classe ;
- envoyé le 19/09/1897 en congé ;
- classé non disponible de l'administration des chemins de fer du Nord en qualité de garde frein auxiliaire à Hersan du 03/12/1898 au 05/06/1899 ;
- passage dans la réserve le 01/11/1899 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- rappelé à l'activité le 01/08/1914 [à 39 ans] ;
- classé dans le Service auxiliaire sur proposition de la CR de St Gaudens du 28/12/1914 pour : « *Endocardite légère, artério sclérose* » ;
- renvoyé dans ses foyers provisoirement le 25/05/1915 ;
- affecté à la **20^e Section de secrétaires Etat Major** le 08/08/1915 ;
- maintenu Service auxiliaire par la CR de la Seine au 01/09/1915 ;
- maintenu Service auxiliaire par la CR de Versailles le 03/01/1916 ;
- passé au **19^e Escadron du Train** le 14/01/1916 ;
- nommé **Brigadier** le 15/09/1916 ;
- nommé Brigadier fourrier le 19/03/1917 ;
- placé en sursis d'appel du 30/12/1917 au 30/04/1918 ;
- sursis renouvelé le 20/04/1918 jusqu'au 30/10/1918 ;
- libéré du service militaire le 10/11/1924 ;

Jean Jacques Simon et Paul BARBÉ



BARBÉ Jean Jacques Simon né le 22/06/1880 à Sousse Tunisie, classe 1900, n° de recrutement 1591, taille 1m 66, instituteur, fils de Jean et de MENEU Marie. .

- exempté pour : « *hypertrophie du cœur* » ;
- classe service armée le 09/12/1914 [à 34ans] ;
- incorporé le 25/02/1915 2^e classe ;
- blessé le 28/09/1915 à Massiges (Marne), proposé pour la réforme le 17/11/1918, avec qualification n° 4 pour : « *raccourcissement de 7 cm membre gauche consécutif à fracture, cicatrice épaule gauche sans gêne appréciable. 2^e métacarpien gauche par shrapnell* [obus] ;
- admis à la réforme avec gratification de 500 francs ;
- réformé définitivement ;

- proposé pour pension temporaire de 60% d'invalidité le 30/08/1920 pour : « *1- membre inférieur gauche raccourcissement de 7 cm, atrophie de 7 cm à la cuisse, 1cm au mollet, gêne importante de la marche. 2- extension permanente de l'annulaire gauche* » ;
- admis pension de 1440 francs avec jouissance du 07/11/1918 au 06/11/1922 ;
- réforme définitive et proposition pension temporaire de 70 % d'invalidité le 09/06/1922 pour : « *membre inférieur raccourcissement de 7 cm, raideur serrée du genou, atrophie marquée vicieuse de l'annulaire gauche* » ;
- réforme définitive avec pension 70% d'invalidité le 11/04/1924 pour : « *membre inférieur gauche, raccourcissement de 7 cm pied valgus, mouvement de l'articulation tibio tarsienne évoluant entre 90 et 130, suite de fracture du fémur, main gauche, limitation des mouvements de flexion de l'annulaire, cicatrice région scapulaire gauche* » ;
- pension **permanente 80%** par commission de réforme de Bordeaux le 26/05/1934 pour :
- « *1- séquelles de fracture cuisse gauche. 2- gêne de l'annulaire gauche à tendance glycosurie 30g/litre, albumine variant de 0.30 à 0.10.* »
- a servi au **24e RI** de Perpignan ;
- certificat ancien combattant délivré le 05/02/1928 par St Gaudens.

NDA : Malgré ses diverses et profondes blessures, nous ne trouvons pas traces de distinctions particulières !!

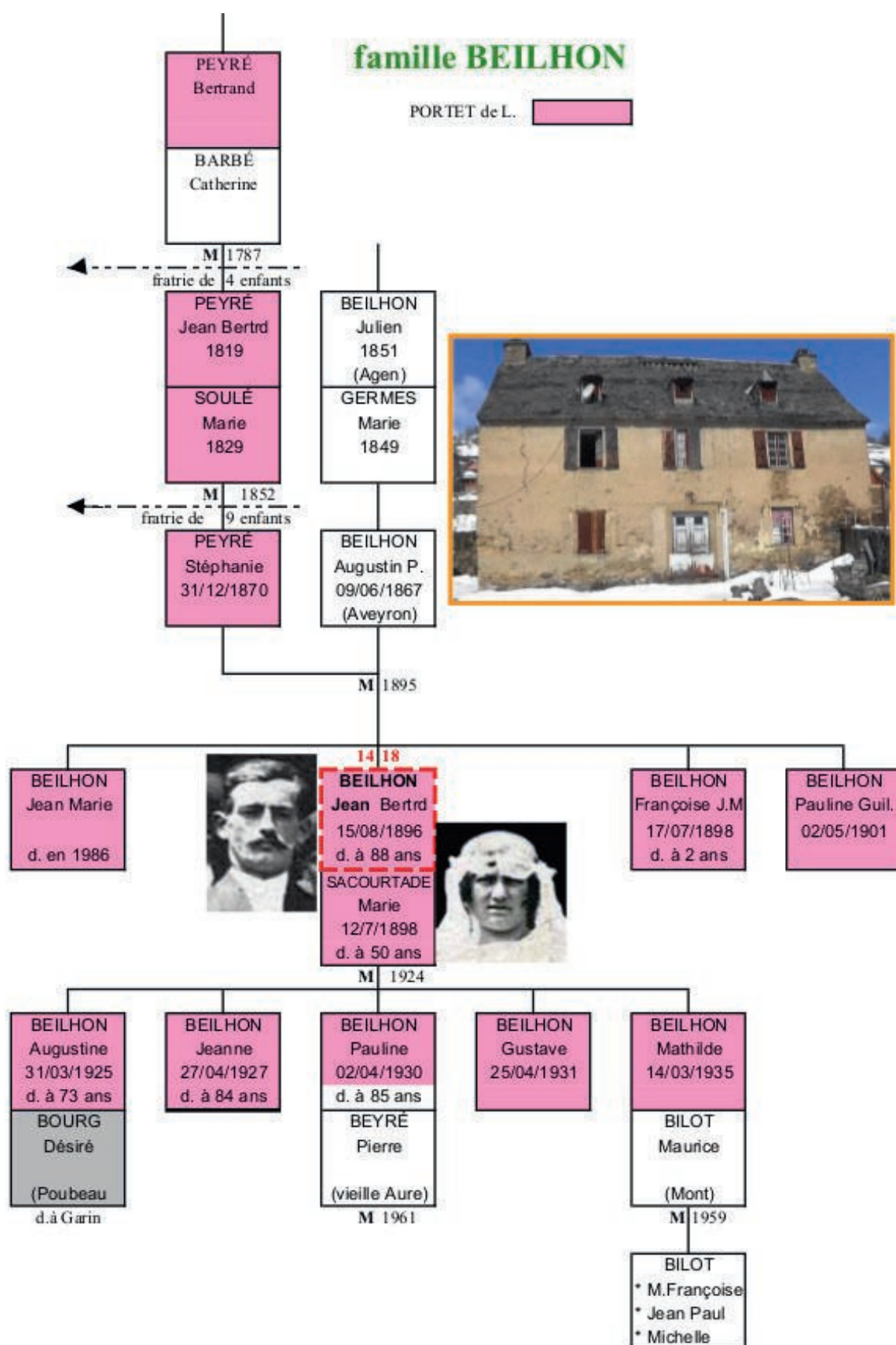
BARBÉ Paul Marius né le 26/05/1889 à Portet-de-Luchon, cultivateur, n° matricule 1345, classe 1909, taille 1 m63, fils de Jean et de MENEU Marie.

- parti le 01/10/1910, 2^e classe ;
- envoyé en disponibilité le 25/09/1912 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- rappelé le 03/08/1914, aux armées le 05/08/1914 [à 25 ans] ;
- *blessé par balle à la fesse gauche le 22/08/1914 ;*
- *tombé aux mains de l'ennemi le 22/08/1914 ;*
- *blessé en octobre 1917 à Witemberg : « Plaie au cou par baïonnette » ;*
- interné, puis rapatrié le 26/11/1918 ;
- arrivé le 05/12/1918 ;
- passé au **83^e RI** le 07/02/1919 ;
- renvoyé en congé illimité de démobilisation le 05/08/1919 ;
- dépôt de démobilisation le **83^e RI** de St Gaudens ;
- se retire à Portet de Luchon ;
- maintenu service armé invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 19/04/1926 pour : « *Plaie par transfixion du trapèze gauche de la région du cou sans séquelles, transfixion de la fesse gauche par balle sans aucune séquelle* » ;
- classé « sans affectation » le 15/05/1928 ;

- certificat d'Ancien Combattant délivré par St Gaudens le 06/12/1928 ;
- maintenu service armé, invalidité inférieure à 10% (sans origine pour trouble audition) ;
- invalidité inférieure à 10% par décision de la CR de Toulouse du 16/02/1931 pour : « *1- Reliquat blessure du cou par balle, 2- Reliquat blessure fesse gauche. Accuse des troubles auditifs* » ;
- affecté à la Poudrerie de Toulouse le 01/06/1932 ;
- agent de Police en 1932, puis Gardien de la Paix en 1937 ;
- **citation** : à l'ordre de la Division le 28/10/1920 : « *Très bon soldat dévoué et d'un beau courage. Blessé grièvement à l'assaut des lignes ennemies, a été fait prisonnier, a tenté de s'évader d'Allemagne pour rentrer en France et a été de nouveau capturé après dix jours de souffrances et de danger.* »
- **décorations** : Médaille Militaire le 07/07/1933, Médaille des Évadés le 03/03/1933 ;



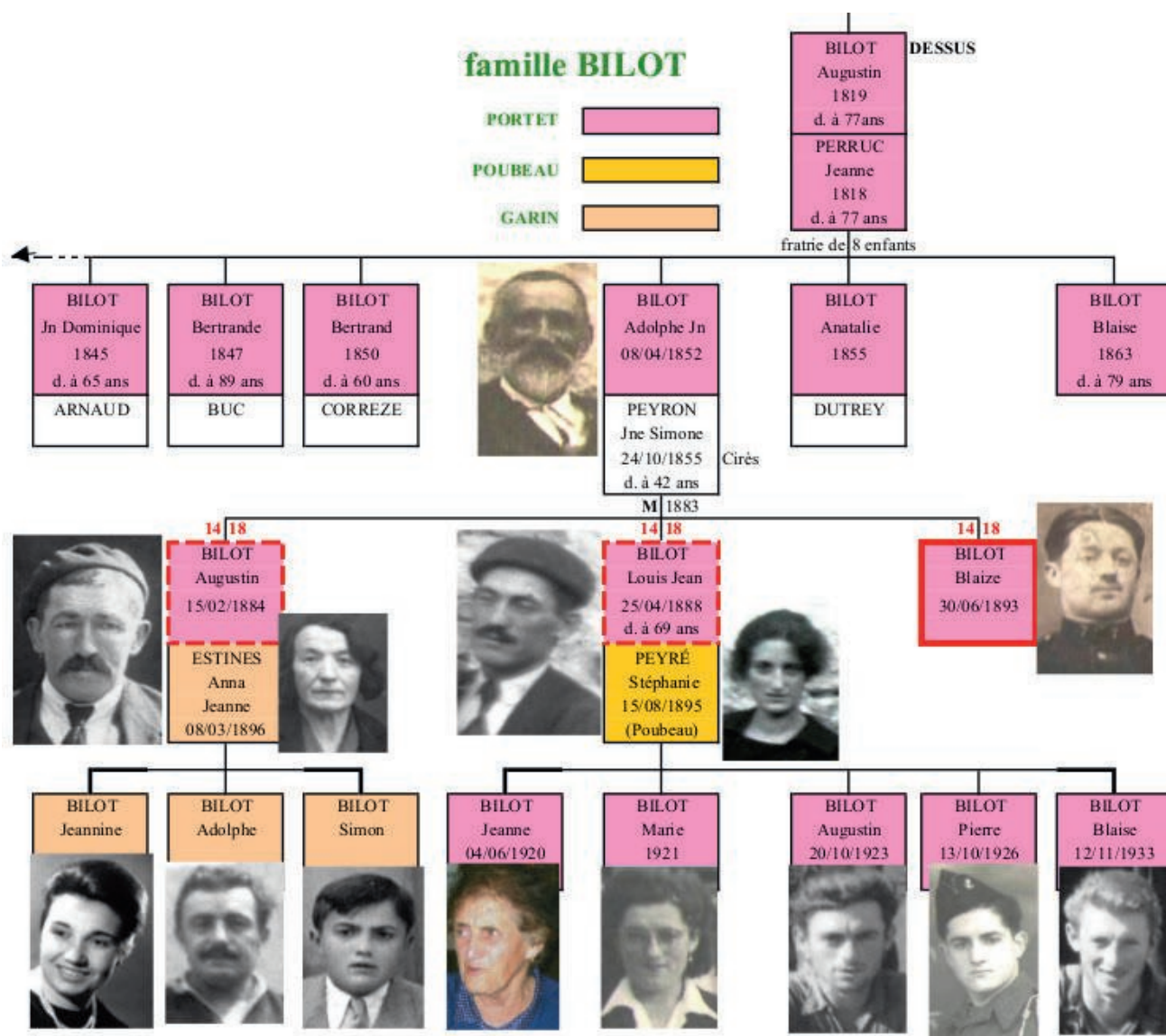
Jean Bertrand Marius BEILHON



BEILHON Jean Bertrand Marius né le 15/04/1896 à Portet de Luchon, tailleur d'habits, n° matricule 121, classe 1916, taille 1 m66, fils d'Augustin et de PEYRÉ Stéphanie.

- incorporé à partir du 12/04/1915, soldat de 2^e classe [à 19 ans] ;
- passé au **79^e RI** le 26/04/1916 ;
- **évacué malade le 06/06/1918** ;
- rejoint le front le 07/07/1918 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 25/09/1919 ;
- dépôt démobilisateur 83^e RI à St Gaudens ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- service armé invalidité inférieure à 10% sans origine par la CR de Toulouse du 23/05/1929 pour : « *Troubles pulmonaires allégués* » ;
- marié, 4 enfants et classé « sans affectation » ;
- affecté au Centre de Mobilisation d'Infanterie le 13/04/1938 ;
- 5 enfants ;
- rappelé à l'activité le 01/09/1939 ;
- affecté au **171^e R Régional**, puis renvoyé dans ses foyers le 26/10/1939 ;

Augustin et Louis BILOT



Augustin BILOT, né 15/02/1884 à **Portet-de-Luchon**, classe 1904, taille 1 m70, fils d'Adolphe et PEYRON Jeanne

- soutien de famille, incorporé le 08/10/1905, soldat de 2^e classe au **83^e RI** ;
- mis en disponibilité le 18/09/1906, avec certificat de bonne conduite « accordé » ;
- appelé au **96^e RA** le 15/04/1914 [à 30 ans] ;
- **blessé derrière la tête le 10/07/1915** ;
- repart aux armées le 03/12/1915 ;
- placé en sursis d'appel à titre provisoire, au titre de la « mine de Péraube » à Gouaux-de-Luchon. Est mis en « congé » illimité à partir du 30/11/1917 ;
- démobilisation le 30/03/1919 du **83^e RI**, retiré à Portet ;

- maintenu en service armé le 29/07/1921, en invalidité inférieure à 10% : « *Cicatrice région occipitale, sans brèche osseuse* » ;
- réforme définitive N°2 invalidité inférieure à 10% imputable à une blessure entraînant des « *douleurs épigastriques* ». Invalidité de 20% non imputable pour crises nerveuses par décision de la commission de réforme de Toulouse du 29/01/1932. « *Cicatrice au cuir chevelu région occipitale gauche, accuse des crises nerveuses et des douleurs épigastriques* » ;
- l'invalidité est reconnue inférieure à 10%, et la demande de pension de l'intéressé est rejetée : « *La demande est recevable, mais l'infirmité n'entraîne qu'une gêne fonctionnelle inférieure à 10%* » ;
- carte d'« Ancien Combattant » délivrée le 28/03/1929 ;

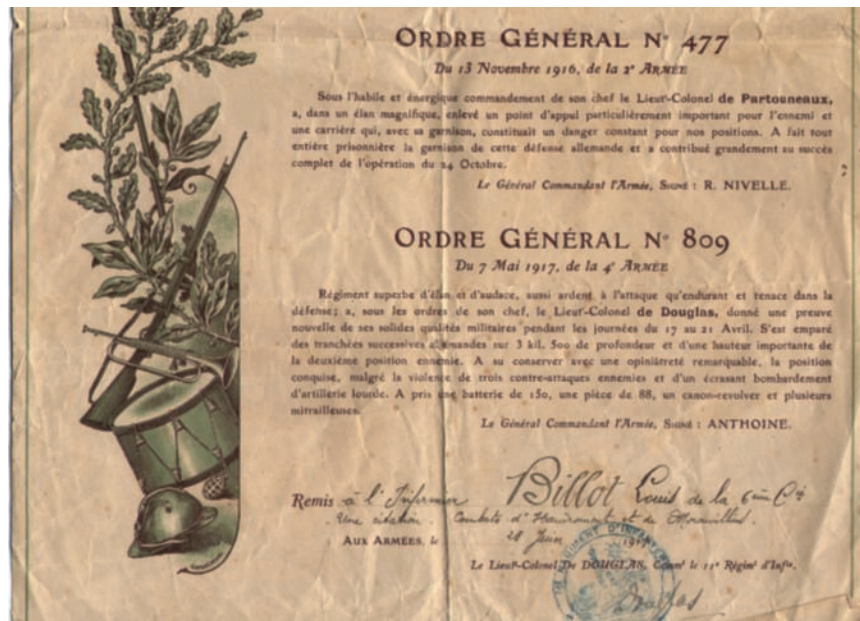


Louis BILOT, né le 25/04/1888 à **Portet-de-Luchon**, classe 1908, taille 1 m70, fils d'Adolphe et PEYRON Jeanne

- service militaire au **11^e RI**, incorporé le 07/10/1909, soldat 2^e classe ;
- mis en « disponibilité » le 10/10/1911, avec certificat de bonne conduite « accordé » ;
- rappelé le 01/08/1914, **infirmier** au **11^e RI**, 6^e compagnie [à 26 ans] ;
- congé illimité à partir du 16/07/1919 ;
- **citation** : à l'Ordre du Régiment le 01/05/1917 : « *A accompli avec courage et sang froid son service dans un poste de secours ...* » ;
- **citation** : à l'Ordre du Régiment le 14/08/1918 : « *Est parti le 18/07/1918 avec les vagues d'assaut. A contribué à l'organisation en terrain découvert des premiers refuges de blessés. A été dans cette journée, l'aide le plus précieux à son médecin* » ;

Louis BILOT a perdu son frère **Blaise** au combat, en 1916, pour sa part la guerre continue, et le 28/06/1917, il reçoit une première citation au **11^e RI**, en tant qu'infirmier.





Puis le 08/07/1917, une seconde citation lui est décernée, pour son courage....





De retour de guerre, Louis aura cinq enfants avec Stéphanie :
Marie, Jeanne, Pierre, Augustin (par ordre de naissance), puis en
dernier Blaise qui n'apparaît pas encore sur la photo car il n'était pas né.



Adolphe, le père de famille, entretient une correspondance assidue entre ses trois fils : **Augustin**, **Louis** et **Blaise**.

- Courrier du 25/04/1915 où l'on apprend qu'**Adolphe** - écrivant à Blaise - a reçu des nouvelles de **Louis**. **Augustin**, il a obtenu 4 à 5 jours de permission.

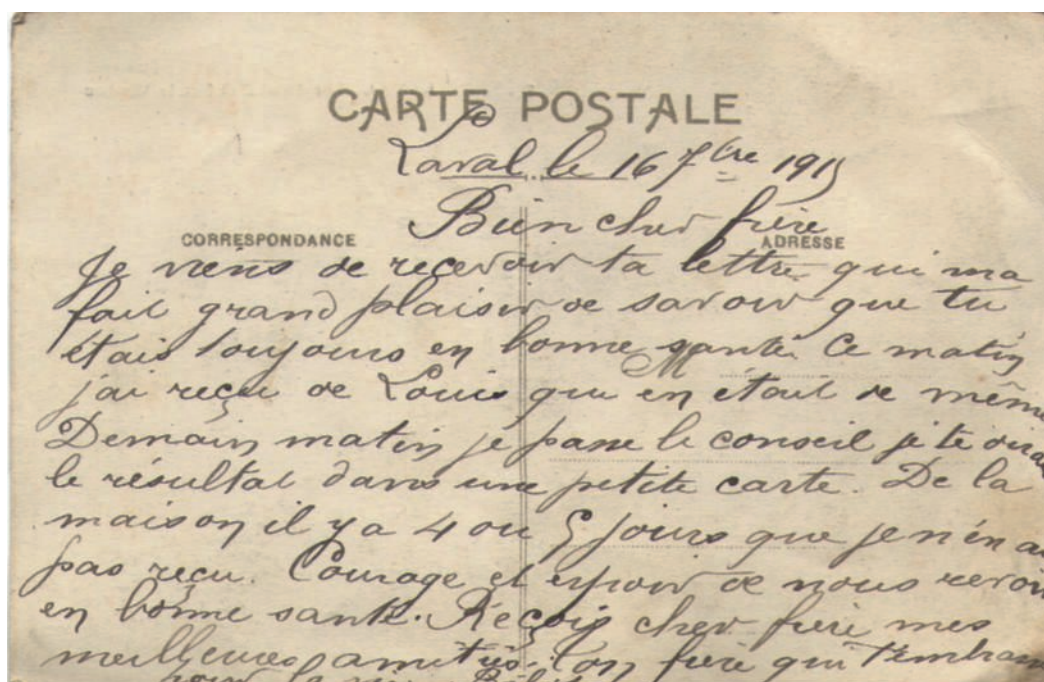
Corlet de Luchon le 25 avril 1915
 Mon cher Blaise

J'ai reçu ta lettre hier ou tu disais être en bonne
 santé j'ai reçu de Louis aujourdhui il va bien
 Augustin a 4 ou 5 jours quant à nous nous en
 sommes de même nous avons la pluie et la neige
 les jours avec un temps horrible on ne peut
 faire notre domestique a quiti il est a monté je
 en suis pas fache i j'ai joint a la lettre un billet
 cinq francs la dernière lettre je t'avais envoyé dix francs
 tu vois c'est malheureux de ne pas savoir rien
 a dis pas que est la direction probablement ont nous mené

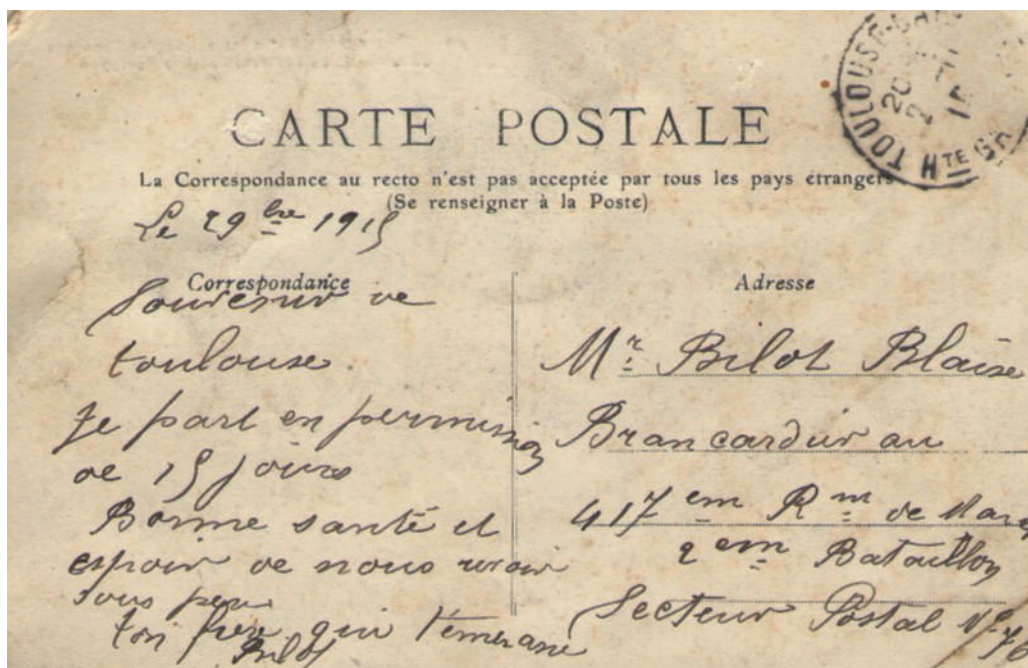
en fin prenez donc courage malgré les épreuves
 que nous traversons et ne pas se laisser intimider
 Nous sommes tous en bonne santé
 la tante se joint a moi et nous t'embrassons
 du fond du Cœur

Ton père Adolphe
 écris souvent cela nous fait plaisir

- carte postale datée du 16/09/1915. Correspondance entre Augustin et Louis



- carte postale datée du 02/11/1915, adressée à Blaise de la part de son frère permissionnaire.



- carte postale datée du 11/05/1916, envoyée par Augustin du 96^e RI, à son frère Blaise, brancardier au 417^e RI de Marche.



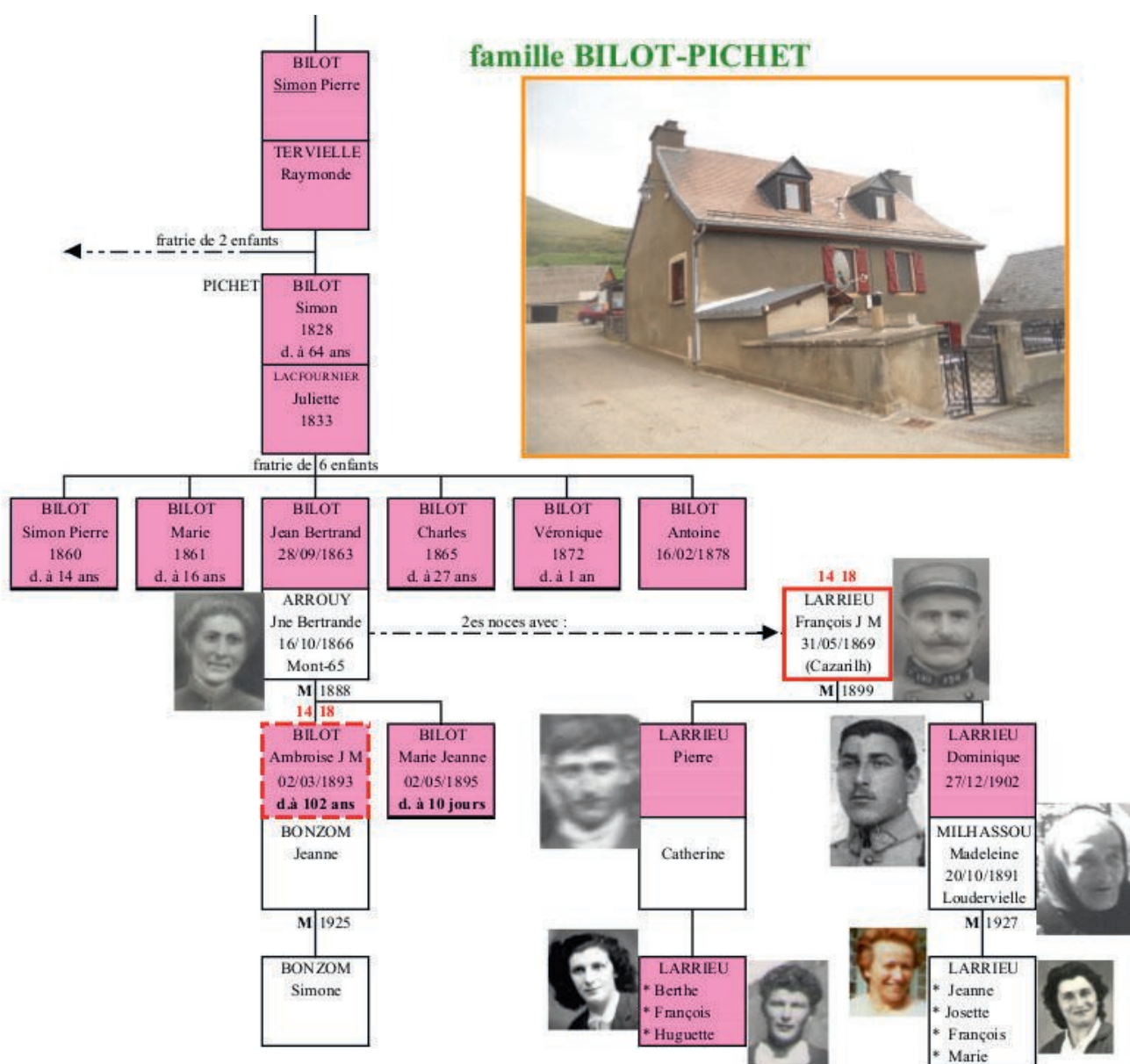
Peu de temps après, le 20/07/1916, Blaise meurt à Estrées dans la Somme, « tué à l'ennemi ».





maison BILOT

Ambroise Jean Marie BILOT



BILOT Ambroise Jean Marie né le 02/03/1893 à Portet-de-Luchon, habitant Paris, n°matricule 545, classe 1913, taille 1 m68, fils de feu Jean Bertrand et de ROUY Jeanne.

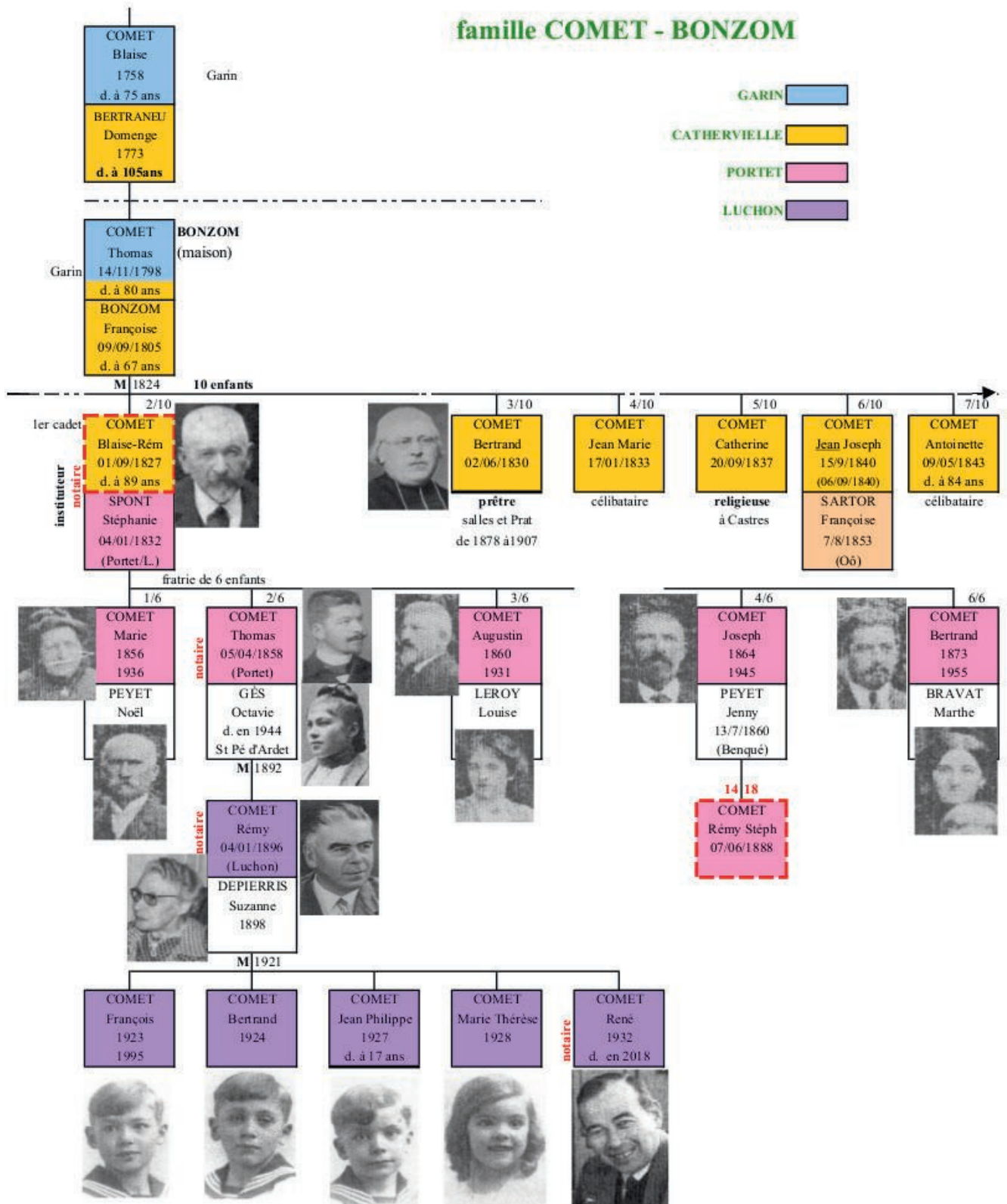
- incorporé à compter du 28/11/1913, soldat de 2^e classe ;
- **blessé le 08/09/1914** par éclat d'obus bras gauche [à 21 ans] ;
- **blessé le 13/01/1915** à Perthes : éventration lombaire par éclat d'obus ;
- passé au **176^e RI** le 04/02/1916 ;

- passé au **153^e RI** le 06/04/1916 ;
- **blessé, évacué hôpital mixte d'Abbeville combat de la Somme, plaie région lombaire par éclat d'obus** ;
- sorti le 20/09/1916 ;
- permission de 7 jours ;
- rentré au dépôt le 28/09/1916 ;
- proposé pour changement d'arme Artillerie par la CR d'Abbeville du 12/09/1916 ;
- passé au **56^e RA** le 21/10/1916 par décision du Général du 19/10/1916 ;
- passé au **265^e RA** le 13/11/1917 ;
- réformé temporairement et proposé pour pension temporaire 10% par la CR de Toulouse du 22/03/1920 pour : *« Membre inférieur gauche : reliquat de névralgie sciatique, 3 cicatrices de blessure par éclat d'obus, gêne légère de la flexion de la colonne vertébrale »* ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 02/10/1919 ;
- dépôt de démobilisation **23^e RA** de Toulouse ;
- se retire à Portet-de-Luchon ;
- réformé temporairement et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 13/04/1921 pour : *« Gêne légère mouvement de flexion du tronc et de flexion cuisse gauche »* ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- réformé temporairement invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 04/01/1922 pour : *« Gêne des mouvements cuisse sur le bassin suite de blessure sacro-iliaque »* ;
- réformé temporairement et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 27/05/1922 pour : *« Cicatrice région sacro-iliaque gênant les mouvements de la cuisse sur le bassin »* ;
- réformé temporairement et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 27/12/1922 pour : *« Raideur légère cuisse gauche suite blessure région sacro-iliaque »* ;
- classé service auxiliaire et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 20/11/1923 pour : *« Cicatrice lombo dorsale gauche »* ;
- maintenu service auxiliaire et proposé pour pension permanente 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 23/06/1926 pour : *« Raideur de la colonne vertébrale et de la hanche gauche »* ;
- il a été concédé une pension de 240 francs à l'intéressé le 29/10/1926 avec jouissance du 27/05/1926 ;
- **citation** : par ordre de la Brigade du 20/04/1918 *« Servant digne d'éloge à tout point de vue, calme et courageux, a montré les plus belles qualités de sang-froid pendant les combats du 28 et 29 mars 1918. Déjà blessé 3 fois dans l'Infanterie. Blessé le 8 septembre 1914 par éclat d'obus bras gauche »* ;
- **décoration** : Médaille Militaire le 30/03/1935, traitement réservé.



Rémy Stéphane COMET

famille COMET - BONZOM





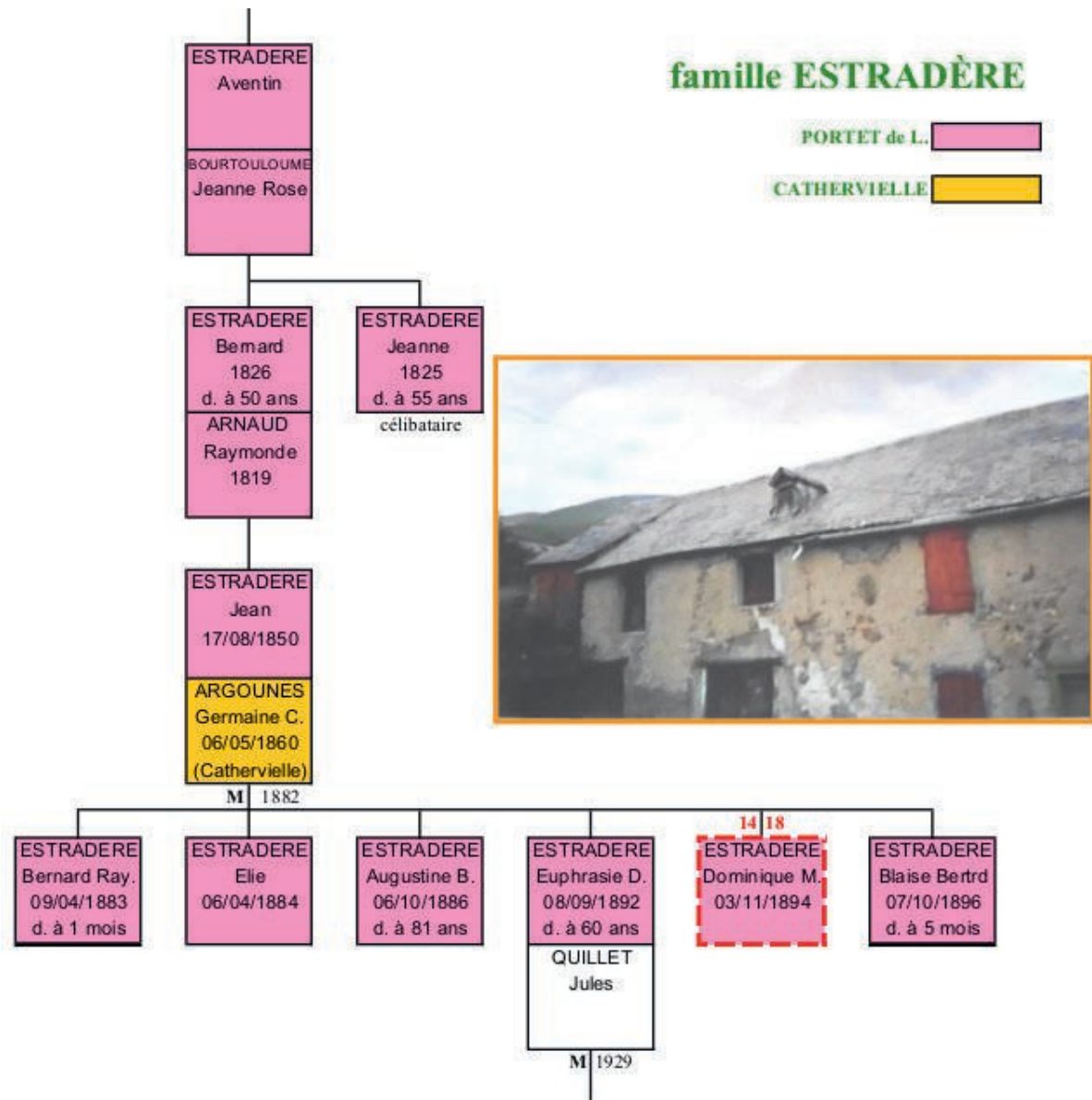
maison SPONT/COMET © photo Jean PEYRÉ

COMET Rémy Stéphane né le 07/06/1888 à Portet-de-Luchon, n°matricule 868, classe 1908, taille 1 m71, fils de Joseph et de PEYET Jeanne.

- affecté au **10^e de Dragons**, mis en route le 01/10/1909 ;
- cavalier de 2^e classe ;
- nommé **Brigadier** le 30/09/1910 ;
- envoyé en congé le 24/09/1911 en attendant son passage dans la réserve ;
- certificat de bonne conduite « accordé ».

- rappelé le 03/08/1914 [à 26 ans] ;
- passé au **14^e RI** le 11/02/1916 ;
- proposé pour la réforme temporaire par la CR de Toulouse le 23/01/1919, avec gratification renouvelable de 7^e catégorie pour : « *Raideur articulaire du genou droit en extension par éclat d'obus* » ;
- maintenu réformé temporairement pour pension temporaire 30% d'invalidité par la CR de Toulouse le 28/07/1920 pour : « *Raideur très serrée du genou droit, en extension à 160° atrophie 6 cm cuisse, 3 cm mollet* » ;
- réforme temporaire proposée pour pension temporaire 30% d'invalidité par la CR de Toulouse du 11/01/1921 pour : « *Membre inférieur droit, raideur très serrée du genou immobilisé extension à 160°* » ;
- classé service auxiliaire par la CR de Toulouse, temporairement **30% d'invalidité** du 03/11/1922 pour « *Raideur très serrée du genou droit suite arthrite purulente par blessure* » ;
- maintenu service auxiliaire et proposé pour pension temporaire.

Dominique Marius ESTRADÈRE



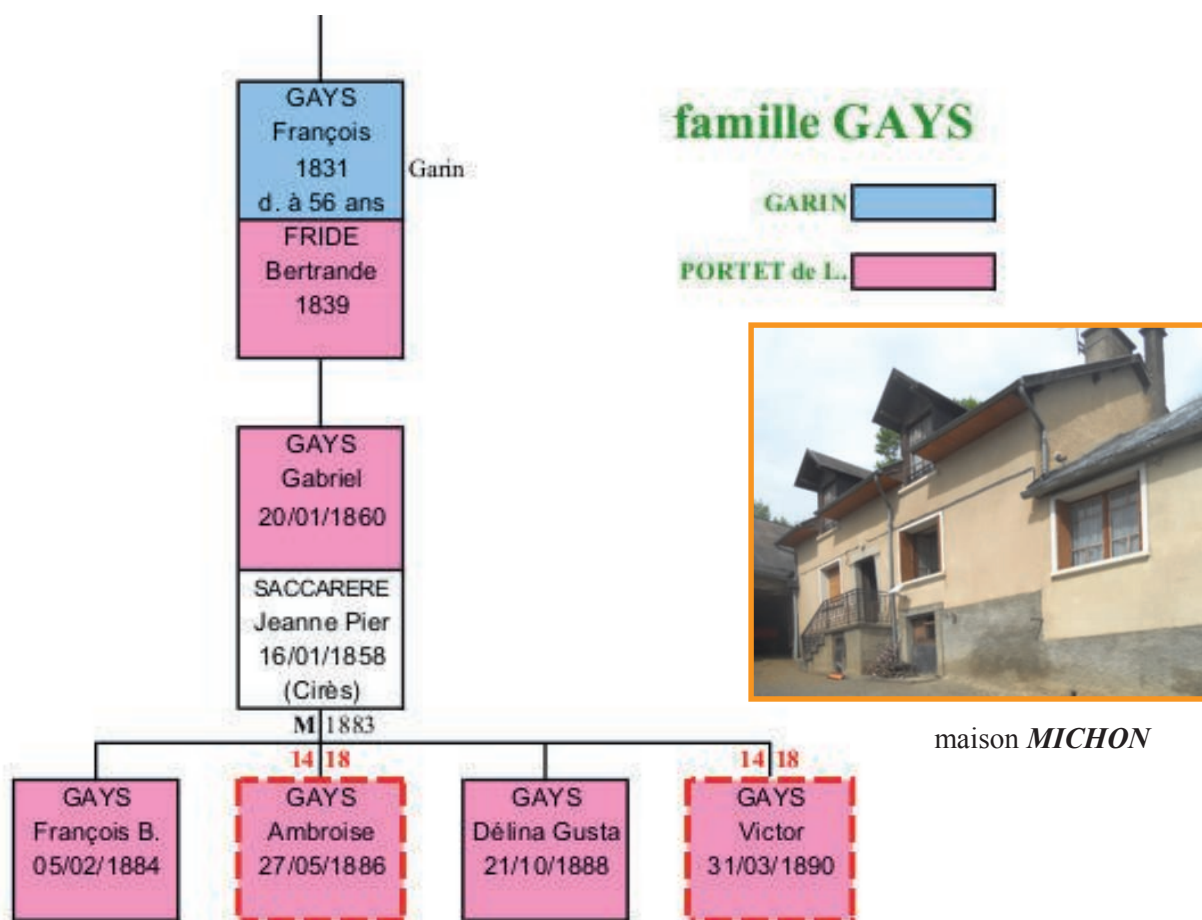
ESTRADÈRE Dominique Marius né le 03/11/1894 à Portet de Luchon, menuisier, n°matricule 1349, classe 1914, taille 1 m65, fils de feu Jean et de ARGOUNES Germaine.

- incorporé à compter du 01/09/1914, soldat de 2^e classe [à 20 ans] ;
- parti aux armées le 01/12/1914 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 12/08/1919 ;
- dépôt démobilisateur **Génie 17^e Région** de Toulouse ;
- classé « sans affectation » le 15/04/1933 ;

- rappelé à l'activité le 26/08/1939, affecté au **171^e RI** ;
- passé à la 1^{ère} Compagnie de Renforcement de la Poudrerie de Toulouse le 02/02/1940 ;
- **citation** : à l'ordre du Colonel commandant le Génie du 32^e CA « *Blessé face par éclat de mines en service commandé* » ;
- **décoration** : Croix de Guerre avec étoile de bronze



Ambroise et Victor GAYS



GAYS Ambroise né le 27/05/1886 à Portet-de-Luchon, cultivateur, n° matricule 963, classe 1906, taille 1 m56, fils de feu Gabriel et de SACARRÈRE Pierrette.

- mis en route le 08/10/1907, soldat de 2^e classe ;
- nommé Caporal le 01/12/1908 ;
- envoyé en disponibilité le 28/09/1909 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- parti aux armées le 12/08/1914 [à 28 ans] ;
- *blessé et évacué le 02/09/1914 : « par éclat d'obus : plaie au mollet droit » ;*
- passé au **167^e RI** le 13/02/1917 ;
- passé au **8^e R du Génie**, détaché télégraphiste de la **128^e DI** le 23/03/1918 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 25/03/1919 ;

- dépôt de démobilisation du Génie à Bordeaux ;
- se retire à Arguenos ;
- sans affectation, rayé des contrôles le 01/07/1927 ;
- **citation** : à l'ordre du Régiment : « *Excellent gradé consciencieux et dévoué n'a cessé de faire preuve de courage en toutes circonstances et notamment pendant la période de combats de novembre 1917 en assurant la réparation des lignes téléphoniques coupées par les obus. A été blessé le 01/09/1914* »
- **citation** : à l'ordre de la Brigade le 16/06/1918 : « *Excellent gradé, zélé et consciencieux, s'est particulièrement distingué dans la journée du 01/06/...dans l'installation rapide du réseau téléphonique.* »
- **distinction** : Médaille Militaire du 16/03/1940 paru dans le J.O du 04/04/1940, Croix de Guerre avec 2 étoiles de bronze



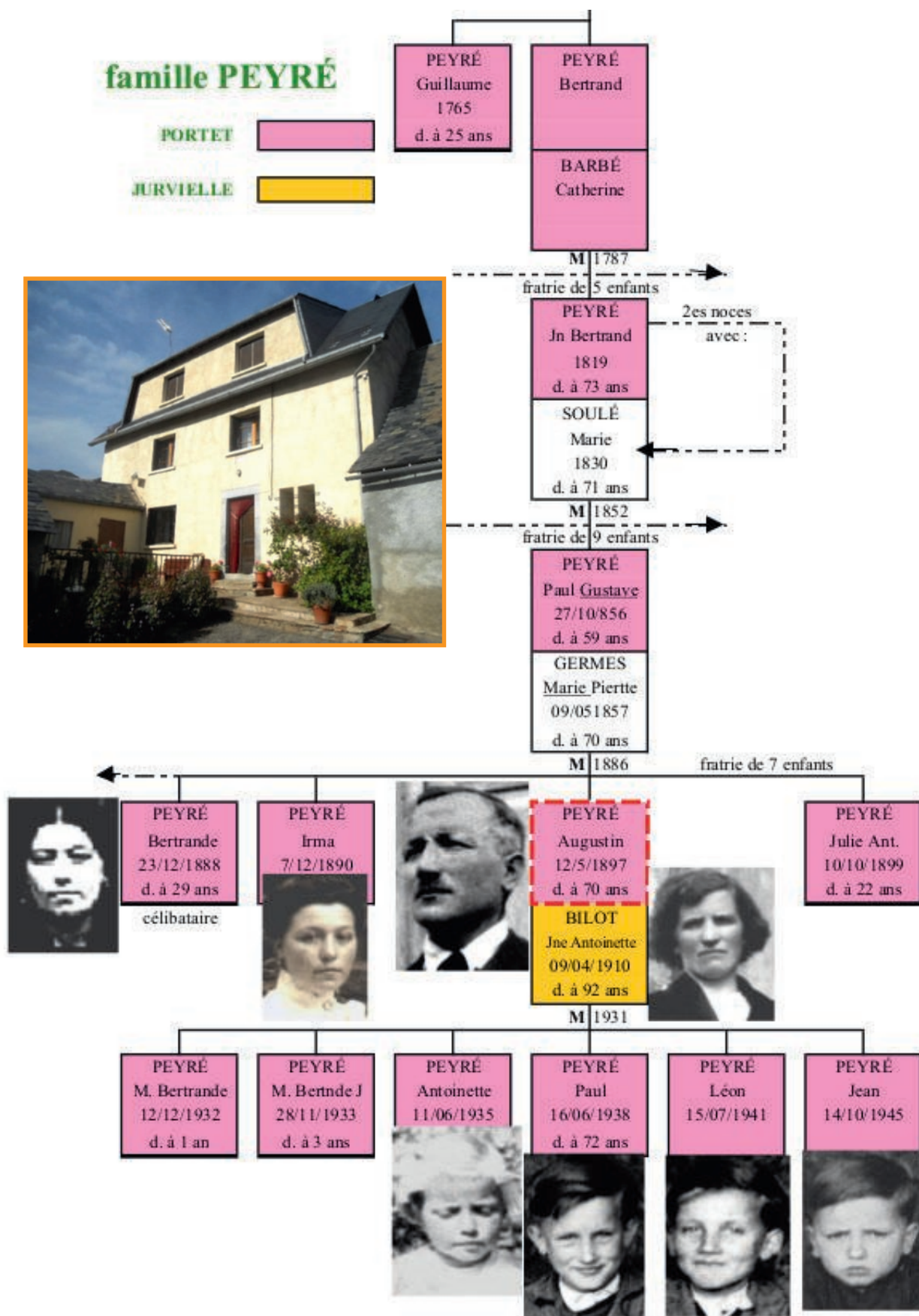
GAYS Victor né le 31/03/1890 à Portet-de-Luchon, n° matricule 1175, classe 1910, taille 1 m54, fils de feu Gabriel et de SACARRERE Pierrette.

- incorporé à partir du 01/10/1911, soldat de 2^e classe ;
- passé au **16^e Escadron du Train** des Equipages militaires au 23/11/1911 ;
- parti, rayé des contrôles du corps le 27/11/1911 ;
- arrivé au corps et conducteur de 2^e classe le 27/11/1911 ;
- conducteur de 1^{ère} classe le 04/04/1911 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- rappelé aux armées le 01/08/1914 [à 24ans] ;
- passé au **15^e RI** le 21/06/1915, affecté à la compagnie de mitrailleurs de la **64^e Brigade**
- passé au **16 Escadron du Train** le 19/10/1915 ;
- passé au **56^e RA de campagne** le 27/11/1915 ;
- passé au **116^e RALourde** le 23/12/1915 ;
- passé au **315^e RA Lourde** le 01/03/1918 ;

- **intoxiqué le 18/06/1918** ;
- passé au **104^e RALourde** le 23/09/1918 ;
- passé au **279^e RA** le 22/04/1919 ;
- **blessé le 06/07/1919 en sauvegardant un dépôt de munition incendié par le feu ennemi** ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 12/08/1919 ;
- dépôt de démobilisation **23^e RAC** ;
- réformé temporairement et proposé pour pension temporaire 20% d'invalidité par la CR de Toulouse du 10/01/1923 pour : « *Bronchite chronique, conjonctivite, laryngite, érythème des bourses* » ;
- réformé temporairement et proposé pour pension temporaire **20% d'invalidité** par la CR de Toulouse du 22/08/1923 pour : « *Tuberculose pulmonaire* » ;
- décédé le 15/01/1924 à Portet de Luchon à **34 ans** ;
- **citation** : à l'ordre de Corps d'armée « *Conducteur habile, calme et courageux. Blessé le 06/07/1919 au Bois..., en exécutant spontanément, malgré le danger, le sauvetage d'un dépôt de munitions incendié par le feu ennemi.* »
- **décoration** : Croix de Guerre.



Augustin François PEYRÉ

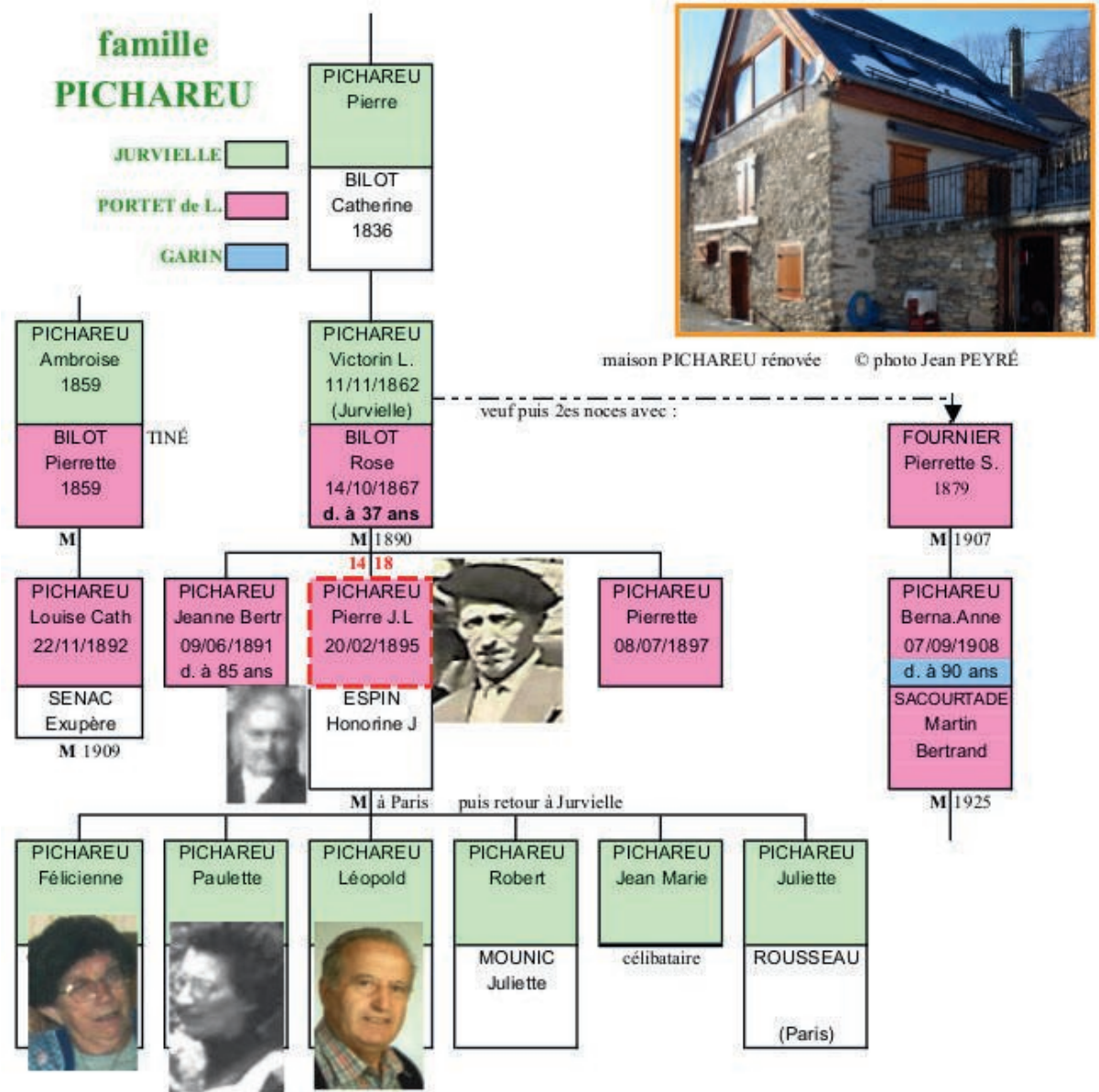


Augustin François PEYRÉ, né 12/05/1897 à **Portet-de-Luchon**, classe 1917, taille 1m70.

- incorporé le 11/01/1916 à **19 ans**, soldat 2^e classe ;
- passé au **65^e RI** le 28/07/1917 ;
- **évacué pour intoxication par gaz le 28/10/1917** ;
- rentré à la compagnie le 21/12/1917 ;
- évacué malade le 23/09/1918 ;
- mis en congé illimité le 31/08/1919 ;
- mis en dépôt de démobilisation du **83^e RI** de St Gaudens ;
- se retire à Portet-de-Luchon le 01/09/1919 ;
- réformé temporairement et proposé pension à 10% pour : *« Reliquat de pleurésie côté gauche. Etat général excellent. »*, le 28/07/1921 ;
- il a été concédé une pension de 240 fr. avec jouissance au 22/03/1921 ;
- réformé temporairement et proposé pour pension à 10% d'invalidité par la commission siégeant à Toulouse le 17/01/1922 ;
- classé au service auxiliaire avec invalidité inférieure à 10%, commission du 27/12/1924, pour : *« Très léger reliquat de pleurésie gauche »* ;
- pension temporaire à 10% d'invalidité, commission de Toulouse le 08/10/1928 pour : *« Plus douleurs rhumatismales, pas de signe d'otite droite »* ;
- proposé pension d'invalidité permanente à 10%, le 02/06/1930 pour : *« reliquat de pleurésie »* ;
- classé sans affectation le 01/05/1931 ;
- affecté CM le 26/09/1938, raison : 2 enfants (Antoinette et Paul) ;
- rappelé le 29/09/1938 au CM Artillerie ;
- renvoyé dans ses foyers le 05/10/1938 ;
- convoqué le 17/04/1939 au CM Artillerie ;
- renvoyé dans ses foyers le 03/05/1939 ;
- rappelé service d'active le 22/08/1939 ;
- passé au dépôt **d'Infanterie 171** de Toulouse le 16/02/1940 ;
- démobilisation le 19/08/1940 ;
- pension d'invalidité définie à 30%, décision du 08/06/1962 pour : *« séquelle de pleurésie »* ;
- invalidité à 50% le 08/05/1964 plus 30% pour : *« Hypertension artérielle et infarctus du myocarde »* ;
- **décoration : Médaille de la Victoire**, *« intoxiqué »* dans l'Aisne le 28/10/1917, **Médaille commémorative de la Grande Guerre** ;
- Augustin PEYRÉ décède à Portet à l'âge de 70 ans.



Pierre Jean Louis PICHAREU



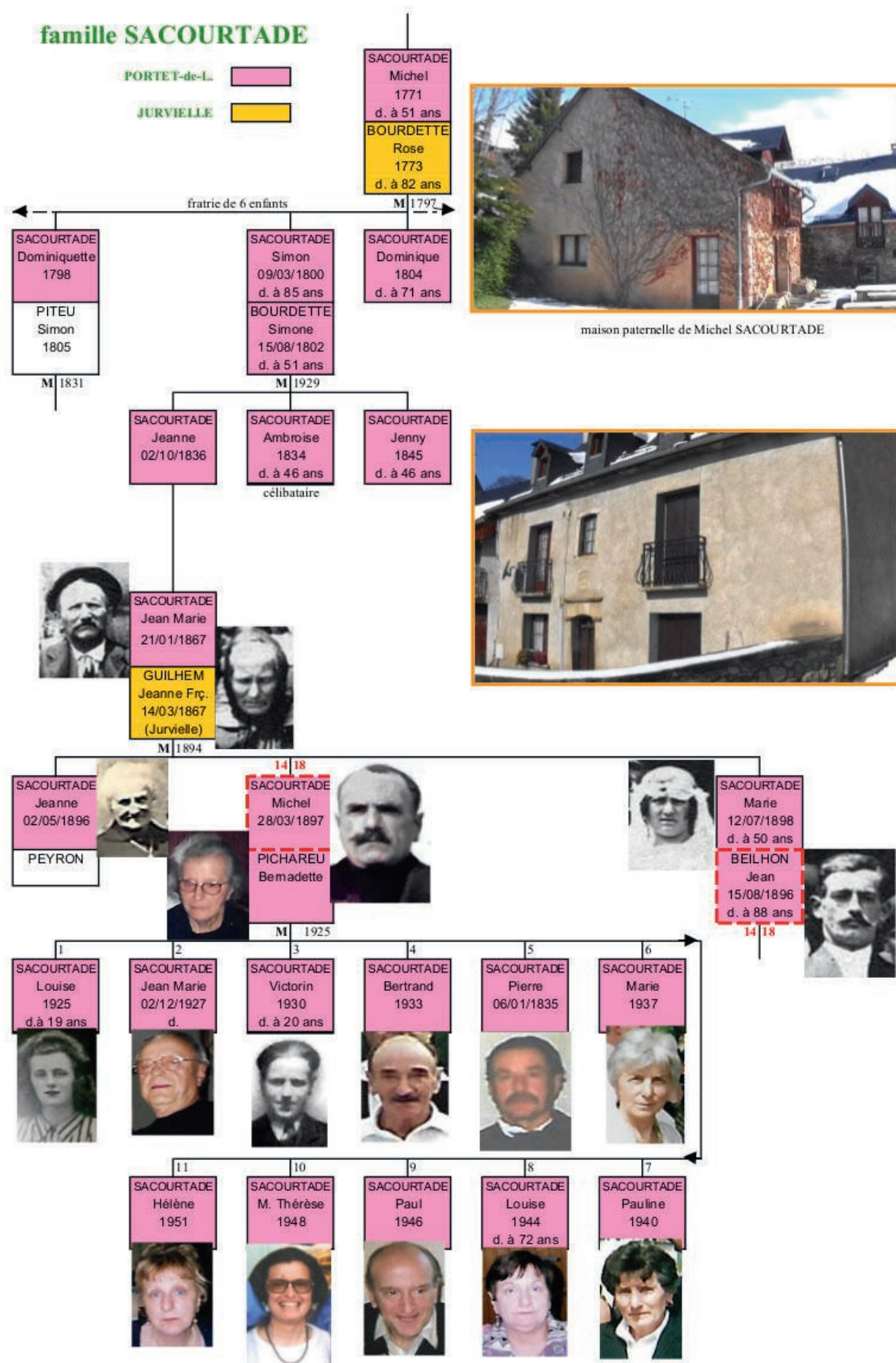
PICHAREU Pierre Jean Louis né le 05/02/1895 à Portet de Luchon, cantonnier, n° matricule 87, classe 1915, taille 1 m63, fils de Victorin et de BILOT Rose Pierrette.

- incorporé à compter du 19/12/1914, soldat de 2^e classe [à 19 ans] ;
- passé au **88^e RI** et parti en renfort le 29/04/1915 ;
- **blessé en Argonne par éclats d'obus à l'articulation de genou droit, à la main droite et au poignet le 20/08/1915 ;**
- rentré au dépôt le 12/01/1916, passé au **283^e RI** le 26/08/1916 ;
- **évacué du front pour même blessure le 27/07/1916 ;**
- rentré au dépôt le 12/12/1916, passé en renfort au **84^e RI** le 11/04/1917 ;

- parti en Orient le 22/04/1917, entré à l'infirmerie le 01/12/1918, passé au **83^e RI** le 31/01/1919 ;
- passé au **9^e RI** le 07/06/1919, placé en sursis d'appel jusqu'au 31/07/1919, en qualité de cultivateur chez son père à Portet-de-Luchon ;
- maintenu en service armé et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 13/02/1920 pour : « *1-Membre supérieur droit : cicatrices multiples non adhérentes de l'épaule, du bras, du coude et du poignet ; limitation légère des mouvements d'extension du poignet, 2- membre inférieur droit : cicatrice superficielle du genou* » ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 18/09/1919, dépôt démobilisateur **83^e RI** ;
- se retire à Portet-de-Luchon ;
- maintenu service armé et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse en 1922 pour : « *Membre supérieur droit : cicatrices multiples non adhérentes, gêne flexion poignet, cicatrice genou droit* » ;
- maintenu service armé invalidité inférieure à 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 30/04/1926 pour : « *Cicatrices multiples de blessures par éclat d'obus, membre supérieur droit et inférieur droit avec petits éclats inclus. Reliquat léger de paludisme* » ;
- maintenu service armé et proposé pour pension temporaire 10% d'invalidité par la CR de Toulouse du 08/02/1928 pour : « *Cicatrices multiples membres supérieur et inférieur droits, suite de plaie par éclat d'obus. Pas de reliquats appréciables de paludisme* » ;
- par arrêté du 24/08/1928 il a été concédé une pension de 240 francs à l'intéressé avec jouissance du 09/05/1928 ;
- passé au CM de Cavalerie le 05/05/1929 ;
- classé service auxiliaire, proposé pour pension permanente 25% par décision de la CR de Toulouse du 12/10/1932 pour : « *Blessure membre supérieur droit par éclat d'obus (15%), blessure genou droit (10%) et paludisme* » ;
- pension d'invalidité 45% par la CR de Toulouse du 30/12/1958 pour « *1- Cicatrices multiples du membre supérieur droit dont une au niveau du deltoïde, formant bride. Raideur du poignet. Raideur légère du coude. Diminution de la préhension (25%). 2- Limitation des mouvements externes du genou droit, éclats inclus (20%)* » ;
- pension définitive **55%** par décision de la CR de Toulouse du 03/11/1959 pour : « *1- Au membre supérieur droit, plusieurs cicatrices aggravation (35%). 2- Reliquat de blessure du genou droit* » ;
- **citation** : à l'ordre du Régiment du 27/09/1918 : « *Très bon soldat faisant partie d'un groupe de nettoyeurs de tranchées, a été blessé par un éclat de grenade ennemie au cours du nettoyage d'un abri occupé* » ;
- **citation** : à l'ordre du Régiment du 11/05/1918 : « *Bon soldat ayant toujours une belle conduite au feu, blessé 2 fois* » ;
- **décorations** : Croix de Guerre avec étoile de bronze, Médaille Militaire.



Gordien Bertrand Michel SACOURTADE



SACOURTADE Gordien Bertrand Michel né le 28/05/1897 à Portet de Luchon, cultivateur, n° matricule 1454, classe 1917, taille 1 m62, fils de Jean Marie et de GUILHEM Jeanny.

- incorporé à compter du 15/01/1916, soldat de 2^e classe [à 19 ans] ;
- parti en renfort le 20/04/1917 ;
- passé au **3^e R de Zouaves** le 23/05/1917 ;
- passé au **3^e R de Zouaves** à Constantine le 25/02/1919 ;
- renvoyé en congé illimité de démobilisation le 19/10/1919 ;
- dépôt démobilisateur **83^e RI** à St Gaudens ;
- se retire à Portet de Luchon ;
- maintenu service armé par la CR de Toulouse dans sa séance du 08/10/1920, Invalidité inférieure à 10% pour : « *Reliquat de paludisme, bon état général* » ;
- maintenu service armé par la CR de Toulouse dans sa séance du 14/06/1929, Invalidité inférieure à 10% pour : « *Reliquat de paludisme allégué* » ;
- maintenu service armé par la CR de Toulouse dans sa séance du 16/06/1932, Invalidité inférieure à 10% pour : « *paludisme* » ;
- maintenu service armé par la CR de Toulouse dans sa séance du 08/02/1933, Invalidité inférieure à 10% sans origine pour : « *Pas de signes de paludisme* » ;
- classé sans affectation à partir du 15/10/1936 ;
- affecté au CM d'Infanterie n° 171 au 04/03/1937 ;
- la demande d'admission à pension présentée par l'intéressé est frappée de forclusion ayant été formulée postérieurement au 31/12/1932 ;
- libéré définitivement de toute obligation militaire le 26/06/1937 ;
- père de 6 enfants ;
- la demande d'admission à pension présentée par l'intéressé est frappée de forclusion ayant été formulée postérieurement au 31/12/1932 ;
- **citation** : à l'ordre du Régiment du 24/11/1918 « *Brave soldat grenadier lanceur d'élite, s'est distingué par son courage et son sang-froid* » ;
- **décoration** : Croix de Guerre avec étoile de bronze.





Témoignage de **Marie Thérèse MADON**, née SACOURTADE, à Portet-de-Luchon

« - 14-18, c'est la fin d'une époque, le début d'une autre !

La première guerre mondiale est toujours aussi présente dans nos esprits, elle nous semble terriblement lointaine, un siècle ! Elle a touché toutes les familles.

Tous les Français ont connu les privations, les pénuries sévères et l'attente.

Ils ont vu leurs existences bouleversées et se sont mobilisés pour tenir la victoire.

Comment pourrait-on oublier qu'il y a eu tant de morts ?

La France mettra des années, non pour en effacer le souvenir qui demeure présent, mais pour se redresser. Elle a perdu trop de ses enfants. Toute une France fauchée dans sa pleine vigueur, au cœur de chacun d'entre nous. Demeure l'image de ces soldats dans les tranchées. La misère a été profonde, la Haute-Garonne est essentiellement agricole, tous savent la valeur de la terre puisqu'ils la cultivent, terre nourricière et terre Patrie qu'il faut défendre. Le machinisme n'est pas arrivé, l'eau et l'électricité sont loin d'être dans tous les villages. Les paysans besognent durement, les saisons, le soleil et l'angélus rythment leurs journées, ils n'ont jamais compté leurs heures. On commence à travailler très tôt dans les familles, certains n'étaient jamais sortis de chez eux, ils quittèrent leur foyer dans un état d'esprit où se mêlaient tristesse et inquiétudes.

Symboliquement c'est comme si quelqu'un était entré dans leurs champs, il fallait se défendre, il fallait y aller avec le chagrin et la douleur de quitter les siens, mais avec résolution.

Pour ceux qui n'ont jamais voyagé et qui n'ont jamais dépassé l'horizon du canton, c'est un monde qui s'écroule, ils sentent que quelque chose de grave s'accomplit.

En ce qui concerne notre père, ça a été son tour de partir, il a été affecté dans le régiment de zouaves à Oran. Impossible d'écrire ce moment : « ce fut terrible ! » Nous a-t-il toujours dit. Il avait pour compagnon de guerre Adrien SACAZE de Cathervielle et monsieur SORINE de Montréjeau qui était boulanger de son état.

Et puis ils sont rentrés...eux avaient survécu, mais leur santé s'était dégradée.

Il ne faut pas oublier ceux que la guerre laisse blessés, amputés, démembrés, gazés et à leur côté, combien de femmes désespérées.



À la ferme de ses parents, sur le dessus de leur cheminée il a posé sa photo en uniforme d'habit militaire, sa décoration : la Croix de Guerre avec étoile de bronze. Au fond d'une malle en bois, il a rangé sa chéchia de couleur rouge, le petit sac où il rangeait des papiers. Il a repris le chemin des champs et puis il s'est tu !

La guerre, il en parlait très peu. À Portet il avait un ami, Augustin PEYRÉ qui également a fait son service militaire durant cette période, et peut-être en parlaient-ils entre eux ?



Michel Sacourtade et Adrien Sacaze

En 1925 nos parents se sont mariés, de leur union sont nés onze enfants : Louise en 1925 (décédée en 1944), Jean-Marie en 1927, Victorin en 1930 (décédé en 1950), Bertrand en 1933, Pierre en 1935, Marie en 1937, Pauline en 1939, Louise en 1944 (décédée en 2016), moi-même en 1947, Paul en 1948, enfin Hélène en 1951.

Pour faire vivre cette grande fratrie, notre père, notre mère, notre grand-père maternel, travaillaient la terre dans des conditions difficiles, alors que notre grand-mère maternelle, vaquait à ses occupations ménagères et s'occupait de tout ce petit monde.

Quant aux grands-parents paternels, ils vivaient dans une ferme qui se trouvait en bas du village, alors que notre maison natale se situe à l'entrée du village. Plus tard c'est mon père qui reprit la suite.

Parents et grands-parents s'attachaient à transmettre de vraies valeurs c'était le plaisir de vivre avec sa famille et de l'aimer sans le dire. Histoire de famille qui traverse les époques, marquées de souvenirs ancrés à jamais malgré les épreuves traversées dans la vie, désormais ce temps-là est révolu mais on garde leur intrépidité en témoignage.

Plus tard pour améliorer le quotidien de toute la fratrie, notre père est parti travailler à Luchon dans l'entreprise Raygot et puis Lafforgue, en tant que manœuvre.

La guerre 14-18 fut un cortège quotidien de deuils rythmés par le carillon des églises annonçant les morts. Elles deviennent les réceptacles de la mémoire locale des familles où une plaque rappelle les noms de tous les combattants de la grande guerre, ce qui entretient le souvenir individuel et collectif des disparus, des hommes, soldats et combattants massivement « Morts pour la France. »

Comment dans nos villages et nos villes, les gens d'ici, les hommes du front, les femmes de l'arrière pour leurs conditions de travail ont supporté, eux qui n'étaient pas préparés, l'une des plus ravageuses tourmentes de l'Histoire.

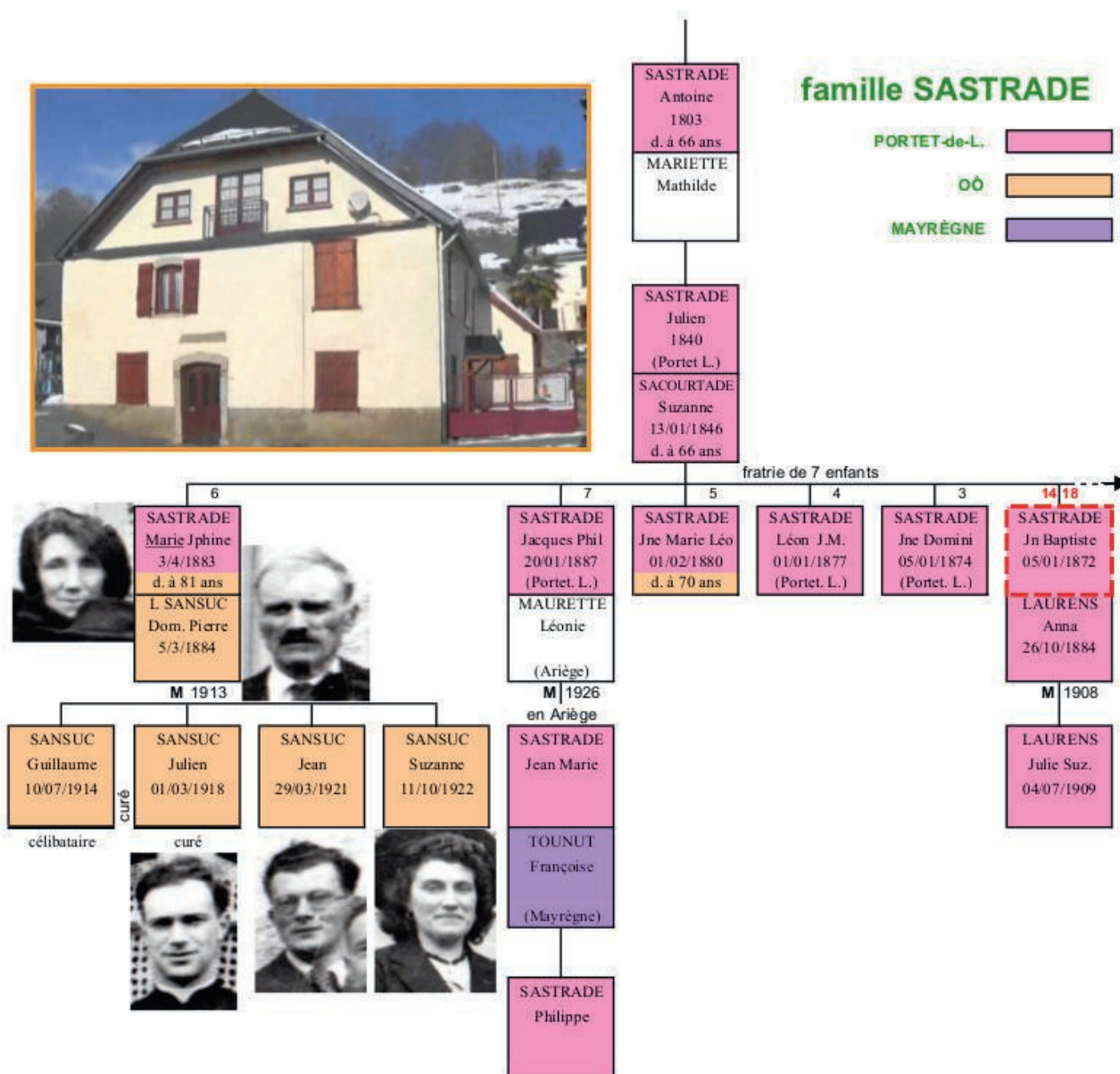
En résumé, la France est grande dans son histoire, sa mémoire, son présent et son avenir.

Il faut savoir protéger et se battre pour la paix qui n'est jamais acquise, c'est un combat perpétuel.

On ne gagne jamais seul, la première guerre mondiale a pourtant laissé des traces profondes, durables et indélébiles.

Il ne faut pas oublier que l'histoire et ses malheurs peuvent se répéter, « 39-45 » en est la preuve. »

Jean Baptiste SASTRADE



SASTRADE Jean Baptiste né le 05/01/1872 à Portet de Luchon, cultivateur, classe 11892, n° matricule 1657, taille 1 m73, fils de Julien et de SACOURTADE Suzanne.

- affecté au **88^e RI** le 16/11/1893, soldat de 2^e classe ;
- nommé Caporal le 29/09/1894 ;

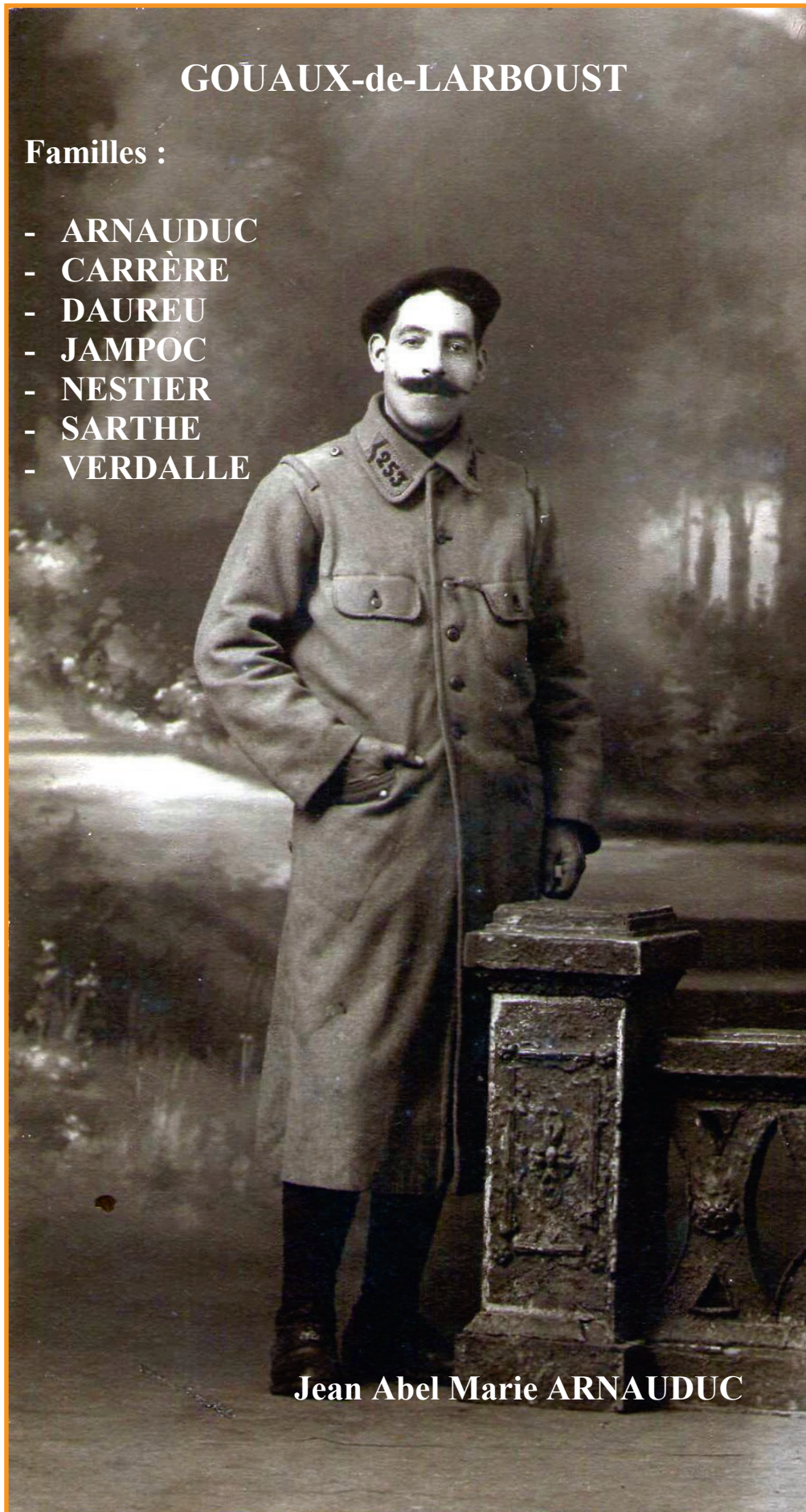
- envoyé en congé le 01/10/1896 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- nommé Sergent le 06/11/1907 ;

- rappelé à l'activité Mobilisation Générale du 01/08/1914 ;
- arrivé au corps le 20/11/1914 [à 42 ans] ;
- campagne contre l'Allemagne du 20/11/1914 au 28/11/1914 ;
- réformé par la CR de St Gaudens le 28/11/1914 pour : « *bronchite suspecte sommet gauche, tuberculose pulmonaire* » ;
- maintenu réformé par le Conseil de Révision siégeant à Luchon le 01/07/1915.

GOUAUX-de-LARBOUST

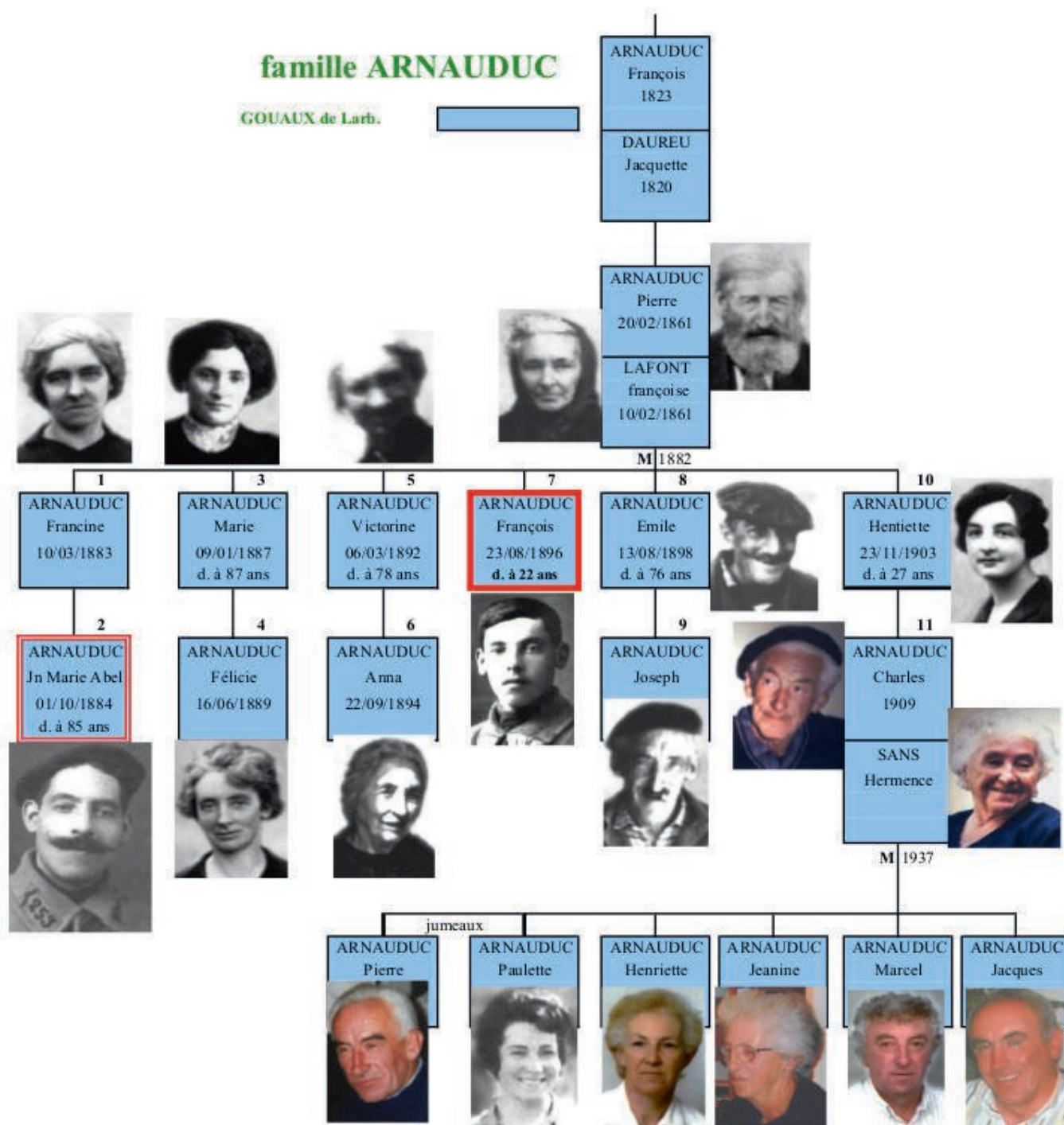
Familles :

- ARNAUDUC
- CARRÈRE
- DAUREU
- JAMPOC
- NESTIER
- SARTHE
- VERDALLE



Jean Abel Marie ARNAUDUC

Jean Abel Marie ARNAUDUC



ARNAUDUC Jean Abel Marie, né le 1^{er}/08/1884, classe 1904, n° matricule 1517, taille 1 m74, fils de Pierre et de LAFONT Françoise

- dispensé fils aîné d'une famille de 10 enfants vivants ;
- mis en route le 08/10/1905, soldat de 2^e classe ;
- envoyé dans la disponibilité le 18/09/1906 ;
- affecté spécial des douanes de Chambéry en qualité de préposé au 15/11/1907 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- incorporé aux **douanes à compter du 05/08/1915** ;
- **congé le 08/08/1915** ;
- remis à la disposition de l'autorité militaire le 06/01/1916 ;
- affecté au **253^e RI**, arrivé le 06/01/1916 ;
- nommé Caporal le 09/04/1917 ;
- **disparu le 02/08/1917 « aux chemins des Dames »** ;
- **prisonnier de guerre en Allemagne à Crossen (avis du 12/09/1917)** ;
- passé au **83^e RI** le 27/02/1919 ;
- rapatrié (Armistice) arrivé le 26/01/1919 ;
- rentré au dépôt le 03/03/1919 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation au **83^e RI** ;
- se retire à Gouaux-de-Larboust ;
- réaffecté aux unités de douaniers mobilisés le 12/04/1919 ;
- classé affecté spécial des douanes de Bayonne, en qualité de préposé à Bayonne le 21/05/ 1920 ;
- libéré du service militaire le 15/10/1933 ;
- réintégré dans sa subdivision d'origine ;
- Certificat d'Ancien Combattant délivré par Bayonne, le 22/02/1930.

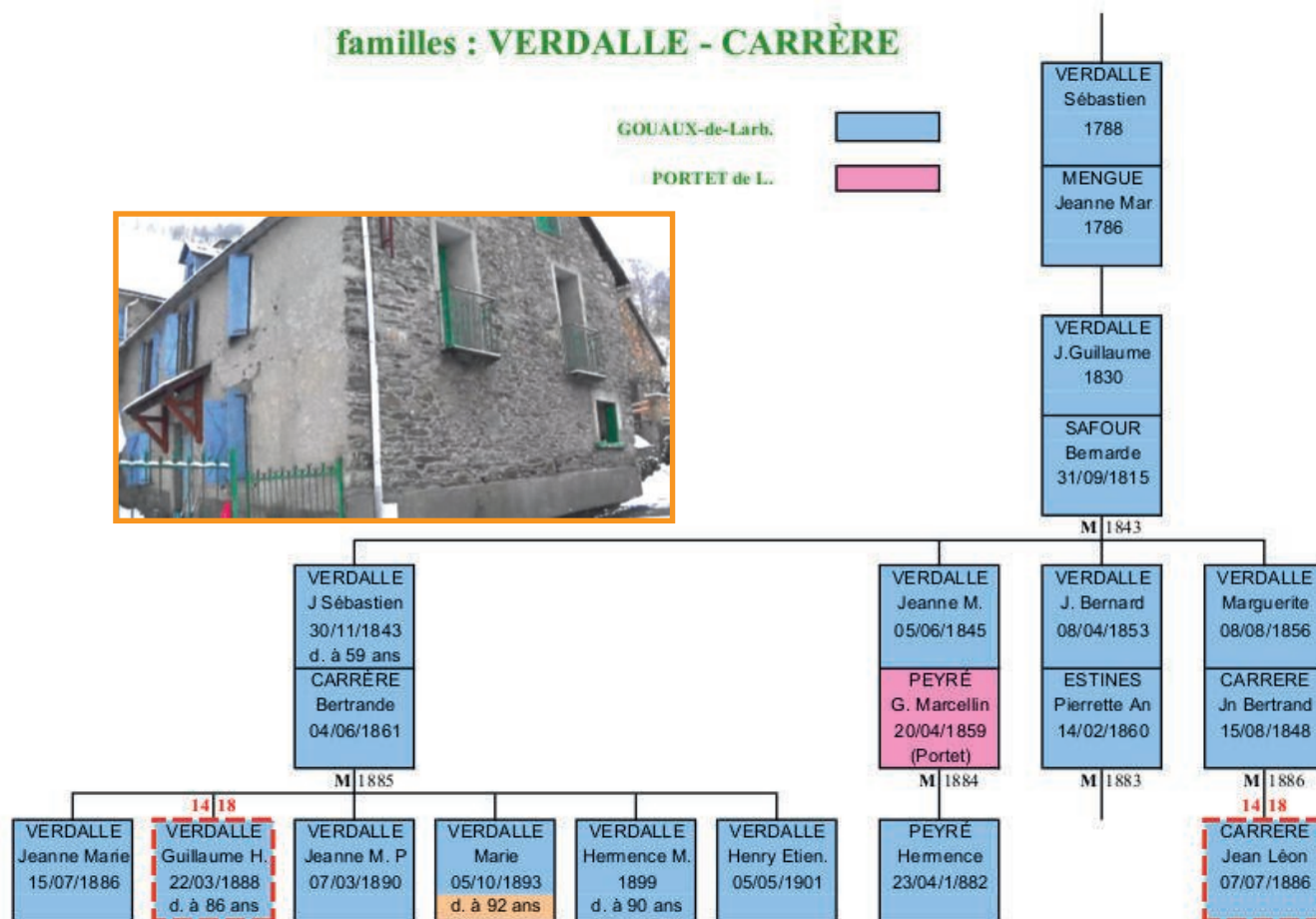
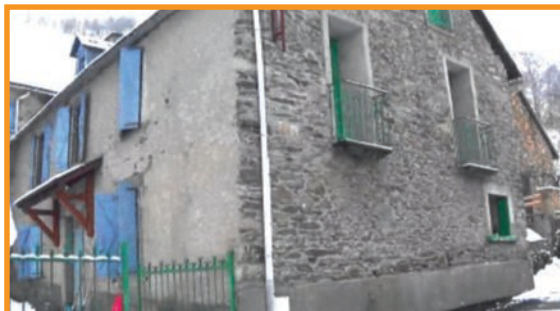


Jean Léon CARRÈRE

familles : VERDALLE - CARRÈRE

GOUAUX-de-Larb.

PORTET de L.



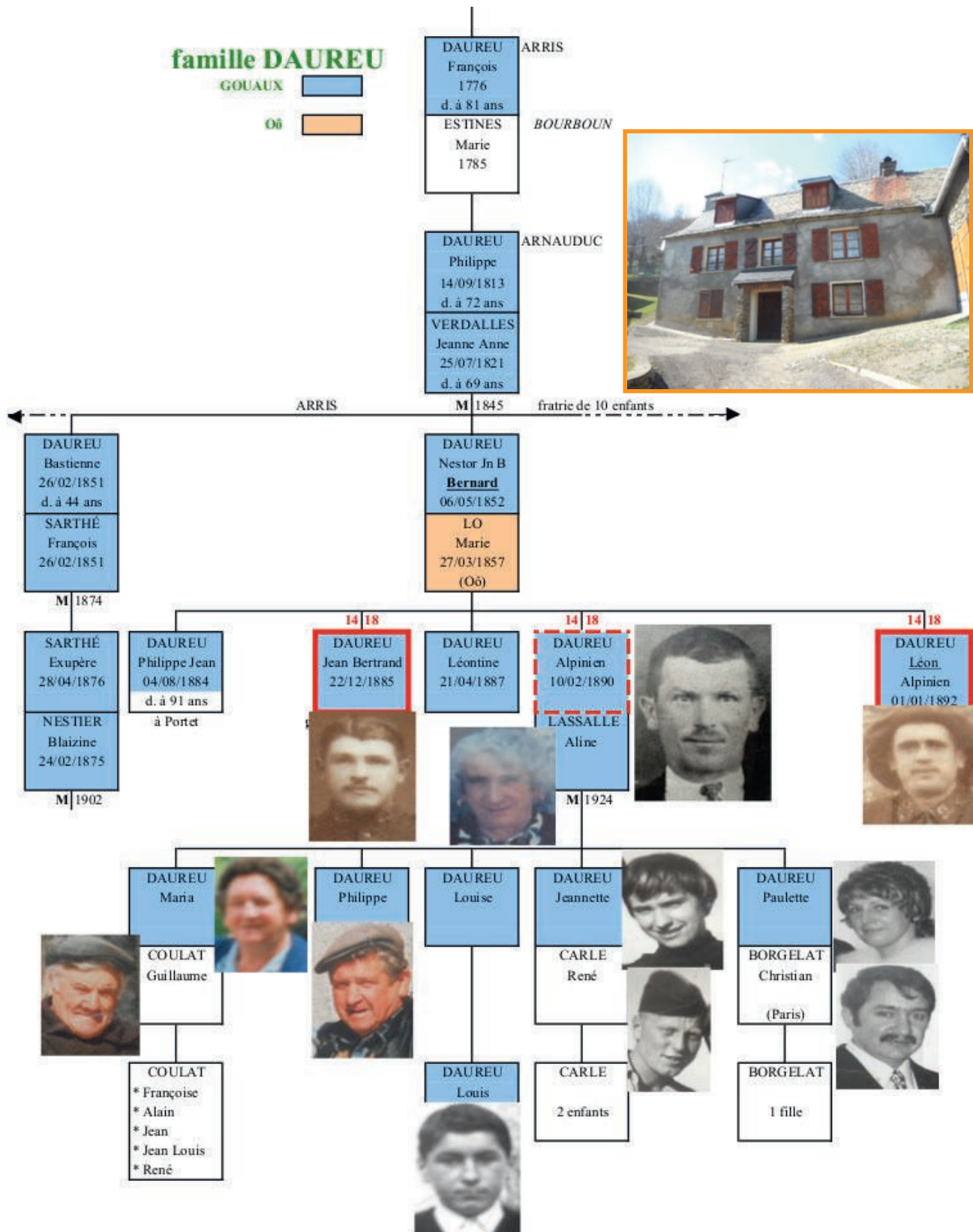
CARRÈRE Jean Léon né le 07/07/1886 à Gouaux-de-Larboust, n° matricule 1206, classe 1910, taille 1 m69, fils de Jean Bertrand et de VERDALLES Marguerite.

- incorporé à partir du 01/10/1911 ;
- réformé temporairement par la CR de Carcassonne du 01/05/1912 pour : « *Néphrite et albuminerie* » ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- réformé par la CR de Toulouse le 27/03/1913 pour : « *Albuminerie chronique* » ;
- incorporé au **83^e RI** à compter du 02/10/1914 ;
- classé dans le service armé par le conseil siégeant à Luchon le 08/10/1914 ;
- nommé Caporal le 05/03/1915 ;
- part aux armées le 08/04/1915 [à 29 ans] ;
- **blessé le 10/05/1915 à la Targette : Plaie par éclat d'obus face interne de la cuisse droite** ;
- nommé Sergent le 01/07/1915 ;

- passé au **288^e RI** le 20/04/1916 ;
- **blessé le 05/09/1916 : Plaie du pied droit par balle** ;
- proposé pour réforme avec gratification par la CR d'Albi du 24/04/1917 pour : « *Raideur très serrée de l'articulation tibio tarsienne droite et astragaléctomie* » ;
- admis à la réforme avec gratification de 100 francs du 24/08/1917 ;
- réformé définitivement et proposé pour pension temporaire 40% d'invalidité par la CR de Toulouse du 22/03/1921 pour : « *Raideur très serrée articulation tibio tarsienne droite immobilisant le pied à 90°, orteils en griffe permanente* » ;
- certificat d'Ancien Combattant délivré par St Gaudens le 28/04/1930 ;
- **décoration : Médaille Militaire »**



Alpinien DAUREU

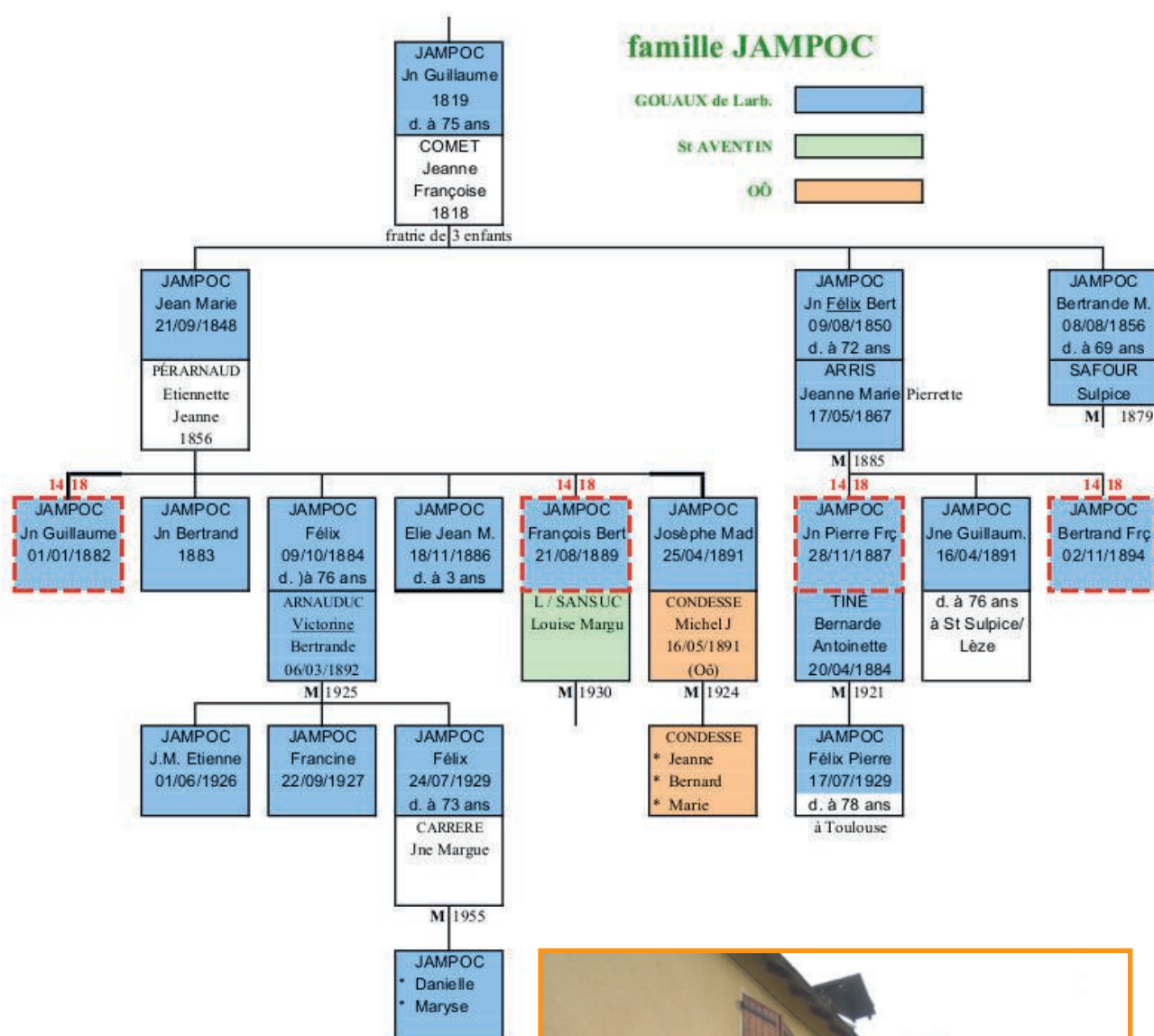


DAUREU Alpinien Marie né le 10/02/1890 à Gouaux-de-Larboust, n° matricule 1165, classe 1910, cultivateur, fils de Bernard et de LÔ Marie

- incorporé à partir du 10/10/1911 ;
- désigné pour être affecté au 2^e groupe d'Artillerie de **Campagne d'Afrique** le 18/08/1912 ;
- maintenu sous les drapeaux ;
- passé dans la réserve de l'armée active le 08/11/1913 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- rappelé le 02/08/1914 au **23^e RA** de Campagne [à 24 ans] ;
- parti aux armées le 08/08/1914 ;
- **Évacué sur l'ambulance 7/27, pour intoxication par les gaz à Bosnes (Marne), le 31/ 01/ 1917 ;**
- sorti le 24/02/1917, puis rejoint sa Compagnie ;
- évacué de la zone des armées le 12/08/1918 ;
- rejoint sa compagnie aux armées le 01/09/1918 ;
- passé au 2^e groupe du **23^e RAC** le 31/01/1919 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 21/03/1919, dépôt de démobilisation **23^e RA** de Toulouse ;
- rayé des contrôles le 22/03/1919 ;
- classé « sans affectation » le 01/05/1929 ;
- affecté à la **Poudrerie de Toulouse** en juin 1932 ;
- passé à la plus ancienne classe de la 2^e réserve le 01/04/1935, 3 enfants ;
- rappelé à l'activité le 13/09/1939 ;
- affecté à la **Poudrerie de Toulouse** le 13/09/1939 ;
- renvoyé dans ses foyers le 01/11/1939 ;
- décédé le 22/10/1945 à Gouaux-de-Larboust à **55 ans**.

Jean Guillaume et François Bertrand JAMPOC

Jean Pierre et Bertrand François JAMPOC



JAMPOC Jean Guillaume né à Gouaux-de-Larboust le 01/01/1882, classe 1902, n° matricule 1585, taille 1 m70, **ecclésiastique**, fils de Jean-Marie et d'Etienne PERARNAUD.

- dispensé, élève ecclésiastique ;
- mis en route le 14/11/1903 ;
- envoyé en disponibilité le 18/09/1904 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- dispensé frère sous les drapeaux ;
- rappelé à l'activité le 04/08/1914 [à 32 ans] ;
- passé à la **8^e section d'infirmiers** le 15/11/1916 ;
- congé illimité de démobilisation le 06/03/1919 ;
- dépôt de démobilisation **17^e section infirmier militaire** à Toulouse ;
- se retire à Juzet d'Izaut-31 ;
- certificat d'ancien combattant délivré le 29/12/1927 par St Gaudens ;
- libéré du service militaire le 15/10/1931 ;
- dégagé de toutes obligations militaires, proposé pour pension permanente 20% « *sans origine* » par décision de la Commission de réforme de Toulouse le 07/09/1932 pour : « *troubles pulmonaires* », proposé pour pension temporaire 20% par décision de la commission de réforme de Toulouse le 16/06/1934 pour : *1- troubles pulmonaires 2- laryngite catarrhale* » le 14/09/1934 ;
- intéressé admis au bénéfice d'une pension temporaire 10% le 21/12/1934 ;
- proposé pour pension temporaire 35% pour « *aggravation* » le 05/06/1936 pour : « *1- sclérose pulmonaire avec emphysème 20%, aggravation. 2- pension définitive 35% concédée le 13/12/1937* », suite CR de Toulouse du 05/06/1936 ;
- libéré du service militaire le 11/10/1931.

JAMPOC François Bertrand né le 21/08/1889 à Gouaux-de-Larboust, cultivateur, n°matricule 1457, classe 1909, taille 1 m77, fils de Jean Marie et de PERARNAUD Etienne.

- exempté pour arthrite chronique du tarse droit ;
- classé service armé à Luchon le 09/12/1914 [à 25 ans] ;
- incorporé à compter du 15/02/1915 ;
- arrivé aux armées en août 1915 ;
- proposé pour un changement d'armes pour déformation des pieds, par la CR de Cahors du 04/05/1915 ;
- passé au **17^e Escadron du Train** ;
- passé au **57^e RA** le 15/08/1915 ;
- passé au **46^e RA** le 22/11/1915 ;
- passé au **23^e RA** le 01/04/1917 ;
- *blessé le 10/05/1917 à Evergnicourt (Aisne), atteint par éclats d'obus.*
- *blessé le 07/07/1918 à Moyenneville (Oise) par explosion de grenade en service commandé, atteint à l'avant-bras gauche et jambe gauche ;*
- proposé pour une pension de 3^e classe par la CR de Bordeaux du 23/11/1918 pour : « *Amputation avant bras gauche 1/3 supérieur* » ;

- il a été concédé une pension de 1920 francs à l'intéressé avec jouissance du 21/11/1918 ;
- rayé des contrôles le 31/07/1919 ;
- certificat d'Ancien Combattant délivré par St Gaudens le 14/08/1929 ;
- réformé définitivement, proposé pour pension temporaire de **90%** pour « *aggravation* » par décision de la CR de Toulouse du 01/09/1933 pour : « *Amputation avant bras gauche 1/3 inférieur. Blessure pied droit* » ;
- pension temporaire de **90%** accordée le 12/03/1936 suite CR de Toulouse de 1933 pour « *1- amputation avant bras gauche, 2- Reliquat blessure par éclat d'obus région médio tarsienne externe pied droit.* » ;
- pension définitive de **90%** concédée le 20/02/1939 à la suite de la CR de Toulouse du 19/04/1937 ;
- **citation** : à l'ordre de Régiment du 08/06/1918 : « *Excellent canonnier, au front depuis le début, s'est acquitté de nombreuses tâches en toutes circonstances : à Berry au Bac en 1917, Verdun en 1917, Hangard (Somme) en 1918. Quelles que soient les circonstances, a toujours accompli sa mission avec le plus grand courage.* » ;
- **décoration** : Croix de Guerre avec étoile de bronze



JAMPOC Jean Pierre François né le 28/11/1887 à Gouaux-de-Larboust, cultivateur, taille 1 m76, n°matricule 1030, classe 1907, fils de Félix Bertrand et de ARRIS Pierrette

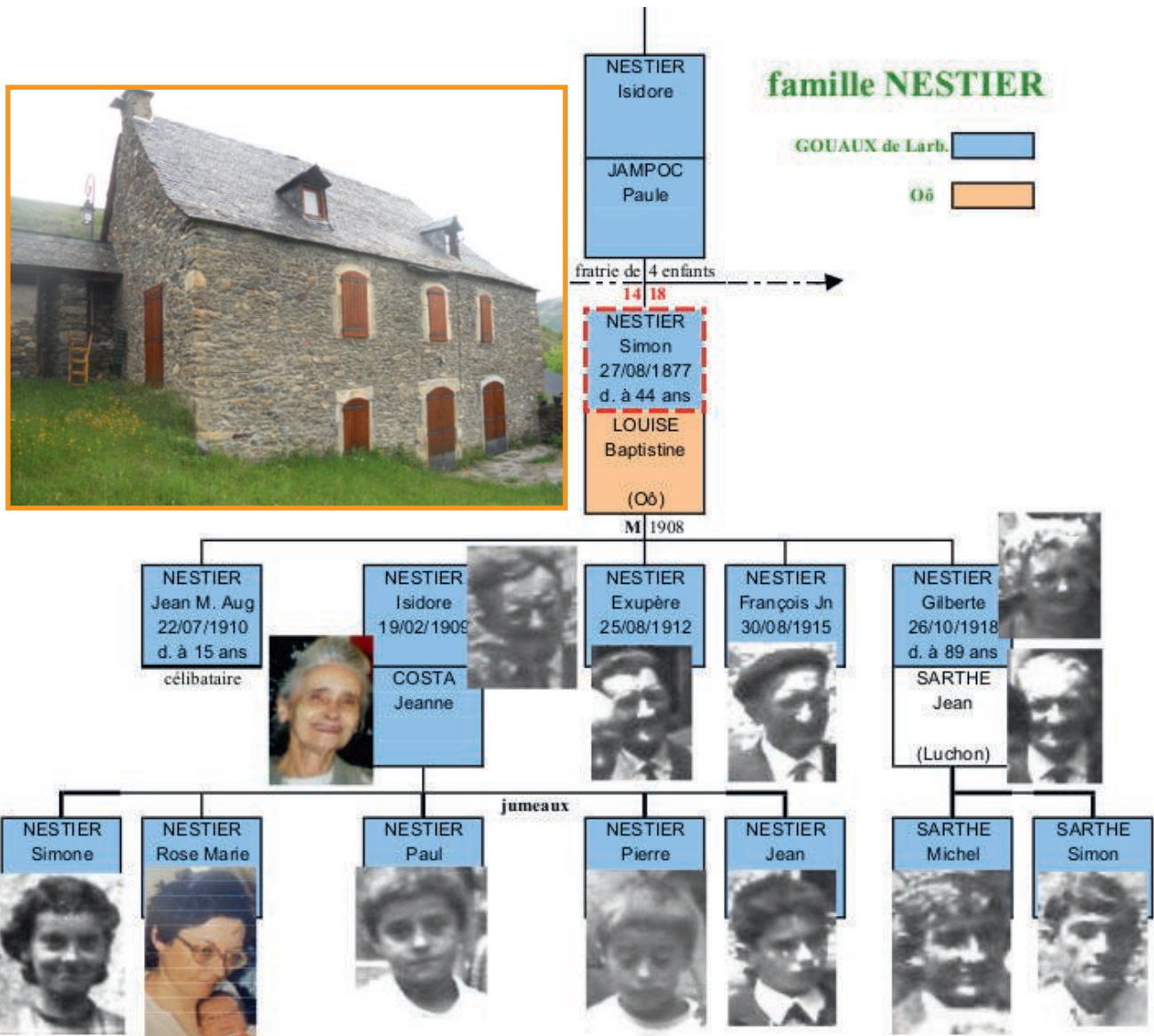
- mis en route le 08/10/1908, soldat 2^e canonnier conducteur le 25/09/1909 ;
- nommé **Maréchal des logis** le 10/09/1910 ;
- passé dans la réserve le 01/10/1910 ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- rappelé le 1^{er}/08/1914 [à 27 ans] ;
- parti aux armées de 08/08/1914 ;
- **blessé et évacué le 07/02/1916, rentré au dépôt le 05/06/1916** ;
- passé au **21^e RA Coloniale** le 01/04/1917 ;
- en congé illimité de démobilisation le 22/07/1919 ;
- dépôt de démobilisation **23^e RA** de Toulouse ;
- se retire à Gouaux, **Maréchal des Logis**, célibataire ;
- le 01/10/1923, père d'un enfant.
- invalidité inférieure à 10% par la CR de Toulouse du 29/04/1929 pour : « *Reliquat de fracture bi malléolaire droite* » ;

- maintenu service armé invalidité inférieure à 10% par décision de la CR de Toulouse du 12/10/1931 pour : « *Reliquat de blessure accidentelle jambe droite* » ;
- certificat d'Ancien Combattant remis par St Gaudens le 15/02/1929 ;
- affecté à la Poudrerie de Toulouse le 01/06/32 ;
- libéré du service militaire le 15/10/1936.

JAMPOC Bertrand François né le 02/11/1894 à Gouaux-de-Larboust, cultivateur, n°matricule 1354, classe 1914, taille 1 m71, fils de Félix et de feu ARRIS Pierrette.

- ajourné pour « faiblesse » le 26/06/1914 ;
- incorporé à compter du 19/12/1914 [à 20 ans] ;
- passé au **176^e RI** le 15/05/1915 ;
- passé au **175^e RI** le 15/05/1917 aux armées ;
- passé au **14^e RI** le 13/05/1918 ;
- passé au **98^e RI** le 20/08/1918 ;
- passé au **91^e RI** le 02/03/1919 ;
- réformé temporairement et proposé pour pension temporaire 20% d'invalidité par la CR de Toulouse du 15/03/1920 pour : « *Séquelle de blessure du thorax partie droite, cicatrice adhérente au niveau de la 10^e côte, hernie pleuro pulmonaire, léger degré de sclérose pulmonaire* » ;
- réforme temporairement et proposé pour pension temporaire 20% d'invalidité par la CR de Toulouse du 10/06/1921 pour : « *Reliquat de pyohémithorax droit gauche, suite de blessure pénétrante* » ;
- réformé temporairement et proposé pour pension temporaire 20% d'invalidité par la CR de Toulouse du 19/12/1921 pour : « *Troubles pulmonaires suite de plaie de poitrine et de pyohémithorax* » ;
- réformé temporairement et proposé pour pension temporaire 20% d'invalidité par la CR de Toulouse du 30/10/1922 pour : « *Résection des 8^e et 9^e côtes, troubles pulmonaires* » ;
- réforme et proposé pour pension permanente 20% d'invalidité par la CR de Toulouse du 26/11/1923 pour : « *Raideur de plaie pénétrante hémithorax droit* » ;
- passé à la classe de démobilisation le 01/10/1923 ;
- marié, père de 2 enfants vivants ;
- réformé définitivement et proposé pour pension permanente 20% d'invalidité par la CR de Toulouse du 08/06/1928 pour : « *Reliquat de plaie pénétrante de l'hémithorax droit* » ;
- proposé pour pension permanente 20% « *pas d'aggravation* » par décision de la CR de Toulouse du 20/07/1931 pour : « *Reliquat de blessure région thoracique, pas d'aggravation* » ;
- déjà réformé définitivement, proposé pour pension permanente 40% « *aggravation* » par décision de la CR de Toulouse du 16/03/1938 pour : « *Reliquat blessure par éclat d'obus au niveau de l'hémithorax droit* » ;
- pension définitive de 40% concédée le 31/10/1938, suite CR de Toulouse du 16/03/ 1938 ;
- **pension définitive 40%** par CR de Toulouse du 26/09/1958 pour : « *Séquelle de blessure de l'hémithorax droit, 2- Tuberculose pulmonaire 100% imputabilité, 3- épithélioma spino cellulaire 100%, 4- Éthylisme chronique 20%* » ;
- certificat d'Ancien Combattant délivré le 21/04/1934.

Simon NESTIER

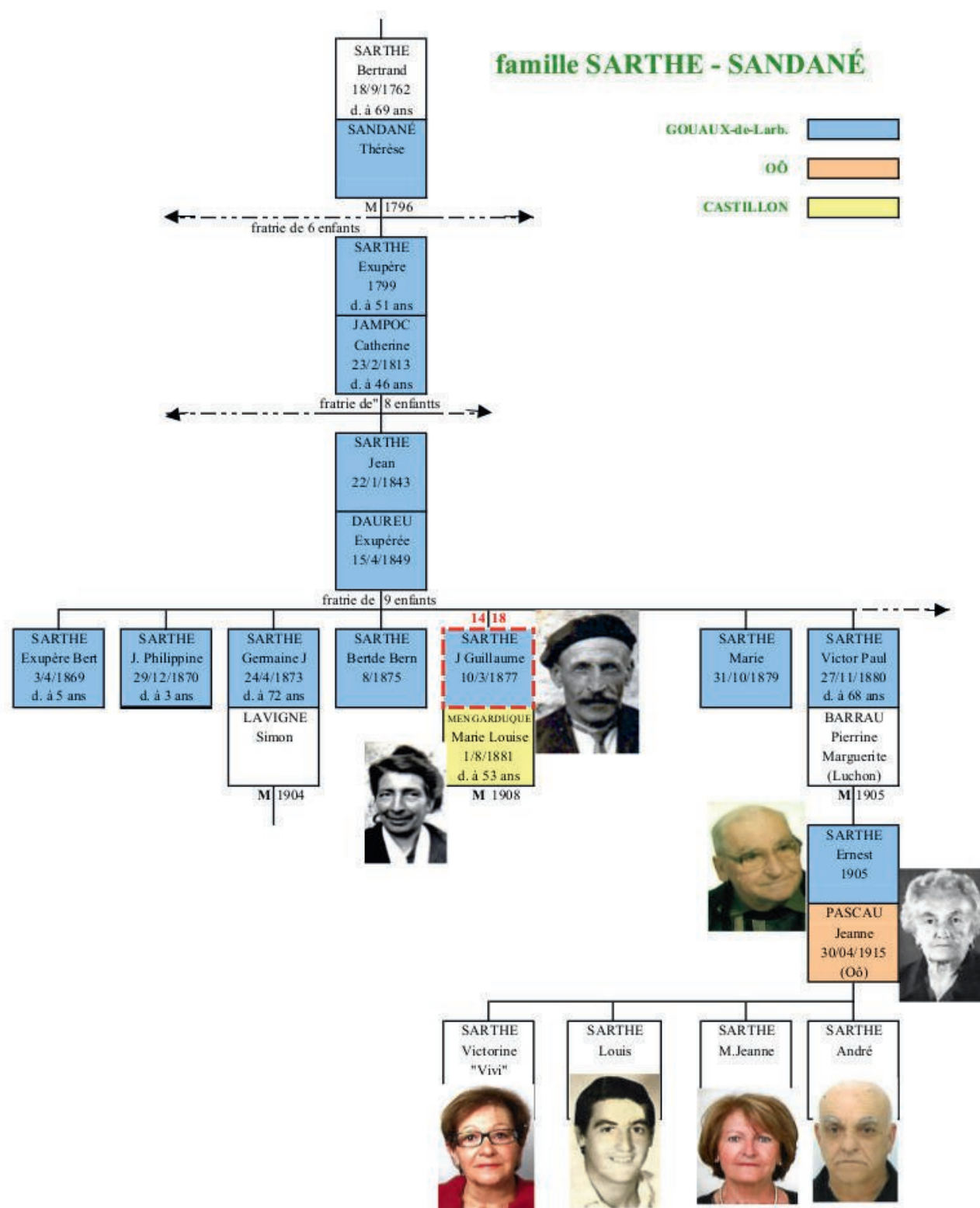


NESTIER Simon né le 27/08/1877 à Gouaux-de-Larboust, cultivateur, n° matricule 1450, classe 1897, taille 1 m62, fils d'Isidore et de JAMPOC Paule.

- mis en route le 14/11/1898, 2^e classe ;
- envoyé le 20/09/1899 en congé en attendant son passage dans la réserve ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;

- partie aux armées le 01/09/1915 [à 38 ans] ;
- évacué malade sur l'hôpital 101 à Amiens le 18/11/1915 : atteint à Amiens de bronchite, tuberculose pulmonaire » ;
- rentré au dépôt le 19/05/1916 ;
- hospitalisé hôpital de St Gaudens le 17/06/1916 ;
- réformé temporairement par la CR de Clermont-Ferrant du 04/05/1917 pour : « *Infirmité contractée en service commandé. Bacillose pulmonaire bilatérale* » ;
- proposé pour une gratification renouvelable de 3^e catégorie pour : « *Réduction faculté de travail 60%* » ;
- maintenu réformé temporairement par la CR de St Gaudens du 09/08/1917 ;
- admis à la réforme temporaire avec gratification, montant 600 francs ;
- rayé des contrôles le 20/01/1918 ;
- réformé temporairement avec gratification renouvelée, par la CR de St Gaudens du 28/ 05/ 1918 ;
- maintenu reformé temporairement avec même qualification, à présenter au service de réforme pour catégorie supérieure par décision de la CR de St Gaudens du 28/04/1919 ;
- proposé pour la réforme par la CSpéciale de Toulouse du 12/06/1919 avec gratification 60% d'invalidité pour : « *Bacillose pulmonaire bilatérale (fatigues)* ».

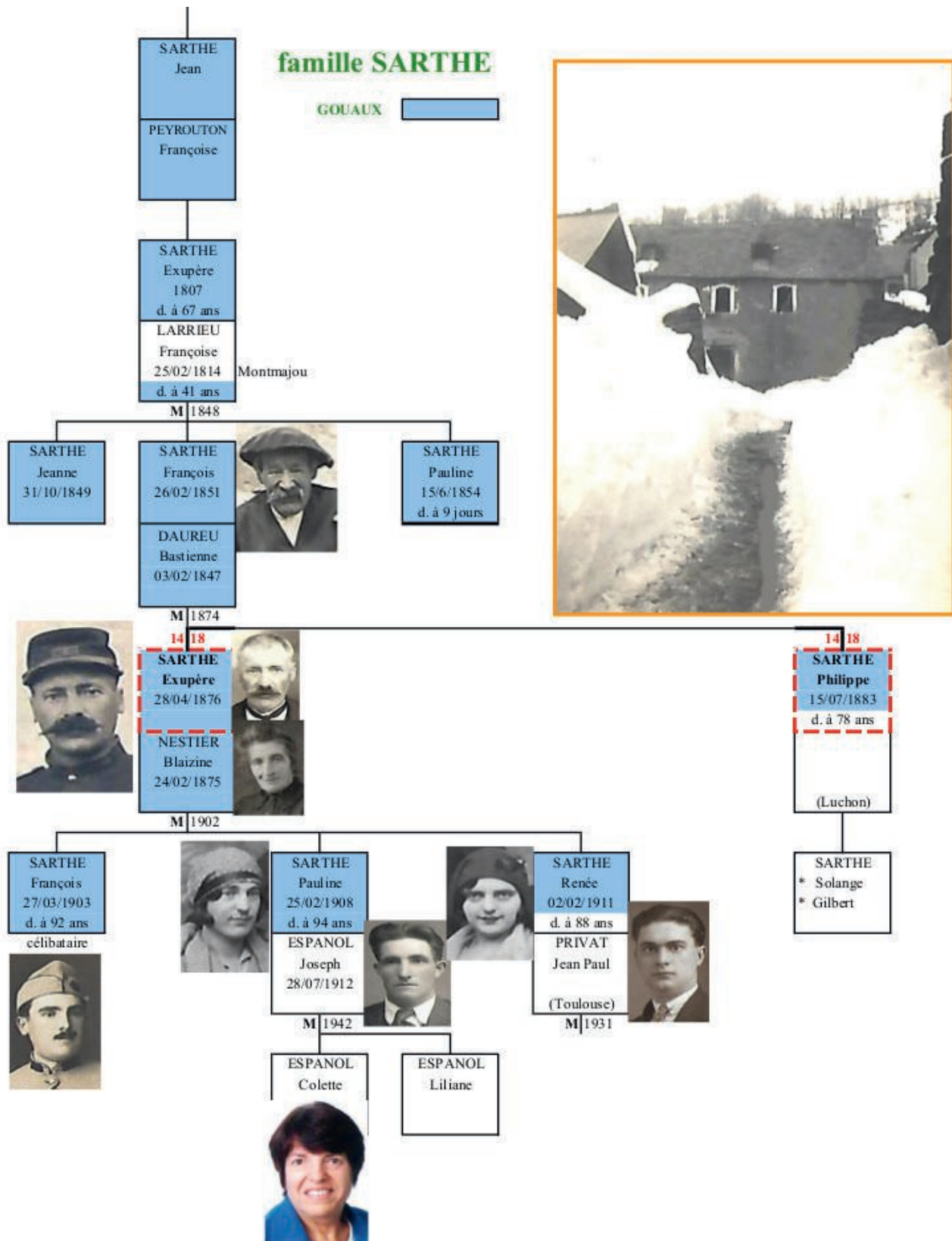
Jean Guillaume SARTHE



SARTHE Jean Guillaume né le 16/03/1877 à Gouaux de Larboust, cultivateur, n° matricule 1461 classe 1897, taille 1 m67, fils de Jean et de DAUREU Exupérine.

- mis en route le 14/09/1898, soldat de 2^e classe ;
- envoyé en congé le 20/09/1899 en attendant son passage dans la réserve ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- rappelé le 01/04/1914 [à 37 ans] ;
- parti « aux armées » le 15/02/1915 ;
- passé au **308^e RI** le 22/12/1915 ;
- nommé **Caporal** le 17/03/1917 ;
- passé au **12^e RI** le 09/10/1917 ;
- passé au **48^e RIT** le 12/12/1918 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 04/02/1919 ;
- dépôt de démobilisation le **83^e RI** de St Gaudens ;
- se retire à Oô ;
- caporal mitrailleur classe service auxiliaire, invalidité 15% (sans origine) par la CR de Toulouse du 07/04/1926 pour : « *Troubles gastro intestinaux* ».

Exupère et Philippe SARTHE



SARTHE Exupère né le 28/08/1876 à Gouaux-de-Larboust, cultivateur, classe 1896, n° matricule 879, taille 1 m70, fils de François et de DAUREU Bastienne.

- dispensé : soutien de famille ;
- affecté au 18^e RA le 13/11/1897, canonnier de 2^e classe ;
- envoyé en congé le 15/09/1898, dans la disponibilité ;
- certificat de bonne conduite « accordé » ;
- a accompli une 1^{ère} période d'exercices dans le 18^e RA du 17/10 au 13/11/1904 ;
- a accompli une 2^e période d'exercices dans le 18^e RA du 24/09 au 21/10/1905 ;
- rappelé à l'activité le 01/08/1914 [à 38 ans] ;
- parti aux armées le 14/08/1914 ;
- passé au 55^e RA le 28/12/1914 ;
- parti à l'Armée d'Orient le 14/02/1917 ;
- passé au 274^e RA le 01/04/1917 ;
- passé au 57^e RA le 01/07/1918 ;
- rapatrié de l'Armée d'Orient le 07/09/1918 ;
- envoyé en congé illimité de démobilisation le 13/01/1919 ;
- dépôt de démobilisation le 23^e RA de Toulouse ;
- se retire à Gouaux-de-Larboust ;
- marié, 3 enfants ;
- maintenu service armé, invalidité inférieure à 10% par la CR du 24/09/1924 (sans origine) pour : « *hypoacousie légère. Pas de reliquat appréciable de rhumatisme* » ;
- passé dans la réserve le 10/11/1925.

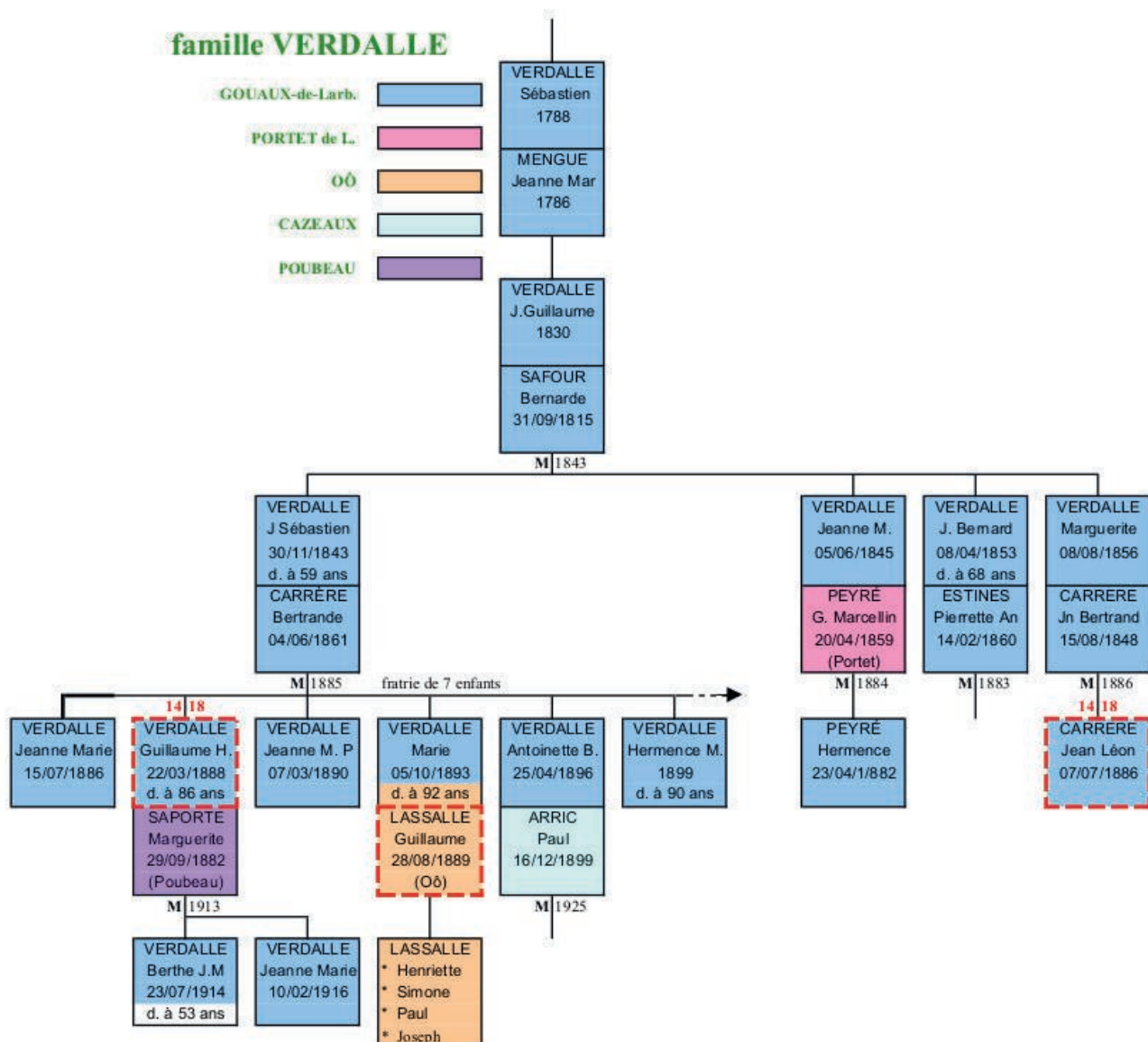


SARTHE Philippe né le 15/07/1883 à Gouaux-de-Larboust, n°matricule 1319, classe 1903, taille 1 m77, fils de François et de feu DAUREU Bastienne.

- mis en route le 16/11/1904, 2^e classe ;
- nommé 1^{ère} classe le 26/05/1907 ;
- envoyé en congé le 12/07/1907 ;
- nommé gendarme à pied à Ajaccio le 01/09/1910 ;
- passé au **173^e RI** le 11/08/1917 [à 34 ans] ;
- renvoyé du service de la gendarmerie le 06/08/1917 ;
- rayé des contrôles le 11/08/1917 ;
- dirigé au dépôt du **173^e RI** ;
- passé au **415^e RI** aux armées le 18/04/1918 ;
- passé à la **13^e légion de gendarmerie** le 22/07/1918 ;
- rengagé pour 3 ans le 03/09/1918 à la **13^e Légion de Gendarmerie** ;
- rengagement annulé le 25/11/1920 ;
- commissionné dans l'emploi de **gendarme à pied** le 01/11/1920 ;
- passé à la **17^e Légion de gendarmerie** le 06/11/1923 ;
- sous-officier de carrière le 01/04/1928 ;
- se retire dans ses foyers le 25/04/1938 en attente de la liquidation de sa pension de retraite d'ancienneté ;
- rayé des contrôles le 01/06/1938 ;
- en Corse de 1910 à 1914 ;
- **campagne contre l'Allemagne** de 1914 à 1919 ;
- certificat d'ancien combattant délivré le 09/09/1938 ;
- **citation** : à l'ordre du Régiment : « *Soldat dévoué et brave, volontaire pour les missions périlleuses, a donné le plus bel exemple de calme et de sang-froid au cours des combats des 15 et 16/07/1918* » ;
- **décorations** : **Croix de Guerre avec étoile de Bronze**, **Médaille Commémorative** par décret du 07/ 07/1927 ;



Guillaume Henri Jean VERDALLE



VERDALLE Guillaume Henri Jean né le 22/03/1888 à Gouaux-de-Larboust, cultivateur, n°matricule 854, classe 1908, taille 1 m69, fils de Jean Sébastien et de CARRERE Bertrande.

- affectation **11^e RI**, mi en route le 07/10/1909, soldat de 2^e classe ;
- nommé caporal le 26/09/1910 ;
- maintenu au corps ;
- envoyé en congé le 27/09/1911 en attendant son passage dans la réserve ;

- certificat de bonne conduite « accordé »;
- rappelé le 01/08/1914, parti aux armées le 04/08/1914 ;
- **blessé puis évacué le 26/09/1914** ;
- reparti au front le 05/05/1915 ;
- nommé Sergent fourrier le 26/07/1915 ;
- **blessé puis évacué le 24/07/1916** ;
- réformé temporairement par la CR de Toulouse du 08/10/1917 pour : « *Raideur articulaire des doigts de la main droite suite de blessure par balle* » ;
- maintenu proposé réformé temporaire par la CR de Toulouse du 24/01/1918 pour le même motif ;
- maintenu à la réforme temporaire avec gratification de 400 francs le 09/05/1918 ;
- réforme temporaire renouvelée le 04/09/1919 ;
- réformé et proposé pour pension **45% d'invalidité** par la CR de Toulouse du 08/10/1919 pour : « *Immobilisation du poignet droit dans la rectitude* » ;
- réformé avec pension 45% pour : « *Impotence fonctionnelle main gauche, suite plaie par balle avec fractures vicieusement consolidées du radius* » ;
- réformé définitivement proposé avec pension permanente **45%** par la CR de Toulouse du 25/04/1930 pour : « *Reliquat de fracture par balle avant bras droit* » ;
- **citation** : à l'ordre de la Division le 02/09/1916 : « *Bon sous-officier ayant toujours fait son devoir. A été blessé le 24/07/1916, en enlevant sa demi section à l'assaut d'un village Allemand. Blessé le 24/07/1916 par balle au bras droit.* »
- **décorations** : **Croix de Guerre** avec étoile d'argent, **Médaille Militaire** (sans traitement) le 21/03/1929 ;



Vous venez de prendre connaissance d'une partie seulement du récit qui aborde le retour en vallée du Larboust de nos vaillants soldats.

Sans aucun doute surpris par autant de blessures ou maladies, vous désirez savoir quel fut le sort des autres « poilus » des villages de la vallée.

Je vous invite donc à vous plonger, sans tarder, dans la lecture de la deuxième partie de cette douloureuse et non moins passionnante histoire locale.

Vous l'aurez remarqué, dans un tel travail de « devoir de mémoire », cent ans après bien des familles ont quitté la vallée, emportant avec elles toutes traces du passé familial.

Pour autant les vaillants soldats de 14-18 ne sont pas oubliés, un hommage leur est rendu, même s'il manque ça et là quelques photos ou compléments de renseignements.

Certes tous les soldats ne sont pas ici mentionnés. Seuls le sont les plus sévèrement marqués dans leurs chairs, revenus après des blessures de toutes sortes, maladies, sinon cités à l'ordre de leurs régiments respectifs, distinctions et décorations militaires à l'appui.

Cela ne signifie pas pour autant que tous ceux qui sont revenues de l'Enfer sans blessures apparentes, n'ont pas été marqués psychologiquement. Ce fut souvent le cas, sans pour autant qu'il n'apparaisse dans leurs dossiers médicaux traces de stress post traumatiques.

Par ailleurs les dossiers militaires remplis de façon lapidaire ne font pas état de distinctions particulières pas plus que de médailles militaires pourtant décernées pour toutes blessures de guerre, qui entraînaient automatiquement et pour le moins une médaille. Les dossiers conservés par les familles le confirment.

Les détails des blessures dénombrées nous renseignent suffisamment sur les atrocités vécues et endurées par nos soldats, au point qu'il n'a pas été jugé nécessaire de s'étendre davantage...

Références et bibliographie :

- Conseil Départemental de la Haute-Garonne - Archives Départementales -
Fonds et documents numérisés – Archives numérisées :
 - État civil ;
 - Registres Matricules guerre 14-18.

Illustrations :

- Photos et arbres généalogiques de l'auteur.
- Photos aimablement fournies par les familles du Larboust concernées.

Table des matières :

	page :
- GARIN	15
- CATHERVIELLE	57
- POUBEAU	89
- JURVIELLE	115
- PORTET-de-LUCHON	125
- GOUAUX-de-LARBOUST	167

Achevé d'imprimer
Sur les presses de l'Imprimerie
MERICO
713, route de Rodez
12340 BOZOULS

Dépôt légal : 2^e trimestre 2018